

DAOUD NOËL MASSENAT



De l'Etat défaillant comme vecteur de conflictualité régionale : le cas libyen



SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR OLIVIER FORCADE

« Les peuples ainsi que les hommes ne sont dociles que dans leur jeunesse, ils deviennent incorrigibles en vieillissant ; quand une fois les coutumes sont établies et les préjugés enracinés c'est une entreprise dangereuse et vaine de vouloir les réformer. »

Jean-Jacques Rousseau, Du Contrat Social

Voici donc le deuxième mémoire de ma vie. Rédigé au cours d'une année particulièrement difficile, autant du fait des restrictions dues à la pandémie que du fait d'avoir eu à jongler entre mes cours et la conception de ce travail de longue haleine. C'est pourquoi en premier lieu, il me faut remercier mes amis, pour leur soutien indéfectible, leur amour et leur présence tout au long de cette aventure, à vous, Alexis Benlarbi De Carvalho, Héliane Sahin, Shathusan Sotikumar, Pierre Barbon, Laura Verdillon, Enzo Allain, Chloé Masero, Léa Sidaoui, Wassel El Mazouni, Nour Nakib, Suzanne Comiran, Madeleine Leidwanger et tous les autres dont j'ai pu oublier le nom mais auquel je conserve un attachement indéfectible.

Il me faut également remercier la personne sans laquelle tout ceci n'eut été guère possible, monsieur Olivier Forcade, pour son magnifique soutien, son enthousiasme intellectuel qui a nourri en moi une grande curiosité, mais également pour sa compréhension et sa patience au cours de cette année compliquée. Merci infiniment !

Merci également à ma mère, à qui je dois tout.

Sommaire

5	REMERCIEMENTS
6	SOMMAIRE
8	INTRODUCTION
16	CHAPITRE PREMIER : De l'État comme acteur du système international
17	<i>L'État wébérien, acteur clé du système international westphalien</i>
27	<i>Au banc des accusés : la critique de l'État durant la décennie néolibérale</i>
39	<i>L'État défaillant dans le système international</i>
50	CHAPITRE II : La stasis de la Libye
51	<i>L'intervention de l'OTAN et la chute de Kadhafi</i>
58	<i>L'effondrement de l'État libyen</i>
64	<i>La fragmentation de la nation libyenne</i>
72	Rivalités et enjeux de puissances en Méditerranée
73	<i>La Libye, un enjeu stratégique et sécuritaire en Méditerranée</i>
77	<i>L'or et le sang, les enjeux économiques libyens</i>
82	Conclusion
85	Bibliographie

INTRODUCTION

Du 18 au 24 avril 1955, vingt-neuf Etats-nations africains, arabes, et asiatiques nouvellement décolonisés se réunissent à Bandung en Indonésie. De cette conférence, s'extrait des entrailles du monde et entre sur la scène internationale ce que l'Histoire — sous la plume du démographe français Alfred Sauvy — retiendra sous le nom de « Tiers monde ». Cet amas « ignoré, exploité, méprisé¹ » de pays en sous-développement se proclame non-aligné dans la guerre idéologique d'alors opposant les Etats-Unis et l'URSS, et rêve de se hisser au rang des deux grands afin de prendre son destin en main. Préoccupés par leur développement, les trajectoires de ces pays furent pourtant très différentes les unes des autres; et si l'on vit des succès éclatants comme le Japon réalisant un « miracle » économique effaçant brillamment les destructions et le chaos des lendemains du second conflit mondial, ou la Chine qui passa de la sanglante sclérose maoïste au statut de deuxième puissance planétaire en trois décennies, d'autres pays restèrent dans les ténèbres et les affres de l'indigence. L'Egypte, qui était dirigée au moment de Bandung par le tonitruant Gamal Abdel Nasser, et s'affichait comme le phare du monde arabe et l'une des voix les plus fortes de ce nouveau corps géopolitique nommé « Tiers monde », est aujourd'hui un Etat ruiné, en pleine déliquescence et rongé par la corruption. Même destin pour le Soudan qui après plusieurs décennies d'une guerre fratricide a vu son Etat disparaître et son économie s'effondrer. Avec l'accélération du processus de décolonisation, d'autres Etats — essentiellement africains — vinrent rejoindre ce « Tiers monde » et connurent pour une grande partie d'entre-eux, un destin similaire aux deux exemples cités précédemment.

Aujourd'hui, le Tiers monde — groupe désormais appelé *pays les moins avancés* (PMA) — souffre. Etouffés par les lugubres et rampantes corruption et crise institutionnelle, tout en étant pourchassés de facto par les crocs acérés de la violence, la pauvreté, et de la maladie, les Etats composant cette partie du monde sont devenus de véritables poudrières sociales et géopolitiques entraînant souvent avec eux des régions entières comme au Mali dans la désertique région sahélienne.

Le rassemblement des ces pays très divers dans un large ensemble semblera saugrenu au lecteur ; quoi de commun, en effet, entre le Liban, la Centrafrique ou l'Afghanistan dans leur histoire, leurs corps sociaux, et la nature des crises et des défis qu'ils doivent affronter ? Objection exacte, mais objection incomplète ne prenant pas en compte un point singulier réunissant tous les pays en crise de sous-développement de la planète : l'absence d'un Etat fiable. Car si le lecteur attentif prendra soin de tenir compte des spécificités de chacun de ces Etats en sous-développement, la même causalité première dans la nature des crises lui sautera aux yeux, et celle-ci est l'incapacité de ces pays à se doter d'un Etat wébérien, c'est-à-dire un Etat fondé et détenant le monopole de la violence légitime, chose qui, dans un système international westphalien, est pour le moins fâcheuse.

La nature westphalienne du système internationale nous renvoie aux traités de Westphalie signés le 24 octobre 1648 à Münster et Osnabrück. Ceux-ci devaient alors mettre fin à la cataclysmique Guerre de Trente Ans ayant ravagé l'Europe. Plus que d'établir la paix, ces traités fondent un nouveau système international fondé sur l'Etat-nation comme seul acteur légitime dans les affaires internationales. Comme l'écrit Henry Kissinger « *Si la paix de Westphalie a marqué un tournant dans l'histoire des nations, c'est parce que les éléments qu'elle a mis en place étaient aussi simple que radicaux. L'Etat — et non l'empire, la dynastie ou la confession religieuse — s'affirma comme l'élément fondamental de l'ordre européen. La notion de souveraineté étatique fut établie. le droit*

¹ SAUVY Alfred, *Trois mondes, une planète*, L'Observateur, 14 août 1952, n°118, p.14

de chacun des signataires de choisir sa propre structure intérieure et son orientation religieuse personnelle indépendamment de toute intervention fut reconnu, tandis que les clauses absolument nouvelles veillaient à ce que les confessions minoritaires puissent pratiquer leur foi en paix, sans risquer la conversion forcée. »² Aussi révolutionnaire que pérenne, ce système, a perduré jusqu'à nos jours, et, du fait de la colonisation européenne, et de l'apparition de la Société des Nations, puis de l'Organisation des Nations Unies, s'étendra à la totalité de la surface du globe. Kissinger nous dit à ce sujet que « *Le génie de ce système, et la raison pour laquelle il s'est répandu à travers le monde, était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un Etat acceptait les conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles, à l'abri de toute intervention extérieure du système international [...] Le concept westphalien prenait la multiplicité pour point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune.* »³

La recherche collective de sécurité perpétuelle par des normes et des principes, cet exercice d'intelligence de la cité internationale qu'on nomme humanité, se réalise donc par le prisme étatique. Si « *l'enfer c'est les autres* » comme l'écrivait Jean-Paul Sartre, la condition humaine fait que nous ne pouvons nous soustraire à la collectivité ; l'être humain étant profondément un animal social. Fruit de cette nécessité d'organiser l'existence des hommes dans leurs communautés (village, ville, tribu, nation, religion, civilisation), on vit se matérialiser de larges bureaucraties ayant à charge ces communautés dont elles émanaient; de cette existence concrète, une idée, une fiction, un être métaphysique naquit : l'Etat. Ce dernier, alors, réglait et rendait justice au sein des sociétés qu'il chapeautait, protégeait les individus de la violence intrinsèque à l'homme, et décidait, selon ses nécessités, de la paix et de la guerre vis-à-vis des autres communautés humaines elles aussi dirigées par un Etat. Cette direction des affaires de la cité se faisait alors du fait d'une légitimité supérieure (dynastie, religion) ou par la loi (la fameuse *res publicae* romaine), appuyée par le monopole de la violence légitime. Celle-ci théorisée par le sociologue Max Weber, se présente comme la capacité d'un Etat, c'est-à-dire, comme on l'a vu, d'une bureaucratie ayant à charge une communauté humaine, d'imposer par la force — qu'elle est la seule à détenir et à pouvoir légitimement user — pour imposer ses décisions et son ordre social.

C'est l'échec de cette forme particulière de gouvernement bâtie au lendemain des temps féodaux, et sa féroce critique durant les années 1980, 1990 par une génération née dans l'ombre des grands totalitarismes du XXe siècle, et qui donnera ce qu'on appelle de nos jours la « révolution néolibérale » qui est la cause fondamentale de l'échec de tous les pays lancés sur le chemin de la paix civile et du développement. Car si l'exercice du gouvernement se fait le plus souvent par le truchement de la loi, celui-ci ne peut se passer de la force, ou plutôt de l'usage de la force et d'une habitude de gestion de la chose publique. Pour qu'il y ait Etat de droit, il faut impérativement ces deux prérequis, et c'est là, la cruelle expérience qu'ont fait bon nombre de pays de l'ancien « Tiers monde » comme la Libye post Kadhafi ayant sombré dans le chaos.

L'histoire du désastre actuel en Libye commence chez son voisin tunisien. Le 17 décembre 2010, dans la ville de Sidi Bouzid dans le sud de la Tunisie, Tarek (dit Mohammed) Bouazizi, un vendeur ambulancier de fruits et légumes se voit confisquer sa marchandise et brutalisé par les policiers municipaux. En désespoir de cause, celui-ci s'immole par le feu. L'évènement, est alors retentissant, et embrase rapidement tout le pays du Jasmin, d'un soulèvement social, on passe à une révolution

² KISSINGER Henry, *L'ordre du monde*, pp. 33, Fayard, 2016

³ Ibid.

pure et simple, et le dictateur Zine el-Abidine Ben Ali (1936-2019) qui régnait en maître depuis 23 années sur le pays doit quitter le pouvoir. Cette révolution gagne alors progressivement tout le monde arabe, et en premier lieu, la Libye du dictateur Mouammar Kadhafi (~1942-2011).

C'est dans la ville que Benghazi que souffle tout d'abord le vent printanier libyen. L'arrestation d'un militant des droits de l'homme provoque des émeutes dans la grande cité de Cyrénaïque. En En quête de justice, le mouvement est alors porté par les mères et les soeurs, et veuves des massacrés d'Abou Slim — une prison tripolitaine où furent exécutés sommairement 1200 jihadistes supposés le 29 juin 1996 — la manifestation prend forme dans la place principale de Benghazi, et gagne en ampleur jour après jour.⁴ Très vite, grâce à la défection de milliers de militaires, la rébellion civile s'empare de tous les postes de pouvoir et la Cyrénaïque échappe au contrôle de Kadhafi alors que dans la région occidentale voisine, la Tripolitaine, la contestation est brisée dans le sang.

L'autocrate est alors maître absolu en sa nation depuis plus de 41 ans, et n'a pas la moindre intention de prendre le chemin de l'exil comme son compère Ben Ali. Alors que la « communauté internationale » l'enjoint à s'en aller, il promet, à travers son fils Seïf Al-Islam, « *des rivières de sang* »⁵ dans tout le pays si l'opposition ne dépose pas les armes. Faisant tirer sur la foule, et réprimant la révolution dans une violence extraordinaire⁶, le régime se retrouve alors sous les lumières crues de la « communauté internationale » et voit pleuvoir à son encontre des critiques de ce que l'on pourrait appeler l'opinion publique internationale. Le Conseil de Sécurité se saisit alors de l'affaire⁷ qui devient centrale dans les discussions de l'instance.

Très rapidement, la détérioration de la situation politique et humanitaire libyenne, ainsi que l'appel à l'action de la Ligue arabe⁸ pressée d'en découdre avec un personnage qu'elle hait suite à de nombreux griefs, pousse le Conseil de Sécurité à voter la résolution 1973, imposant une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Libye afin d'empêcher le bombardement de civils. L'OTAN prend alors en charge le dossier. Invité grâce à la résolution susmentionnée à « *prendre toutes mesures nécessaires* »⁹ afin de protéger les populations civiles de la répression du régime, l'OTAN, à travers l'opération *Unified Protector*, chapeaute une intervention qui permet aux acteurs de la rébellion de capturer Kadhafi et de lui fermer les yeux à jamais.

Si le crépuscule finissant de la révolution libyenne s'accompagnait d'une brulante allégresse, l'horizon n'en demeurerait pas moins flou ; car à l'aube de cette nouvelle histoire nationale, beaucoup s'aperçurent que de nation, il n'y avait guère. L'extrême violence qui mit en terre le despote fit éclore des milliers de milices aux allégeances multiples et fragmenta le pays. Après quarante-deux

⁴ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du Monde/Gallimard, 2018

⁵ *Seïf al-Islam Kadhafi brandit la menace d'une guerre civile*, France 24, <https://www.france24.com/fr/20110221-libye-tripoli-seif-al-islam-menace-guerre-civile-mouammar-kadhafi-benghazi-revolte-revolution-violence>, 21 février 2011

⁶ Premier rapport du procureur de la Cour Pénale Internationale Conseil de Sécurité de l'ONU en application de la résolution 1970 (2011), <https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/475CEF98-A4CB-4C15-8D1B-F81DF80CF47C/0/ReportOTPFra.pdf>

⁷ Répertoire de la pratique du Conseil de Sécurité, 2010-2011, Part I. Point 16 « *La Situation en Libye* » https://www.un.org/fr/sc/repertoire/2010-2011/part1/Africa/10-11_Libya.pdf

⁸ Ibid.

⁹ Résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 17 mars 2011, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/268/40/PDF/N1126840.pdf?OpenElement>

années de despotisme, le seul référent national des Libyens était Muammar Kadhafi lui-même, soudées qu'ils étaient dans une haine commune du tyran.¹⁰ C'est pourquoi, lorsque s'ouvrent les élections de juillet 2012 sous le regard et le contrôle de la communauté internationale, le processus démocratique s'éteint rapidement, et la perspective d'une Libye munie d'un Etat de droit se ferme alors que la situation échappe désormais aux mains de tous. Non dotée d'une puissante classe moyenne capable de prendre à charge la révolution comme en Tunisie, ou d'une armée structurée et centralisée capable d'unir la population par la force à la façon égyptienne, la société libyenne, s'enfonce dans une dévastatrice guerre civile, les fédéralistes de Cyrénaïque s'opposant aux islamistes de Tripolitaine, les Berbères aux Frères musulmans, Al Qaïda à Daesh, les Warfalla, une puissante tribu du Nord, contre les milices de Misrata, les Toubous, — population noire du Sud, — contre les Arabes, et les Touareg disputant à ces même Toubous les routes et trafics transsahariens, le tout sous fond de lutte tribale régionale et religieuse pour le contrôle du pays et de ses ressources.¹¹ Cette deuxième guerre civile libyenne, destructrice guerre du tous contre tous dépeinte par le philosophe Thomas Hobbes (1588-1679) dans son célèbre ouvrage *Le Léviathan*, embrase alors le pays tout entier. L'Etat libyen part en fumée, et deux exécutifs voient le jour : le Gouvernement d'union nationale (GNA) dirigé par Fayeze el-Sarraj basé à Tripoli et reconnu par la communauté internationale, et la Chambre des représentants basé à Benghazi, ayant pour leader le maréchal Khalifa Haftar. La nation libyenne, historiquement morcelée, explose, ce qui provoque une très rapide détérioration des conditions de vie de la population contribuant au rejet des acteurs politique par cette dernière et nourrissant la tribalisation de la société. Aucune institution ne parvient à dominer le jeu politique, les centres de pouvoirs se divisent, le tout sur fond de corruption et de gaspillage des colossales ressources énergétiques du pays.

Carrefour géopolitique à cheval entre l'Afrique noire, le Magreb et le Proche-Orient, et doté des plus grandes réserves pétrolières et gazières d'Afrique, la Libye est un donc le lieu où convergent plusieurs enjeux vitaux pour ses voisins, c'est pourquoi dans le clair-obscur révolutionnaire, surgissent des monstres étrangers.

Le rivage des Syrtes célébré par Julien Gracq est historiquement un haut lieu de migration, au temps du colonel Kadhafi, c'est 1,5 à 2,5 millions de travailleurs étrangers qui officiaient en Libye.¹² Contrôlés d'une main de fer par l'appareil sécuritaire du régime de Kadhafi, les frontières, ont, au lendemain de la révolution, disparu avec l'Etat libyen. Lorsque la deuxième guerre civile explose dans le pays, 800 000, voir un million d'individus venus de Libye et des pays frontaliers (Egypte, Tchad, Niger) ou d'autres pays plus éloignés comme la Somalie, l'Érythrée ou la Guinée, devant le vide sécuritaire, et dans la quête d'une vie meilleure, quittent la Libye, principalement vers ses voisins.¹³ Au temps du colonel désormais déchu, ce flot humain échouant en Libye était utilisé dans les diverses stratégies du « Guide » dans sa relation avec le Vieux Continent, comme dans les années 1990 où la Libye devient un lieu de transit pour bon nombre d'individus ne pouvant voyager légalement en Europe.¹⁴ Ne pouvant plus opérer à des transactions avec le leader de la Jamahiriya,

¹⁰ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du Monde/Gallimard, 2018

¹¹ LUGAN Bernard, *Libye. la guerre de tous contre tous*, Conflits n°9, Avril-Mai-Juin 2016

¹² JACQUES Geneviève, *Migrations en Libye : réalités et défis*, Confluence Méditerranée n°87, 2013/4, pp. 55 à 66

¹³ Ibid.

¹⁴ PERRIN Delphine, *Pouvoirs et vulnérabilités : la fabrique d'un espace migratoire libyen fantasmé*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2012

les Etats européens — notamment du Sud — voient se former un trou d'air migratoire, provoquant alors une panique dans les chancelleries — France en tête —, qui, sortant d'une vague d'attentats meurtrière, se trouvent face à des opinions publiques redoutant la cinquième colonne parmi ces masses humaines. Dès lors, la Libye devient aux yeux de l'Europe un enjeu sécuritaire de premier ordre, et vont traiter le dossier pratiquement sous ce seul prisme. D'autant qu'autour du GNA, à l'ouest du pays, gravite une nébuleuse de milices islamistes, et plus au sud, de nombreux acteurs djihadistes dont des membres de Daesh se sont emparés de nombreuses armes dans les entrepôts laissés sans surveillance par le régime déchu, et déstabilisent désormais la région du Sahel, poussant la France à intervenir au Mali. Combattus féroce­ment par le maréchal Haftar en Cyrénaïque, ces groupes islamistes font l'objet d'une lutte d'influence dans le Golfe.

En 2011, alors que la révolution bat son plein et que le régime entre en crise, les Etats du Golfe, à travers le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) donnent de la voix pour internationaliser cette crise politique. Doha et Abou Dhabi aux manettes, les pays du Golfe participent alors activement à la militarisation, ainsi qu'à la chute d'un personnage honni.¹⁵ Toutefois, les lendemains de cette nouvelle tempête dans le désert ne s'annoncent par ensoleillés pour tous. Les élections législatives de 2012 portent les Frères musulmans au pouvoir avec 21,3% et 17 sièges sur 200¹⁶ ; ces derniers activement soutenus par le Qatar¹⁷ dans sa politique d'influence dans le monde arabo-musulman, deviennent très rapidement une force majeure dotée de puissantes milices opérationnelles qui s'imposent alors dans la majeure partie de la Tripolitaine, comme à Misrata.¹⁸ Cet appui décisif aux forces islamistes libyennes entraîne l'immédiate entrée dans le conflit de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis, apportant alors activement un fort soutien au maréchal Haftar, et isolant diplomatiquement le Qatar. Les Frères musulmans, et toute mouvance se réclamant de l'islam politique sont perçus par les monarchies du Golfe comme des ennemis sur le plan intérieur — ces derniers, menaçant leur système monarchique —, ils sont purement et simplement assimilés à des terroristes à combattre féroce­ment. Pour l'Egypte également, ce chaos en Libye, et la montée en puissance des forces islamistes — dont les Frères musulmans — qui en a résulté, est une catastrophe ; ennemis mortels du régime militaire depuis l'accession au pouvoir de Gamal Abdel Nasser (1918-1970), et classés parmi les organisations terroristes, le régime du maréchal Abdel Fattah al-Sissi — à la tête de l'Egypte depuis 2014 — opère à une répression tout azimuts de l'organisation sur son territoire, et soutien militairement le maréchal Haftar dans sa lutte contre le GNA.

Disposant de la plus grande réserve de pétrole d'Afrique avec 48,3 milliards de barils¹⁹, et d'une réserve de gaz naturel estimée à 5300 milliards de mètres de cube²⁰, le tout, situé tout près des marchés de consommation européens, le contrôle des ressources libyennes est un enjeu économique absolument capital pour plusieurs acteurs de la région, en premier lieu, la Turquie. La Sublime

¹⁵ HADDAD Saïd, *Canaliser la révolution : les monarchies du Golfe et la Libye depuis 2011*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

¹⁶ Ibid.

¹⁷ HERNANDEZ Henan, *Comment le Qatar et les Frères musulmans ont contribué au programme de la Turquie en Libye*, Atalayar, 18 février 2020, <https://atalayar.com/fr/content/comment-le-qatar-et-les-freres-musulmans-ont-contribue-au-programme-de-la-turquie-en-libye>

¹⁸ LUGAN Bernard, *Libye. la guerre de tous contre tous*, Conflits n°9, Avril-Mai-Juin 2016

¹⁹ Energy Information Administration, <https://www.eia.gov/opendata/qb.php?sdid=INTL.57-6-LBY-BB.A>

²⁰ Energy Information Administration <https://www.eia.gov/opendata/qb.php?sdid=INTL.3-6-LBY-TCFA>

Porte, en quête d'autonomie énergétique, et cherchant à devenir un hub en la matière, a fait du contrôle des ressources libyennes un objectif majeur de sa politique étrangère.²¹ L'héritière de l'empire ottoman compte peu de ressources à même de soutenir la croissance continue du pays, 90% des produits pétroliers consommés étant importés en grande partie chez le voisin iranien²², et 99% du gaz l'étant en grande partie de Russie²³ ; c'est donc appâté par les possibilités libyennes que la Turquie entre dans le jeu. Pourtant, malgré une présence remontant au XVI^e siècle, et une relation économique dense — avec 25 000 expatriés trucs en Libye, des investissements de 15 milliards de dollars dans le pays, et des exportations s'élevant à 2 milliards de dollars²⁴ — au moment où éclatent le mouvement des « printemps arabes », la Turquie passe, en premier lieu, à côté du mouvement. Recep Tayyip Erdogan adopte alors une position ambiguë ; tout en demandant à Kadhafi de ne pas commettre l'erreur « *d'ignorer les aspirations du peuple à la démocratie et à la liberté* »²⁵, il dénonce l'ingérence occidentale dans les affaires libyennes et s'opposera jusqu'au bout à la résolution 1973 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Isolés, ce n'est que l'entrée en jeu de l'OTAN qui permettra à la Turquie de revenir dans la danse, profitant à la suite des opérations de l'organisation, de l'échec de la transition politique. Alors que la Turquie a déjà porté le sabre en Syrie, elle profite de la deuxième guerre civile libyenne commençant pour retrouver une influence dans le pays en se rapprochant du GNA à Tripoli, largement dominé par les Frères musulmans dont Erdogan est lui-même un membre éminent. Pour le « gouvernement de Tripoli », cette aide est bienvenue afin de lutter contre les forces du maréchal Haftar gagnant progressivement du terrain vers l'ouest du pays. Ce sera chose faite, en mai 2020 lorsque la Turquie lance l'opération « Tempête de paix » permettant au GNA de repousser l'attaque du maréchal Haftar sur Tripoli et de contre-attaquer vigoureusement au point d'être à deux doigts de prendre la ville de Syrte et de provoquer l'entrée de l'Égypte dans la guerre.²⁶ Contre cette aide, fut négocié en décembre 2019 un accord maritime permettant à la Sublime Porte d'accéder au pétrole ainsi qu'au gaz libyen, le tout sur une ZEE revendiquée par Athènes.²⁷

Dans cette quête d'accès au pétrole libyen, l'Italie n'est pas en reste. Ancienne colonie de 1911 à 1947, Rome considère le pays comme étant son pré carré africain traditionnel. A travers son groupe pétrolier ENI, la Botte importait 32% du pétrole libyen, et le groupe italien représentait le premier producteur étranger du pays.²⁸ Profitant de l'effondrement de l'État libyen, Total entra dans le jeu et une lettre du Conseil national de transition (CNT) libyen évoquait la possibilité d'octroyer au

²¹ BABAKHOUYA Omar, *La dimension énergétique de l'engagement turc en Libye et en Méditerranée orientale*, Moyen-Orient N°49, Janvier-Mars 2021

²² Ibid.

²³ Ibid.

²⁴ MARCOU Jean, *La politique libyenne de la Turquie, miroir d'une diplomatie pragmatique mais téméraire*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid.

²⁷ JÉGO Marie, *Un accord turco-libyen de délimitation maritime provoque la colère de la Grèce*, Le Monde, 10 décembre 2019, https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/10/un-accord-turco-libyen-de-delimitation-maritime-provoque-la-colere-de-la-grece_6022314_3210.html

²⁸ DURAND DE SANCTIS Julien, *Bras de fer géopolitique entre la France et l'Italie en Libye*, Middle East Eye, 4 mars 2019, <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/bras-de-fer-geopolitique-entre-la-france-et-litalie-en-libye>

groupe français 35% des futures concessions pétrolières du pays.²⁹ Chose inacceptable pour le gouvernement italien — présent au capital d'ENI —, qui décide alors de soutenir le GNA de Fayez el-Sarraj afin de sécuriser son important terminal pétrolier de Melittah, s'opposant ainsi à la France qui de son côté soutient le maréchal Haftar, non seulement pour des raisons sécuritaires liées au terrorisme et à la bande sahélienne, mais aussi pour des raisons économiques, Total annonçant en 2018 le rachat à hauteur de 16,3% des concession pétrolières de l'américain Marathon Oil sur les champs pétroliers de Waha au centre-sud du pays.³⁰

Alors qu'il était présenté comme l'ennemi public numéro un dans la décennie 1990, et fut féroce­ment combattu par de nombreux idéologues, personnalités politiques et au sein même de bien des organisations internationales, l'État a montré en ce début de XXIe siècle qu'il ne comptait pas mourir, et même, qu'il était indispensable. Réapparu ces dernières années comme un acteur incontournable du système international, la communauté internationale a redécouvert, ou plutôt découvre ce que sa faiblesse peut entraîner de désordres, et conduire des régions entières à l'affrontement. C'est pourquoi, ce travail ambitionne d'étudier la question de l'Etat et des conséquences de sa défaillance dans son environnement régional en revenant sur le fait étatique dans le système international dans sa longue durée. Partant des traités de Westphalie, nous tenterons de comprendre comment cette entité dans sa forme actuelle est apparue et s'est hissée au rang d'acteur incontournable du système international, puis nous verrons ce qui caractérise la défaillance d'un État, et pourquoi la critique du fait étatique et les tentatives de transformation brutales des États faibles dans la décennie néolibérale de 1990 a aveuglé les acteurs internationaux dans la résolution de nombreuses crises actuelles qui ont pour conséquence la faiblesse, sinon l'inexistence d'un État fiable (chapitre I), avant de d'étudier, à travers l'exemple libyen comment, empiriquement, un État se déconstruit et finit par disparaître (chapitre II) ; puis nous nous pencherons sur les conséquences que l'effondrement de l'État libyen a eu sur son environnement régional. Ces grands points d'étude nous poussent à dégager plusieurs interrogations qui constituent les points de réflexion de ce mémoire. Les États sont-ils « *too big too fail* » ? C'est-à-dire trop importants pour les détruire quelle que soit leur comportement. Une transition politique pacifique est-elle possible lorsque l'État passe d'un régime à parti monopolistique à un régime libéral pluraliste ? La défaillance étatique de nombreux pays à travers le monde, est-elle le mal du siècle gangrenant et menaçant le système international ? C'est ce à quoi nous répondront dans les pages qui suivent.

²⁹ Ibid.

³⁰ COLLEN Vincent, *Total se renforce en Libye, un pays risqué pour les pétroliers*, Les Echos, 5 mars 2018, <https://www.lesechos.fr/2018/03/total-se-renforce-en-libye-un-pays-risque-pour-les-petroliers-985825>

De l'État comme acteur du système international

« La puissance politique engendre toutes les autres. »

Jacques Bainville, Les conséquences politiques de la paix

Il était la bête immonde, la créature à abattre, le dragon aux multiples têtes dont il fallait absolument réduire la puissance et la force, mais à la faveur d'une pandémie mondiale, alors que les âmes s'emballent et que les cœurs se serrent, voilà tous les regards qui se tournent vers lui, le monstre honni d'antan, l'État. À lui de prendre en charge les corps, d'organiser la réponse sanitaire, de protéger la population, de garantir, par cette force autrefois haï, la pérennité de la société. Mais qui est-il ? Qu'est-ce finalement que l'État ? Comment et pourquoi est-il apparu ? Comment s'est-il imposé de la sorte dans le système international ? C'est toutes ces questions que redécouvrent un XXI^e siècle héritier de la décennie néolibérale des années 1990.

Bâtir un État revient à construire une administration et des institutions à la tête celle-ci ; cela requiert des compétences, des pratiques, une habitude qui s'acquièrent difficilement, et sur le temps long. C'est cette pratique de la chose publique sur la longue durée ce qui a fait défaut à de nombreux États du Tiers monde, les mettant en état de défaillance vis-à-vis des besoins de leur population, ce que n'ont pas compris les acteurs de la révolution néolibérale des années 1980, 1990, imposant alors dans les esprits, et les institutions internationales via le « consensus de Washington » des idées et des réformes qui empirèrent la situation d'États déjà fragiles.

L'État wéberien, acteur clé du système international westphalien

L'État est une vieille construction humaine remontant aux premiers âges de la société civilisée. Apparu en Mésopotamie, et chapeautant des communautés humaines plus ou moins grandes, sa nécessité s'est rapidement fait sentir par les hommes en quête d'organisation et d'ordre. Sans même parler d'empire comme Rome qui sont des modèles d'administration bureaucratique de la société, certains pays actuels se sont dotés d'un État très tôt dans leur histoire, comme la Chine où une puissante bureaucratie centralisée apparaît il y a de cela plusieurs millénaires, où en France, où ce dernier — fierté nationale — apparaît dès le XIV^e siècle. Construire un État à la manière de ces deux derniers exemples n'est pas chose aisée, et leur histoire est pleine de soubresauts qui manquèrent de faire disparaître une œuvre héritée et améliorée de génération en génération quels que soient les hommes ou les régimes dirigeants ces États.

On peut définir l'État comme une organisation administrative dotée, à sa tête, d'institutions chargés de la diriger, et ayant à charge une communauté humaine sur un territoire donné. Comme « *Tout État est fondé sur la force* » comme le disait Léon Trotsky, l'État est une organisation qui « *revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence légitime.* »³¹ Ce « *monopole de la violence légitime* » fut longtemps mal compris pour de mauvaises raisons. Certains, dans la veine marxiste, y voyaient un outil par lequel la classe dominante exploitait la classe dominée, et d'autres, dans la veine libérale, y voyaient une justification des grands totalitarismes du XXI^e siècle. Cette définition faisait donc figure de repoussoir pour de nombreux intellectuels ne comprenant pas qu'elle est nécessaire au bon fonctionnement d'une société civilisée. En effet, partout où l'État porte son bras, ce dernier ne peut se permettre d'être désarmé, car « *l'essence de l'étatisme est l'exécution : c'est la capacité d'envoyer en dernier recours un agent de l'État doté d'un uniforme et d'un pistolet, pour forcer quelqu'un à se plier aux lois de cet État.* »³² Prenons quelques exemples concrets pour illustrer notre propos. Dans un État de type wéberien fonctionnant correctement, disons que Monsieur A se met à battre Madame B, sa femme, celle-ci peut se tourner vers un commissariat de police où elle portera plainte contre son mari. L'État, alors, par l'intermédiaire de ses agents, tout d'abord les officiers de police, fera arrêter Monsieur A, puis le traduira devant des tribunaux où se trouvent ses juges, et enverra la mari violent en prison afin de protéger la pauvre dame de la brutalité de son mari. Autre exemple, Monsieur D refuse de payer ses impôts, or, c'est par le paiement régulier d'impôts par les individus formant la société dont il a la charge, que l'État parvient à financer ses missions essentielles, comme l'instruction de la jeunesse ou les programmes de santé pour la population. Le monopole de la violence légitime permet alors à l'État de saisir directement la somme réclamée sur les comptes de Monsieur D, ou de saisir ses biens pour financer le recouvrement de ses impayés. Dernier exemple, Madame E possède un joli petit appartement qui est malheureusement squatté par plusieurs individus. Notre chère dame prend alors la direction du commissariat où elle explique sa situation à des agents de police. La machine judiciaire et répressive de l'État se met alors en marche, et les squatteurs sont mis à la porte par des policiers chargés de mettre en œuvre la décision de justice visant à ce que Madame E récupère son bien. Ces exemples illustrent une réalité que n'ont pas vus libéraux et marxistes critiques de cette violence intrinsèque à l'exercice de l'État : sans cette dernière, toute société civilisée est impossible. Comment, en effet, faire respecter la loi, l'ordre et la

³¹ WEBER Max, *Le savant et le politique*, Bibliothèques 10/18, Février 2002, pp. 125

³² FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXI^e siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 24

sécurité sans le truchement de cette autorité légitime et acceptée par tous ? Cette possibilité existe, on appelle cela l'anarchie, où chacun règle lui-même et par ses propres moyens les différents conflits qui surgissent au cours de sa vie, et c'est la lutte contre celle-ci qui poussera de nombreux philosophes et politiques à réfléchir sur le maintien de l'ordre social dans la cité, faisant émerger une pensée qui fondera l'État moderne.

Dans sa nouvelle *Emmeline*, le poète Alfred de Musset faisait dire à sa provinciale et jeune comtesse de Marsan découvrant alors « le monde » — c'est-à-dire les hommes — à Paris « *Puisque c'est ainsi que va le monde, eh bien ! nous le prendrons comme il est.* » Ce mot pourrait résumer à lui seul la réflexion politique émergeant à la Renaissance et s'affirmant lors du Grand Siècle qui fonda l'État moderne tel que nous le connaissons aujourd'hui. Cette réflexion fondatrice, s'appuie, dans un monde chrétien, sur le renoncement du politique à améliorer les hommes par le fait de ses outils afin de les rendre dignes du salut éternel. Comme l'écrit le professeur Thibaut Gress, « *l'ordre politique ne vise plus à accompagner l'homme jusque'à ses plus hautes aspirations, mais à protéger ce dernier contre sa propre médiocrité.* »³³ Pour construire l'ordre social et les États, la Renaissance et le Grand Siècle partent alors de la réalité humaine telle qu'elle se présente devant eux plutôt que de la transformer par des idéaux aussi nobles qu'impossible à réaliser. L'homme tel que l'observe la Renaissance, si il fait montre parfois d'un sens de l'honneur, est surtout lâche, mesquin, brutal et querelleur, ce qui est source de désordres civils et politiques dans la cité. Le philosophe Nicolas Machiavel (1469-1527) écrivait alors dans son *Discours sur la première décade de Tite-Live* la chose suivante : « *quiconque veut fonder un État et lui donner des lois doit supposer d'avance les hommes méchants, et toujours prêts à montrer leur méchanceté toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion.* »³⁴ Dans les yeux de Machiavel, l'essence médiocre de l'être humain n'est plus un mal à combattre farouchement, mais le fondement même de l'ordre politique et de l'efficacité de ce dernier. Car si l'homme est querelleur, fourbe et cupide, il est également fort lâche, ce qui lui fait craindre la punition et le châtement, le rendant alors respectueux des lois, qui ne sont désormais plus un levier d'élévation morale, mais uniquement un instrument de maintien de l'ordre. Mais si la pensée de Machiavel s'inscrit surtout dans une volonté de préserver l'ordre social au sein de la cité, la réflexion sur la genèse de cette dernière reviendra au philosophe anglais Thomas Hobbes (1588-1679).

Avant d'entrer dans la réflexion du philosophe anglais, il convient de rappeler le contexte dans lequel ce dernier évolue. En 1618, commence la Guerre de Trente Ans dont Hobbes est contemporain. Celle-ci, qui tourne en destructrice guerre généralisée ravage entièrement l'Europe où elle sème plusieurs guerres civiles meurtrières. En 1642, commence une violente guerre civile dans le royaume d'Angleterre, cette dernière, opposant le Parlement en quête d'un gouvernement plus constitutionnel et un monarque souhaitant rester absolu. Cette dernière, ravageant le pays, contraint Thomas Hobbes, partisan de la monarchie à quitter l'Albion pour la France, et c'est au pays de Richelieu et Descartes que celui-ci conçoit son *magnum opus* : *Le Léviathan*. Pour lui, comme pour Machiavel, l'homme n'est pas un être complètement rationnel et même souvent destructeur, écrivant que « *si deux humains désirent la même chose, dont ils ne peuvent jouir l'un et l'autre, ils deviennent ennemis et, pour parvenir à leur fin (qui est principalement leur propre conservation et parfois seulement leur jouissance), ils s'efforcent de s'éliminer ou de s'assujettir l'un l'autre.* »³⁵ Cette capacité autodestructrice que l'homme perçoit chez son semblable, et qui

³³ GRESS Thibaut, *La peur comme origine des États et de l'ordre social*, Conflits n°32, Mars-Avril 2021

³⁴ MACHIAVEL Nicolas, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Folio, 2018, pp. 161

³⁵ HOBBS Thomas, *Léviathan*, Folio, 2016, pp. 222

trouve sa source dans la compétition que se livrent les hommes, leur défiance mutuelle, et la quête de gloire qui anime beaucoup d'entre-eux, le tout permis par une égalité de force et d'esprit entre les hommes, cause d'une grande peur de l'individu envers son prochain. Ainsi, « *À cause de cette défiance de l'un envers l'autre, un homme n'a pas d'autre moyen aussi raisonnable que l'anticipation pour se mettre en sécurité, autrement dit, se rendre maître, par la force et les ruses, de la personne du plus grand nombre possible de gens, aussi longtemps qu'il ne verra pas d'autre puissance assez grande pour le mettre en danger.* »³⁶ Autrement dit, le seul moyen pour l'homme de se mettre en sécurité selon Hobbes est de donc de dominer le plus grand nombre d'hommes possibles jusque'à ce que qu'une menace plus grande le mette en danger. Ceci étant, « *ce temps où les humains vivent sans qu'une puissance ne leur impose à tous un respect mêlé d'effroi, leur condition est ce qu'on appelle la guerre ; et celle-ci est telle qu'elle est la guerre de chacun contre chacun.* »³⁷ C'est cette guerre à laquelle doit échapper l'ordre social, car, nous dit le philosophe anglais, « *du temps de guerre, où chacun est l'ennemi de chacun, sont les mêmes que celles du temps où les humains vivent sans autre sécurité que celle procurée par leur propre force, ou leur propre ingéniosité. Dans une telle situation, il n'y a de place pour aucune entreprise parce que le bénéfice est incertain, et, par conséquent, il n'y a pas d'agriculture, pas de navigation, on utilise pas les marchandises importées par mer, il n'y a ni vastes bâtiments, ni engins servant à déplacer et déménager ce qui nécessite beaucoup de forces ; il n'y a aucune connaissance de la surface de la terrestre, aucune mesure du temps, ni arts ni lettres, pas de société ; et ce qui est pire que tout, il règne une peur permanente, un danger de mort violente. La vie humaine est solitaire, misérable, dangereuse, animale et brève.* »³⁸ Lui qui était alors contemporain de multiples guerres civiles à travers l'Europe, et au sein de son pays même, savait de quoi il parlait.

Comme le florentin, il part du principe qu'il faut utiliser le médiocre en l'homme comme levier d'Archimède pour la réalisation de la paix sociale. Aussi, il écrit que « *Les passions qui poussent l'homme à la paix sont la peur de la mort, le désir des choses nécessaires à une existence confortable, et l'espoir de les obtenir par leur activité.* »³⁹ ; mais à la différence de Machiavel, notre exilé pense que l'homme, par le truchement d'une faculté inscrite en l'âme humaine qui est la Raison, peut comprendre certaines nécessités universelles, c'est à ce moment qu'apparaît l'État. L'individu craint la violence de son semblable et la mort violente qui peut s'accompagner de celle-ci. Cette mort est contraire à l'ordre naturelle des choses, et l'individu, par sa raison doit donc inventer une assurance contre cette violence intrinsèque à l'âme humaine, cette assurance, c'est l'État, qui est défini par Hobbes comme « *une personne une dont les actions ont pour auteur, à la suite de conventions mutuelles passées entre eux-mêmes, chacun des membres d'une grande multitude, afin que celui qui est cette personne puisse utiliser la force et les moyens de tous comme il l'estimera convenir à leur paix et à leur défense commune.* »⁴⁰ Ainsi, « *en vertu du pouvoir conféré par chaque individu dans l'État, il dispose de tant de puissance et de force assemblées en lui que, par la terreur qu'elles inspirent, il peut conformer la volonté de tous en vue de la paix intérieur et de l'entraide face aux ennemis de l'étranger.* »⁴¹ Ce dernier point n'est pas inscrit au hasard par Hobbes, contemporain — on le rappelle — de la Guerre de Trente Ans, nous le verrons.

³⁶ Ibid.

³⁷ HOBBS Thomas, *Léviathan*, Folio, 2016, pp. 224

³⁸ HOBBS Thomas, *Léviathan*, Folio, 2016, pp. 225

³⁹ HOBBS Thomas, *Léviathan*, Folio, 2016, pp. 228

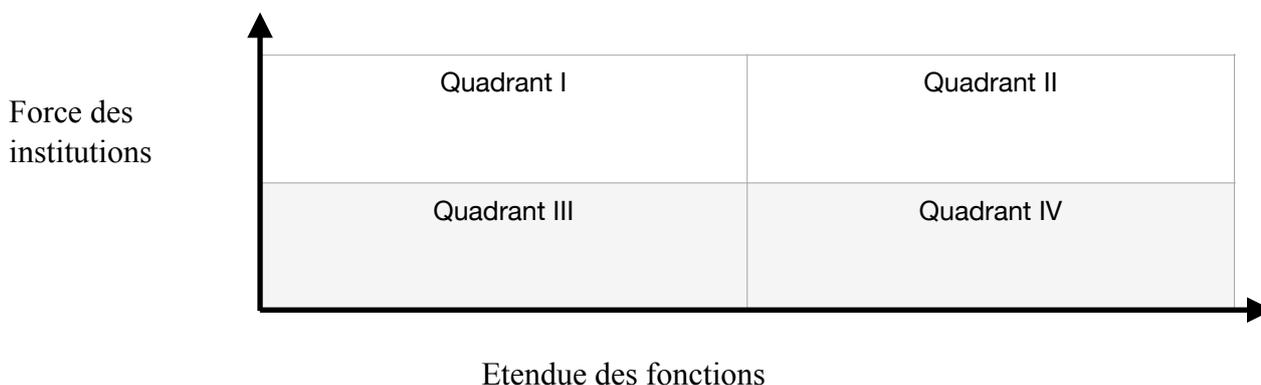
⁴⁰ HOBBS Thomas, *Léviathan*, Folio 2016, pp. 288-289

⁴¹ Ibid.

L'État n'est pas qu'une forte brute et répressive, dans sa version contemporaine, il prend à sa charge de nombreux secteurs de la vie civile. Dans son *World Development Report* de 1997, la Banque Mondiale dresse trois types de fonctions dont peut se charger un État moderne : fonctions minimales, fonctions intermédiaires et fonctions activistes.

Fonctions minimales	Fonctions intermédiaires	Fonctions activistes
Fourniture d'infrastructures simples (routes, ponts, chemins de fer, logements etc.)	Instruction de la jeunesse	Stimulation des marchés
Maintient de la stabilité du marché	Protection de l'environnement	Politique industrielle
Défense du territoire	Régulation financière et politique anti-trust	Redistribution du capital
Loi et ordre	Protection du consommateur	
Santé publique	Assurance chômage	
Protection des plus pauvres	Allocations familiales	
Secours aux catastrophes	Retraite par redistribution	

Cette liste est évidemment non exhaustive, mais elle fournit des points de référence lorsque l'on parle de l'étendue des fonctions que peut avoir un État. Toutefois, la puissance d'un État ne se mesure pas uniquement à l'étendue de ses fonctions, mais également à la force de ses institutions, c'est-à-dire à la capacité qu'ont celles-ci de planifier et exécuter les politiques et les lois choisies par le politique de façon efficace et transparente tout en limitant le poids de la bureaucratie dans la l'application des politiques choisies et des lois votées.



Lorsque l'on traite des capacités d'un État, il convient donc de distinguer l'étendue des fonctions que celui-ci assume, de sa capacité à mettre en œuvre ses lois et ses politiques de façon claire. Ceci étant fait, nous obtenons le schéma ci-dessus divisés en quatre quadrants ayant chacun des conséquences socio-économiques et sécuritaires très claires sur les populations vivant dans un État situé dans tel ou tel quadrant.⁴² Pour prendre un exemple parlant, les États-Unis sont indéniablement

⁴² FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde, 2004

situés en haut à gauche du Quadrant I.⁴³ Fédéralisme, gouvernement constitutionnel, séparation nette des pouvoirs et protection claires des droits individuels limitent considérablement la capacité de l'État à accroître l'étendue de ses fonctions. L'État-providence américain est très faible comparé à ce que l'on peut trouver en Europe (pas de « Sécu » par exemple), et les marchés sont bien moins réglementés, d'autant plus après la révolution néolibérale des années 1980 et 1990, nous y reviendrons. Néanmoins, cet État minimal est un parfait État wébérien ; pourvu de postes de police à tous les niveaux du pays (commune, état, fédération), et d'un puissant système judiciaire muni de pouvoirs coercitifs étendus, les États-Unis excellent dans l'exécution des lois et politiques décidées par le politique. Lorsque le Président Donald Trump refusa de reconnaître sa défaite, ce sont les tribunaux des États puis la Cour Suprême, plus haute juridiction des États-Unis, et garante de la sacro-sainte constitution, qui arrêtaient le désastreux mauvais perdant dans sa fuite en avant calamiteuse.⁴⁴ À l'inverse, un pays comme la France serait plutôt à situer en haut à droite du Quadrant II. Doté d'un État historiquement très puissant prenant à son compte de larges secteurs du monde socio-économique comme l'industrie, l'instruction ou la santé. C'est également un État aux institutions fortes et démocratiques régies par le droit et nourries par un système de « grandes écoles » lui fournissant ses indispensables cadres. C'est donc, appuyés sur cette légitimité politique bientôt consacrée dans le domaine international, que les États traitent les uns avec les autres. Le contrat social démontré par Machiavel et Hobbes ne pouvant s'appliquer en dehors des frontières d'un État, ce dernier doit traiter avec ses semblables dans une grande cité internationale qu'il est convenu d'appeler « communauté internationale » qui voit le jour en Europe au XVIIe siècle, puis se répand aux quatre coins de la planète.

Prague, 23 mai 1618. Un groupe de nobles de Bohême révoltés contre la politique de catholicisation forcée et la réduction du pouvoir des parlements (protestants) du royaume par Ferdinand II, pénètrent dans le château de Prague, et après une orageuse dispute avec les gouverneurs en présence, firent défenestrer les deux hommes. Cet épisode, que l'histoire retient sous le nom de Défenestration de Prague, fut le point de départ d'une guerre cataclysmique. Car si les deux gouverneurs s'en sortirent sains et saufs, la rébellion des protestants fut réprimée dans le sang, et le monarque protestant (Ferdinand V) qu'ils désignèrent pour remplacer un Ferdinand II honni à la tête du royaume de Bohême, fut déposé et dépossédé de tous ses titres et biens par l'empereur Habsbourg. Les princes protestants décident alors de croiser le fer contre le Habsbourg au nom de ce qu'ils estiment être leur droit à la liberté religieuse ; c'est le début de la Guerre de Trente Ans qui ravagera l'Europe entière. Au lendemain de cette guerre, les émissaires de toutes les nations belligérantes se réunissent à Münster et Osnabrück, et signent le 24 octobre 1648 les traités de Westphalie.

Les États centralisés, au cours de la guerre, ont eu à se défendre, et à défendre leur souveraineté, c'est-à-dire l'affirmation du monopole absolu dans la gestion de leurs affaires intérieures et extérieures. Par-là, les États se sont affirmés, et les prétentions à l'universalité du Saint Empire ne sont plus tolérées. Plusieurs de ces États s'étaient même agrandis au cours de la guerre, et devant défendre leurs gains chèrement acquis, toute forme de déférence hiérarchique avait disparue, tous les monarques étant appelés « Majesté » et tous les ambassadeurs « Excellence », les États étaient traités à égalité parfaite.⁴⁵ Le Léviathan avait triomphé, et les États, devenus des quasi êtres

⁴³ Ibid.

⁴⁴ PARIS Gilles, *La chute vertigineuse de Donald Trump en 80 jours*, Le Monde, 15 janvier 2021, https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2021/01/15/la-descente-aux-enfers-de-donald-trump_6066323_4500055.html

⁴⁵ KISSINGER Henry, *L'ordre du monde*, Fayard, 2018, pp. 32

métaphysiques étaient considérés et traités comme des citoyens d'une grande cité internationale. L'État bureaucratique à la personnalité propre, avait remplacé la dynastie, les guerres ne se faisaient plus au nom d'une maison dont il fallait défendre l'honneur et le prestige, mais au nom d'un intérêt stratégique froid et calculateur. Aussi comme l'écrivait un Thomas Hobbes contemporain de cette paix, « *Tout souverain a le même droit de se procurer la sécurité de son peuple que celui d'un particulier de se procurer la sécurité de son propre corps.* »

Toutefois, si les principaux États européens ont renforcés leur identité et leur puissance, la nécessité d'équilibre apparaît comme primordiale pour le système international des années à venir.⁴⁶ Aussi, marquant l'avènement de l'État comme acteur clé du système international. La notion de souveraineté est établie, tout comme le droit de chacun des États signataire de choisir sa propre structure intérieure et sa religion sans se voir envahi par une puissance aux prétentions universalistes. Le système westphalien « *prenait la multiplicité pour point de départ et intégrait des sociétés diverses, dont chacune était acceptée comme une réalité, dans une quête d'ordre commune.* »⁴⁷ aussi, le génie de ce système, et la raison de son succès (il constitue encore de nos jours le pilier de l'ordre international) « *était que ses dispositions portaient sur des points de procédure, et non de fond. Si un État acceptait ces conditions de base, il pouvait être reconnu comme un citoyen international en mesure de préserver sa culture, sa politique, sa religion et sa politique intérieure personnelles à l'abri de toute intervention extérieure du système international.* »⁴⁸ La paix de Westphalie était dans l'air du temps ; vidée de toute considération morale ou religieuse, elle reprenait le concept machiavélien que l'homme est mauvais de nature et cherche toujours à nuire à son prochain, que la recherche de son salut par des moyens politiques était, extrêmement compliquée, sinon inutile. Durant trente années, des prophètes, des conquérants et autres combattants armés et pétris de revendications morales et religieuses avaient ravagé l'Europe. Le chevalier héroïque des temps médiévaux avait été remplacé par les mercenaires et la soldatesque au cynisme et à la brutalité durement ressentie par les populations civiles ; de plus les guerres civiles parcourant le Vieux Continent et manipulées par les puissances rivales (la France avec le Saint Empire par exemple) avait définitivement validé la thèse du philosophe florentin aux yeux des acteurs d'alors, faisant apparaître en lieu et place de la quête de salut avait succédé la raison d'État, et aux croisades morales, succéda « *Des guerres limitées, portant sur des questions calculables* ». ⁴⁹

Le système westphalien, qui « *a constitué la première tentative d'institutionnalisation d'un ordre international sur la base de règles et de limites admises* »⁵⁰ reprenait également le concept hobbesien, faisant de la force et de l'effroi possédée et suscitée par une puissance supérieure aux autres acteurs, la seule garantie de paix et de stabilité. Toutefois, à la différence de Hobbes (selon les acteurs du temps), une épée supérieure ne pouvait dominer toutes les autres, et une autre méthode fut trouvée. Pour éviter toute possibilité d'hégémonie d'une puissance qui aurait entraîné inévitablement une quête d'universalité, les États européens firent en sorte, chaque fois que cette possibilité présentait le bout de son nez, de former une coalition pour venir à bout des prétentions de la puissance en route vers l'hégémonie. Néanmoins, cet équilibre nécessitait un arbitre, et ces

⁴⁶ BÉLY Lucien, dans *Histoire de la diplomatie française tome I. Du Moyen Age à l'Empire*, Perrin/Tempus, 2015

⁴⁷ KISSINGER Henry, *L'ordre du monde*, Fayard, 2018, pp. 33

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ KISSINGER Henry, *L'ordre du monde*, Fayard, 2018, pp. 36

⁵⁰ Ibid.

multiples coalition, une force ordinatrice, c'est l'Angleterre qui joua ce rôle sur l'ensemble du continent européen, et la France qui le joua dans les territoires allemands jusqu'à la Révolution.

Alors que les cosaques dorment sur l'avenue des Champs-Élysées d'une France vaincue, et que l'Europe en cendres compte ses morts, les puissances européennes se réunissent à Vienne en 1814 pour bâtir un nouveau système international devant les prémunir d'une conflagration de la sorte ; c'est la naissance de la Sainte-Alliance. Celle-ci, réunissant les vainqueurs de Napoléon, se donnait pour but de comprimer et d'écraser toute poussée révolutionnaire apparaissant sur le Vieux Continent, comprenant que la contagion à d'autres pays n'était jamais très loin et menaçait la paix. Réunis autour de principes chrétiens exaltés en grande partie par le tsar Alexandre Ier (1777-1825), et de l'absolutisme prôné par le chancelier Klemens von Metternich (1773-1859), ce nouveau système fonctionnait grâce à trois institutions : la Quadruple-Alliance, réunissant l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie, chargée d'assurer l'ordre et de maintenir l'équilibre continental ; la Sainte-Alliance, devant répondre aux menaces intérieures (révolutionnaires) contre les institutions des États européens ; un concert des nations — dotée d'un État —, institutionnalisées par des conférences diplomatiques réunissant les chefs d'État et de gouvernement de l'alliance afin de définir les objectifs communs et de faire faces aux crises et défis menaçant le système de Vienne. Lorsque les libéraux espagnols entrés en rébellion obligent Ferdinand VII à accepter une constitution libérale, c'est la Sainte-Alliance, réunie au congrès de Vérone en octobre 1822, qui décapite ce début de révolution par l'intercession d'une France qui écrase les révolutionnaires au Trocadéro le 31 août 1823, maintenant alors l'absolutisme de Ferdinand VII.

Ce système, reprend l'essence des principes westphalien ; consacrant les États comme acteurs fondamentaux du système international, elle institutionnalise même les relations les liant entre-eux par ces conférences où les crises continentales sont gérées. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État voisin est consacré — à l'exception d'écrasements périodiques des poussées révolutionnaires jugées mortifères de par leur essence expansionniste —, et le principe d'équilibre devient de nouveau le *modus vivendi* des puissances européennes. Ce système préservera alors à l'Europe d'une nouvelle conflagration jusqu'à la Première Guerre Mondiale.

Proclamant dans ses *Quatorze points* devant apporter paix et prospérité au monde au lendemain de la Première Guerre Mondiale « *le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* » — une vieille antienne née sous la Révolution, répandue à travers l'Europe par les armées de Napoléon Ier, et consacrée par la désastreuse politique étrangère de Napoléon III —, le Président des États-Unis Woodrow Wilson s'inscrivait sans en avoir l'air dans l'héritage westphalien construisant la paix sur l'idée qu'il fallait donner à chaque nation — sur la base d'une unité linguistique — un État, ce dernier devant rejoindre la Société des Nations, c'est-à-dire, ce que l'on appelle de nos jours la « communauté internationale » ; sorte de réunion des États-nations réunis en assemblée pour régler les grands problèmes du monde. C'est sur la base de ce *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* que sera prise la décision de disloquer les empires austro-hongrois et ottoman, faisant alors éclore une myriade de nouveaux États — ou de territoires dotés de structures étatiques dans le cas des mandats — et achevant pratiquement l'œuvre des révolutionnaires français.

Cette Société des Nations que devaient rejoindre tous ces nouveaux États, « *prévoyait que tous les États s'engageraient à l'application neutre d'un ensemble commun de règles de bonne conduite. Si les États ne s'entendaient pas sur l'analyse de leurs droits ou de leurs devoirs respectifs, ils soumettraient leurs revendications à l'arbitrage d'un groupe de parties désintéressées. Si un pays violait ce principe et faisait usage de la force pour faire valoir ses prétentions, il serait catalogué*

comme agresseur. Les membres de la Société s'uniraient alors pour résister au belligérant qui avait violé la paix générale. »⁵¹ Wilson faisait donc du Richelieu, les principes moraux en plus.

Jusqu'à nos jours, et plus encore depuis 1945, ce système a perduré, et l'ensemble des États se réunissent désormais en assemblée au sein de l'Organisation des Nations Unies. Cette dernière, étant chargée d'arbitrer les conflits à travers le monde en s'appuyant sur le droit international et prévenir la guerre. Car d'euro-péen, ce système international westphalien se répand à travers le monde du fait de la colonisation puis la décolonisation. Régies par des systèmes impériaux, tribaux, féodaux ou religieux, les populations des autres régions du monde — à l'exception notable de la Chine et du Japon — n'étaient pas acquises à l'État-nation. Ayant nécessité à maîtriser ces vastes territoires, les puissances coloniales européennes bâtirent de puissantes administrations dans les territoires conquis dessinèrent des frontières et mirent en route des machines bureaucratiques visant à la gestion quotidienne des populations.⁵² Important une grammaire politique bien spécifique, les puissances politiques européennes, dans leur hégémonie culturelle, politique et économique présentaient « l'État, et si possible l'État-nation comme forme achevée et modèle de l'organisation politique, qui signe l'accès à la « civilisation » et à la modernité. »⁵³

L'histoire de la colonisation, lorsqu'on la retrace, montre à bien des égards que partout et de façon permanente et pérenne, les pouvoirs coloniaux cherchèrent à dompter les populations et les espaces. Fruit d'une grammaire politique propre aux Européens, « L'État-nation a au contraire été imposé de l'extérieur aux colonisés en détruisant les équilibres antérieurs ».⁵⁴ De plus, nous dit Sonia Dayan-Hezbrun « La logique westphalienne ainsi exportée était incapable d'intégrer ces zones que les Romains appelaient le limes, qui correspondaient aussi aux marches des empires, où les populations et les langues se mêlaient et où on glissait lentement d'une appartenance à une autre. « Étatés », les habitants de ces régions devenues frontalières ont souvent été considérés comme délinquants, voire comme criminels, quand ils s'obstinaient à passer — et faire passer humains et marchandises — d'un côté à l'autre d'une frontière qui, pour eux, n'en était pas une. »⁵⁵ Mais l'hégémonie culturelle et politique occidentale faisant, l'État demeurait une aspiration pour les peuples colonisés aspirants à l'autodétermination, et lorsque la vague de décolonisation frappe, les anciens colonies s'approprient l'État et en font une revendication politique qu'ils affirment à la conférence de Bandung. Les anciens peuples colonisés réunis en une assemblée d'États-nations (principe westphalien par essence), déclarent alors dans leur communiqué final « appuyer totalement le principe du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes tel qu'il est défini dans la Charte des Nations Unies et prendre en considération les résolutions des Nations Unies sur le droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes, qui est la condition préalable à la jouissance totale de tous les droits fondamentaux de l'homme. »⁵⁶ Non seulement les principes westphaliens sont ici acceptés, mais ils entrent en plus dans la grammaire politique des membres de cette conférence du Tiers monde. Les nations Unies, temple d'un système international éminemment westphalien, fait figure de référence, et ses résolutions font autorité dans l'esprit

⁵¹ KISSINGER Henry, *L'ordre du monde*, Fayard, 2018, pp. 250

⁵² PHAN Bernard, *Colonisation et décolonisation (XVIe - XXe siècle)*, PUF, 2017, pp. 213-217

⁵³ DAYAN-HERZBRUN Sonia (dir), MURARD Numa (dir) TASSIN Étienne (dir), *L'État : concept et politiques*, Éditions Kimé, pp. 73-84

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ *Communiqué final de la conférence afro-asiatique de Bandoeng (24 avril 1955)*, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1955_num_1_1_3260

même des anciens colonisés. Mais cela ne s'arrête pas là, dans le même communiqué, Les États de la conférence afro-asiatique, prenant note « *du fait que plusieurs États n'ont pas encore été admis aux Nations Unies ; considérant que pour une coopération efficace pour la paix mondiale les Nations Unies devraient être universelles, fait appel au Conseil de sécurité pour qu'il appuie l'admission de tous les États qui ont les qualités requises par la Charte pour être membres des Nations Unies.* »⁵⁷ Plus que d'être admis, le système international westphalien, à travers l'instance suprême de l'institution chargée de le mettre en œuvre, c'est-à-dire respectivement le Conseil de Sécurité et les Nations Unies, sont placées en arbitre et chargées de poursuivre l'œuvre d'étatisation du système international en permettant à de nouveaux entrants de prendre place au sein de la cité internationale. Ce n'est pas tout, pour le règlement des conflits et rivalités internationales, la conférence nous dit que « *Le problème de la paix est le corollaire du problème de la sécurité internationale. À cet égard, tous les pays devraient coopérer, particulièrement par le truchement des Nations Unies, pour amener une réduction des armements et l'élimination des armes nucléaires sous un contrôle international efficace.* »⁵⁸ Quel triomphe pour cette grammaire politique ! L'étatisation des relations internationales est acceptée, la cité internationale est placée en arbitre et ses règles font autorité, et la diplomatie de congrès en vue du maintien de la paix, système typique de l'Europe post-napoléonienne, on l'a vu, s'ancre durablement dans les esprits. La logique westphalienne triomphe à un point où la conférence envient à dire que « *En vérité, toutes les nations devraient avoir le droit de choisir librement leurs propres systèmes politique et économique et leur propre mode de vie, conformément aux principes et aux buts des Nations Unies.* »⁵⁹ Voilà des mots qu'aucun des signataires des traités signés à Münster et Osnabrück, et certainement pas Richelieu et Mazarin qui en étaient les parrains, n'eurent, on l'a vu, renié.

Si l'État wébérien est donc historiquement la clef de voute du système international, les tentatives d'archiver ce qui était perçu avec légèreté comme un concept simple et dépassé furent nombreuses. Tout d'abord, nous eûmes une ambition anti-étatique. Cette dernière, considérant que l'État était à ranger au rang des vieilleries du passé cherchait à le transcender dans un ensemble jugé cohérent et animé d'une de ces religions séculaires ayant abreuvé le XXe siècle.

Ce spectaculaire projet fut l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS). Née au lendemain de la Révolution d'Octobre en 1917, et institutionnalisée en 1922, elle se donnait pour objectif de dépasser la logique westphalienne, ses pères considérant l'État comme l'instrument permettant la domination d'une classe (bourgeoise) sur une autre (prolétaire) dans un mode de production donné (capitalisme), ce dernier étant l'aveu même du caractère inconciliable des intérêts de classes sociales s'affrontant de façon permanente. Il fallait dès lors abattre l'État jugé bourgeois par une révolution violente afin de le remplacer par un État ouvrier. Celui-ci restant un moyen d'oppression, mais de la classe ouvrière sur la bourgeoisie possédante, permettrait la socialisation des biens, mettant alors fin à l'affrontement entre les classes, plus personne ne possédant quoique ce soit, on aurait une société sans classe et donc sans État, toutefois, il y eut Joseph Staline (1878-1953). L'arrivée du « *Petit Père des peuples* » à la tête de l'URSS coïncida avec une période où la bureaucratie prit de l'ampleur jusqu'à dominer complètement l'État soviétique. Plus encore, le caractère répressif de l'État était conservé, non plus pour la socialisation des biens, mais pour la sauvegarde de la révolution, ainsi la traque et l'élimination d'ennemis de l'intérieur devint l'un des socles d'un pouvoir soviétique, qui, ne supprimant pas l'État, l'avait au contraire porté à son

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid.

paroxysme, ce que démontra avec un grand brio la philosophe Hannah Arendt (1906-1975) dans son célèbre ouvrage *Les Origines du Totalitarisme*. Le monde marxiste avait même enfilé le manteau westphalien. Soutenant le *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* durant le mouvement de décolonisation, rejoignant la « communauté internationale » à travers l'ONU, en siégeant même au sein de son institution la plus puissante, et menant une politique d'équilibre de puissance avec les États-Unis, l'empire rouge s'inscrivait en majesté dans le système né en Westphalie.

Une autre réflexion, de tendance libérale cette fois-ci cherchait à ranger l'État dans les vieux placards de l'Histoire. Cette réflexion, considère que les réseaux informels échappent désormais absolument au contrôle des vieux États et de leurs lenteurs bureaucratiques usés. L'État, et son abondante bureaucratie serait lourd, lent, inefficace, quand le réseau serait, lui, fluide, vif et d'une efficacité remarquable. Ces réseaux, définis comme « *des filets constitués de nœuds reliés par des mailles* »⁶⁰ sont capables de mettre en relation quasi immédiate des points extrêmement éloignés de la planète (comme Internet), abolissant la logique de proximité fondant l'État exerçant son *impérium* sur un territoire donné. De ce fait, « *Les salariés d'IBM à Montpellier sont plus dépendants du bilan élaboré au siège de l'entreprise dans l'État de New York, que de la récolte de raisins dans le Languedoc* ». ⁶¹ Ces réseaux, utilisant les moyens de communication modernes comme les réseaux sociaux, et profitant de la mondialisation, se moquent de l'État et de ses douaniers. La France augmente les impôts sur les géants du Web ? Ces derniers s'en vont vers les cieux fiscaux plus cléments de l'Irlande ou du Luxembourg. Le même État taxe plus lourdement l'importation d'acier indien ? La firme industrielle file vers la Roumanie ou le Maroc. Le marché de l'emploi est réservé aux nationaux ? Les étrangers qualifiés s'envolent pour des pays voisins. Firmes internationales, diasporas, religions, mafias, terroristes, font désormais fi des frontières et de l'État. Tout ne se passerait que dans l'infra étatique, et les sociétés civiles seraient les nouveaux acteurs clé du système international. Tout ceci est une vue de l'esprit.

Tout d'abord, les réseaux ne peuvent se passer d'une enveloppe matérielle. Les ordinateurs donnant accès à Internet, dont les treize serveurs racines, sont situés dans de lourdes infrastructures situées aux États-Unis, et répondent donc au droit américain rédigé par... l'État américain. Les firmes internationales utilisent des voies de communication, une monnaie, un droit, relevant de l'apanage de l'État, leurs usines, leurs magasins, et leurs biens sont protégés par les agents policiers d'un État exerçant son *monopole de la violence légitime*. Les terroristes ont besoin de contrôler des territoires pour exploiter leurs richesses, s'entraîner et préparer leurs œuvres comme Daesh en Syrie et en Irak. Les immigrés et clandestins se déplacent sur des voies de communication construites et contrôlés par les États. Quelque soit la force de ces réseaux, il leur est impossible de s'affranchir absolument des États et des territoires maîtrisés par ces derniers, c'est ce que le géopolitologue Robert Kaplan appelait « la revanche de la géographie ». La force de l'État s'appuie sur une légitimité très largement supérieure à celle de tous les réseaux. Cette légitimité, gravée dans le marbre du temps long et sanctifiée le plus souvent de nos jours par le suffrage universel, se réclame du bien commun, et c'est cette absence de partialité qui en fait la référence suprême de toutes les sociétés à travers le monde.

Pourtant, l'État est en crise, partout à travers le monde, et notre monde westphalien compte un nombre de plus en plus inquiétant d'États faillis (nous y reviendrons). Pourquoi ? « *Par volonté délibérée et consensus international. Accusé de tous les maux, il était désigné comme l'ennemi. Discrédité du fait de ses tentations totalitaires, il portait la marque du soviétisme, vaincu, croyait-*

⁶⁰ VOULKOVSKI Helena, *Métamorphose de la puissance ?*, Conflits hors-série n°2, Hiver 2015

⁶¹ Ibid.

on, par le libéralisme à l'américaine. Suspecté d'attiser la rivalité entre les puissances et d'entraver le libre-échange, il incarnait le risque même de la guerre. »⁶²

Au banc des accusés : la critique de l'État durant la décennie néolibérale

Nous sommes le 4 mai 1979 à Londres. Le 10 Downing Street a un nouveau locataire, ou plutôt une nouvelle locatrice. Margaret Hilda Thatcher (1925-2013) vient de remporter les élections générales et devient Premier Ministre de Grande-Bretagne. C'est le début d'une révolution dont le monde porte encore les traces aujourd'hui.

Lorsque que Thatcher arrive au pouvoir, le Royaume-Uni est dans une situation désastreuse, considéré comme « l'homme malade de l'Europe », le pays est au bord de la faillite, au point que le gouvernement du Premier Ministre Harold Wilson (1916-1995), doit aller quémander un prêt de 3,5 milliards de livres au FMI assorti d'une quasi mise sous tutelle à l'instar d'un banal pays du Tiers monde⁶³ ; une inflation extraordinaire à 27% en 1979 ronge la société⁶⁴ ; la croissance de 1,9% en moyenne annuelle entre 1970 et 1975 est la plus faible des pays du G7 (3,4%)⁶⁵ ; la productivité est médiocre ; 1,5 millions de salariés sont au chômage en 1976⁶⁶, et le pays est régulièrement paralysé par des grèves dantesques avec 24 millions de journées perdues en 1972 contre 6 millions en 1969.⁶⁷ Toute une littérature annonce la fin de la Grande-Bretagne, comme le 27 septembre 1978, Peter Jenkins, le plus célèbre journaliste du grand quotidien britannique *The Guardian* qui écrit dans son éditorial : « *Aucun pays n'a encore parcouru l'itinéraire du développement au sous-développement. La Grande-Bretagne pourrait être la première à s'engager sur cette voie.* » Le chancelier allemand de l'époque Helmut Schmidt ira jusqu'à dire « *L'Angleterre n'est plus un pays développé.* »⁶⁸ C'est dans un contexte quasi insurrectionnel que Margaret Thatcher arrive au pouvoir, « l'hiver du mécontentement », une série de grèves lancée par les syndicats britanniques, paralysait le pays, l'électricité était rationnée, les trains circulaient difficilement, les ordures multipliaient leur volume dans les rues. Le Royaume-Uni était sans contestation possible à bout de souffle. À cela, le diagnostic du Premier Ministre nouvellement élu était, on peut le dire, assez tranché, écrivant : « *L'accroissement de la masse monétaire qui, dans les années 50, avait entraîné un essor de la production réelle et une diminution du chômage avant de provoquer une modeste hausse des prix, débouchait à présent directement sur de forts taux d'inflation sans exercer la moindre influence sur la courbe de la production et celle de l'emploi. Les subventions de l'État et le contrôle de l'investissement développement l'inefficacité industrielle et diminuaient les rendements des capitaux. Les lois qui, au début du siècle, avaient garanti une immunité protectrice aux syndicats étaient maintenant abusivement utilisées pour protéger des pratiques restrictives et le suremploi, pour soutenir les grèves, pour contraindre les ouvriers à adhérer aux syndicats et à participer à des conflits sociaux contre leur gré. Les prestations sociales, distribuées sans prendre*

⁶² DE VILLEPIN Dominique, *Mémoire de Paix Pour Temps de Guerre*, Grasset, 2016, pp. 64

⁶³ Ibid.

⁶⁴ THÉRIOT Jean-Louis, *De Gaulle, le dernier réformateur*, Tallandier, 2018, pp. 161

⁶⁵ Ibid.

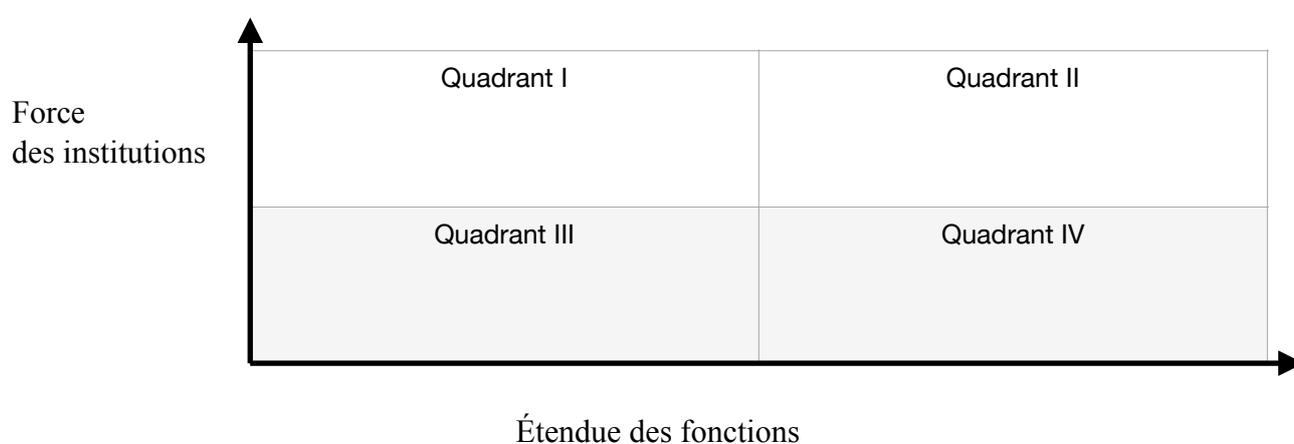
⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Ibid.

garde à leurs effets sur le comportement, encourageaient les couples illégitimes, facilitaient la rupture des familles et remplaçaient les incitations au travail et l'esprit d'indépendance par un encouragement pervers à la paresse et à la fraude. L'illusion fondamentale selon laquelle l'intervention étatique développerait l'harmonie et la solidarité nationale — où pour parler le langage tory, « une nation unique » — s'effondra durant l'Hiver de la grogne, où l'on enterrait plus les morts, où des patients gravement malades se voyaient refuser l'entrée des hôpitaux par des piquets de grève, et où l'humeur sociale dominante était une jalousie hargneuse et une hostilité sans motif. Soigner le malaise britannique par le socialisme revenait à prescrire des sangsues à un leucémique. »⁶⁹

Pour Thatcher, l'ennemi était clairement désigné : l'État. Ou plutôt, la culture étatique d'une société britannique ayant eu massivement recours à son État pour relever les ruines dues à la Seconde Guerre Mondiale. Si l'on reprend notre schéma plus haut, la Grande-Bretagne d'avant Thatcher se trouvait incontestablement, quelque part autour du milieu du Quadrant II



À peine installée au 10 Downing Street, celle que les Britanniques surnomment déjà *Maggie*, impose son programme de réformes. Fin du contrôle des prix, fin des subventions, baisse des impôts, baisse du nombre des fonctionnaires etc... les réformes libérales de Thatcher sont un choc pour l'économie et l'État britannique, quittant alors du milieu du Quadrant II pour rejoindre une position centrale haute du Quadrant I. Le pari fonctionne, l'inflation s'effondre à 4% en 1983, le chômage se stabilise, puis baisse durablement, la croissance repart, réélue avec brio en 1983 par 144 sièges d'écart, ce n'est pas une victoire qu'elle célèbre, c'est un triomphe. Un triomphe qui inspirera beaucoup d'autres personnalités politiques.

Sur le sommet des marches du Capitole à Washington, le 20 janvier 1981, l'ancien acteur Ronald Reagan prête serment et devient le quarantième Président des États-Unis d'Amérique. Élu durant le mois de novembre précédent, son élection s'inscrit dans le cadre d'une crise économique et morale majeure aux États-Unis. En 1980, l'inflation est à 18%⁷⁰ ; le chômage atteint 8%⁷¹ ; la productivité est en berne, le pays le plus puissant et le plus riche de la planète est alors en pleine récession. Comme pour Thatcher, l'ennemi est tout trouvé : l'État bureaucratique. Durant sa campagne, il laisse déclarer par exemple : « *Mon plan repose sur une réforme de la fiscalité. Il s'agit de réduire les extravagantes dépenses de l'État. Il y a tellement de gras là-dedans que si on en faisait du*

⁶⁹ THATCHER Margaret, *10 Downing Street*, Albin Michel, 2013, pp. 16

⁷⁰ COSTE Françoise, *Reagan*, Perrin, 2015, pp. 164

⁷¹ Ibid.

savon, on pourrait laver le monde. »⁷² Sur le ton de l'humour, l'essentiel est dit ici, mais c'est dans son discours d'investiture qu'il se fait le plus clair, son analyse étant que « *Dans cette crise actuelle, le gouvernement n'est pas la solution à notre problème; le gouvernement est le problème. De temps en temps, nous avons été tentés de croire que la société est devenue trop complexe pour être gérée par l'autonomie, que le gouvernement par un groupe d'élite est supérieur au gouvernement pour, par et du peuple. Eh bien, si personne parmi nous n'est capable de se gouverner lui-même, alors qui parmi nous a le pouvoir de gouverner quelqu'un d'autre? Nous tous ensemble, au sein et hors du gouvernement, devons porter le fardeau. Les solutions que nous recherchons doivent être équitables, aucun groupe ne devant payer un prix plus élevé.* »⁷³ Quant à sa solution, elle est simple : réduire l'étendue de l'État qui, du fait du *New Deal* et des différentes politiques sociales comme la « *Great Society* » du Président Lyndon B. Johnson (1908-1973), s'était déplacé du sommet gauche du Quadrant I à son extrémité droite. Comme il l'annonce dans son discours d'investiture : « J'ai l'intention de réduire la taille et l'influence de l'État fédéral et d'exiger la reconnaissance de la distinction entre les pouvoirs accordés au gouvernement fédéral et ceux réservés aux États ou aux gens. Il faut nous rappeler à tous que le gouvernement fédéral n'a pas créé les États ; les États ont créé le gouvernement fédéral. »⁷⁴ Comme au Royaume-Uni, un choc libéral est infligé à l'État et la société américaine, et comme au Royaume-Uni, les résultats parlent d'eux-mêmes, si bien que Ronald Reagan est réélu dans un fauteuil en 1985. Ce double succès anglo-saxon frappe tous les esprits.

Le contexte idéologique justifiant la mise à mort de l'étendue de l'État et la suprématie du marché sur le politique n'était pas né au moment de l'effondrement soviétique ; en 1944, l'économiste et philosophe autrichien Friedrich Hayek (1899-1992) publie *La Route de la servitude*. Dans ce livre, Hayek avance que l'intervention de l'État dans les secteurs socio-économiques d'une société émiette progressivement les libertés individuelles et s'achève par le totalitarisme. L'ouvrage de l'autrichien connaît alors une immense postérité, et devient une éminente référence des économistes et personnalités politiques néolibéraux ; Thatcher elle-même écrira dans ses mémoires « *Notre inspiration venait moins de la Charte industrielle de Rab Butler [ponte du parti conservateur] que de livres tels que [...] La Route de la servitude de Hayek, dédié aux « socialistes de tous bords ».* Ces livres nous fournissaient des arguments clairs et décisifs contre le socialisme, prouvant combien la crise actuelle qui affectait tous les aspects de notre vie quotidienne était liée aux théories économiques socialistes. »⁷⁵ Quelques années après la parution de l'ouvrage de Hayek, paraît *Les Origines du totalitarisme* de la philosophe Hannah Arendt. Dans ce livre, qui devient rapidement un événement littéraire et politique, l'intellectuelle américaine expose le fait que la bureaucratie est consubstantielle au totalitarisme, si bien que l'État totalitaire est avant toute chose une immense bureaucratie infaillible et imperturbable. Elle reprendra cette thèse lorsque, couvrant le procès d'Adolf Eichmann (1906-1962), elle publie en 1963 *Eichmann à Jérusalem : Rapport sur la banalité du mal*, où elle dépeint l'organisateur logistique de la destruction physique des Juifs d'Europe comme ni un criminel en puissance, ni un sociopathe, mais un parfait fonctionnaire d'une bureaucratie complètement aveugle, celui-ci obéissant tout simplement aux ordres dans un légalisme non réfléchi. Dix années plus tard, l'écrivain Alexandre Soljenitsyne publie *L'Archipel du*

⁷² CONDON Cédric, *Ronald Reagan, un sacré président*, Les coulisses de l'histoire, Arte, 2021

⁷³ *Inaugural Adress*, The American Presidency Project : <https://www.presidency.ucsb.edu/documents/inaugural-address-11>

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ THATCHER Margaret, *10 Downing Street*, Albin Michel, 2013, pp. 21

Goulag, livre témoignage traitant du système concentrationnaire soviétique connu sous le nom de goulag. Ces camps de travaux forcés et les dramatiques conditions de vie des incarcérés, illustrent alors pour de nombreux intellectuels et personnalités de la mouvance libérale, l'échec et la finalité totalitaire de toute politique centrée sur une action prépondérante de l'État.

Alors qu'au début du XXe siècle, le secteur étatique ne représentait que 10% du produit intérieur brut dans les États d'Europe occidentale et des États-Unis, il en représentait plus de 50% — voir 70% en Suède — dans les années 1980.⁷⁶ Cette croissance l'État au sein de la société avait entraîné des insuffisances et des conséquences que peu avaient prévus. Cherchant à sortir du marasme dans lequel ils étaient englués, les personnalités politiques du monde occidentale se lancèrent derrière les anglo-saxons, alors « *Réduire la taille du secteur étatique fut ainsi le leitmotiv politique dominant dans les années 80 et le début des années 90, lorsqu'une grande variété de pays appartenant à l'ancien monde communiste, en Amérique latine, en Asie et en Afrique quittèrent la sphère du « tout-État » après ce que Huntington a qualifié (1991) de « troisième vague » de démocratisation.* »⁷⁷ Car la révolution néolibérale s'était inscrite à un moment bien particulier de l'histoire que n'avaient pas prévu les acteurs eux-mêmes de cette révolution politique : l'effondrement de l'URSS.

Sous le poids de ses propres contradictions, et, surtout, dévorée par des identités nationales revanchardes, l'URSS implose. Ainsi, le 9 novembre 1989, le mur de Berlin qui symbolisait la séparation Est-Ouest de l'Europe et du monde, s'effondre entraînant dans son sillage le « rideau de fer » théorisé par le Premier Ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) dans son discours de Fulton quarante-trois années plus tôt ; c'est la fin des espérances marxistes, et le triomphe idéologique du modèle de l'Ouest, c'est-à-dire de la démocratie libérale et du libre-marché. Dès lors le monde politique international s'empresse de suivre l'exemple anglo-saxon qui, selon eux, a fait ses preuves, et dans l'enseignement, « *l'économie néoclassique acquit un prestige énorme comme science sociale prédominante.* »⁷⁸ Alors que les anciens pays communistes en pleine réforme économique pour convenir aux standards occidentaux triomphants, demandent une aide internationale pour parvenir à leurs fins, les institutions financières internationales (IFI), comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, s'inscrivant dans l'air du temps, « *encouragèrent toute une série de mesures destinées à réduire l'intervention de l'État dans les affaires économiques* »⁷⁹ contre leur aide, c'est la naissance de ce que l'économiste britannique John Williamson baptise sous le nom de « consensus de Washington ». Ne pouvant s'affranchir des pays Occidentaux, les anciens pays communistes — pour la plupart issus du Tiers monde —, demeuraient nécessiteux des crédits venus des IFI ainsi que des devises occidentales obtenues grâce aux exportations, dès lors, nous dit l'historien Pierre Grosser : « *Les forces du capitalisme en voie de mondialisation semblaient donc, à la fin des années 1980, avoir contribué à mettre au pas les États qui avaient prétendu se développer hors du système capitaliste. Alors que les tenants de ces voies avaient accusé le Nord capitaliste d'être à l'origine de leurs malheurs, et avaient réclamé un*

⁷⁶ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 20

⁷⁷ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 21

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 22

*ordre économique international plus juste, il y avait désormais un consensus sur la responsabilité des pays eux-mêmes et de leurs choix de politique économique dans leur sous- ou mal-développement et dans la crise qu'ils subissaient. »*⁸⁰ Colonisés par les diplômés des universités anglo-saxonnes acquises au néolibéralisme, les IFI avaient éliminé les opinions dissidentes en leur sein, et la réduction de la taille du mammoth étatique était devenue un véritable crédo pour tous ces économistes, ainsi, « *à considérer qu'il y a des lois et des modèles économiques universels, le plus souvent quantifiables (ce qui facilitait leur diffusion, puisque l'obstacle de la langue n'était plus un handicap), et que le marché est au-dessus de la politique, participèrent à des formes d'isomorphisme idéologique. »*⁸¹ Toutefois, n'exagérons rien, car « *Si les périodes de crise ont permis aux « réformateurs libéraux » de tailler dans les États Providence avec les encouragements des institutions internationales, de larges pans sont restés en place »*⁸² Alors pourquoi cette tendance exponentielle d'États faillis ? Que s'est-il passé ?

Dans une quête de diffusion des idéaux démocratiques, beaucoup de ces acteurs acquis au « consensus de Washington », dans une vision économiste de la politique, considéraient que la libéralisation des États omnipotents et souvent post-dictatoriaux amenait forcément à la libéralisation politique, vision des choses erroné car « *il n'est pas vrai qu'une certaine économie étant donnée, il s'ensuit un régime politique déterminé et un seul. Que l'on suppose un certain état du développement des forces productives, différentes modalités sont possibles de l'organisation des pouvoirs publics; de la même façon, si l'on se donne par la pensée une organisation des pouvoirs publics, par exemple un certain type de régime parlementaire, on ne peut pas prévoir ce qu'est le système ou le fonctionnement de l'économie. »*⁸³ Tout découle du politique, et toute puissance est engendrée par une force politique. Ne comprenant pas ce fait « *Le résultat fut que la réforme économique de tendance libérale échoua à concrétiser ses promesses dans de nombreux pays. Dans certains d'entre eux, l'absence d'un cadre institutionnel approprié les mit dans un état pire après la « libéralisation » qu'il ne l'aurait été en son absence. »*⁸⁴

Nous l'avons vu plus haut, lorsque l'on mesure la puissance d'un État, il convient de distinguer deux dimensions fondant l'étatisme : la force des institutions de l'État, c'est-à-dire sa capacité à planifier et exécuter convenablement et dans la plus grande transparence ses lois et décisions politiques ; et l'étendue des fonctions de l'État, c'est-à-dire la quantité de secteurs socio-économiques dont celui-ci s'occupe directement. Le problème qui se posa à l'époque du néolibéralisme triomphant était que les économistes acquis à cette idéologie n'accordaient que peu de réflexion et de politiques aux programmes de construction de l'État, ce que les anglo-saxons vont appeler « *state-building* » et dont le livre éponyme de Francis Fukuyama, cité précédemment, en est un exemple. Par construction de l'État, nous entendons la mise en place, *ex nihilo*, ou à partir d'éléments préexistants, d'institutions étatiques stables et transparentes, ainsi que d'une administration capable de prendre en charge les besoins de la société, et d'organiser la vie en communauté des individus composant cette dernière. Un modèle du genre est la politique menée par les États-Unis dans l'Allemagne vaincue décapitée post Seconde Guerre Mondiale. En construisant

⁸⁰ GROSSER Pierre, 1989, *l'année où le monde a basculé*, Perrin/Tempus, 2019, pp. 238

⁸¹ GROSSER Pierre, 1989, *l'année où le monde a basculé*, Perrin/Tempus, 2019, pp. 207

⁸² GROSSER Pierre, 1989, *l'année où le monde a basculé*, Perrin/Tempus, 2019, pp. 240

⁸³ ARON Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Folio essais, 2019, pp. 33

⁸⁴ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 23

le très efficient État fédéral allemand que nous connaissons aujourd'hui, les Américains avaient très largement posé les fondations de la puissance allemande du XXI^e siècle. Mais l'époque était au combat contre l'État, ou plutôt contre son étendue, ce qui n'était pas totalement dénué de sens lorsque l'on sait, par exemple, qu'entre 1970 et 1982, le fonctionnement de l'État mexicain était passé d'une absorption de 21% du PIB à 48% alors que le déficit fiscal atteignait 17%⁸⁵. Cela veut dire, dans une langue plus littéraire, qu'alors que l'État mexicain ne parvenait pratiquement plus à lever l'impôt — activité qui est le fondement de tout État —, celui-ci prenait en charge des secteurs socio-économiques de plus en plus vastes. En reprenant notre schéma utilisé plus haut, il serait indéniablement dans le quadrant IV. Cette situation touchait de nombreux États du Tiers monde, qui, acquit à l'idéologie marxiste avaient développé de façon exponentielle l'étendue de leur État au lieu d'en privilégier la force. Si les économistes néolibéraux comprenaient parfaitement la nécessité d'un État de droit pour que leurs réformes puissent fonctionner sans compromettre le fonctionnement d'un pays, une confusion naquit toutefois, beaucoup interprétant volontairement ou non la nécessité de réduction des activités de l'État, comme un feu vert pour réduire les capacités de l'État. Ainsi, au début des années 1990, « beaucoup d'économistes préféreraient le quadrant III, au motif que les marchés s'organiseraient eux-mêmes ou que les institutions et les capacités résiduelles de l'État prendraient soin d'elles-mêmes d'une façon ou d'une autre. »⁸⁶

Fukuyama nous donne dans son essai un exemple d'un pays ayant pu piloter une série de réformes « classiques » du libéralisme tout en renforçant les institutions de son État : la Nouvelle-Zélande. Celle-ci, cherchant, dans les années 1990, à réduire l'étendue de son État, se lance dans un vaste programme de réformes libérales, mais ces réformes s'accompagnent alors d'un *State Sector Act* qui, une fois voté, renforça considérablement les capacités administratives des organismes qui avait survécu aux réformes. Ainsi, « Ces réformes exigeaient en effet une administration efficace et concentrée pour traiter les rapports financiers mensuels en utilisant des critères comptables du commerce ; ces officines ministérielles furent placées sous le contrôle de directeurs recrutés par contrat indiquant les conditions d'emploi, renforcèrent le pouvoir directorial et établirent un système de comptabilité utilisant des dispositions contractuels à l'intérieur du gouvernement. »⁸⁷ Ainsi, ayant fortement renforcé son administration en limitant la bureaucratie, la Nouvelle-Zélande qui se trouvait dans le quadrant IV, pris le chemin du quadrant I durant cette décennie.

Le meilleur chemin à prendre était donc celui-ci, la réduction de l'étendue d'un État trop lourd et omnipotent, devait obligatoirement s'accompagner d'une mesure de *state-building* pour empêcher le délitement complet d'institutions vitales à tout État, et donc à toute société. Cependant, dans de nombreux pays, les réformes diminuèrent l'étendue et la force de l'État, et alors que ces derniers devaient se déplacer du quadrant IV au quadrant I ou II, nombre d'entre-eux achevèrent leur parcours dans le quadrant III. C'est-à-dire qu'ils devinrent des États à l'étendue nulle, ou très faible, tout en ayant une force institutionnelle médiocre, et c'est comme ceci que bien beaucoup d'entre-eux sombrèrent dans le sous-développement et la corruption. Cette évolution se produisit souvent en Afrique subsaharienne, dans des pays dotés de régimes « néopatrimoniaux » ; nom donné à des États où le pouvoir politique et les ressources de l'État sont mis au service d'un réseau de clientèle proche du chef de l'État, ces derniers se comportant en prédateurs en captant pour leur seul profit

⁸⁵ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXI^e siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 22

⁸⁶ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXI^e siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 36

⁸⁷ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXI^e siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 35

les juteux subsides qu'offre l'appareil étatique. Dans ces régimes, le réseau néopatrimonial est en concurrence directe avec la bureaucratie de l'État wébérien classique, rivalisant avec cette dernière pour l'exploitation des ressources étatiques. Dès lors, ces régimes, lourdement incités par les IFI dont ils dépendaient pour leur financement, à entreprendre des politiques visant à réduire l'étendue de l'État, se servirent de ces conditions pour entreprendre la destruction de la bureaucratie avec laquelle ils étaient en concurrence et « *Ainsi les investissements dans les infrastructures de base (routes, santé publique) ont-ils spectaculairement décliné pendant vingt ans, de même que les investissements dans l'éducation primaire et l'agriculture.* »⁸⁸ Alors que le développement de ces pays accusait un certain retard, ces politiques d'ajustement mis au service de luttes internes entre des réseaux étatiques rivaux aboutit à une catastrophe qui n'avait pas été prévue par les tenants du « consensus de Washington », pendant que ces pays entraient en phase de sous-développement, « *les dépenses liées aux « droits souverains » de la nation — forces armées, services diplomatiques et emplois liés au palais présidentiel — se sont démultipliées : au Kenya par exemple, l'effectif des fonctionnaires de la maison présidentielle est passé de 18 213 en 1971 à 43 320 en 1990.* »⁸⁹ Les capacités basiques de l'État — impôt, justice, sécurité, éducation — s'effondraient pendant que les prêts des IFI et les généreux subsides de l'État arrosaient une clientèle politique aussi gargantuesque que corrompue.

Dans son rapport de 2002, intitulé *Building Institutions for Markets*, la Banque Mondiale entreprend un tournant, comprenant la primauté de la force des institutions d'un État sur son étendue dans sa quête de développement. Dès l'introduction, il y est écrit « *Les marchés permettent aux gens d'utiliser leurs compétences et leurs ressources et de s'engager dans des activités plus productives s'il existe des institutions pour soutenir ces marchés. Quelles sont ces institutions ? Lois, mécanismes d'application et organisations soutenant les transactions commerciales. Extrêmement diversifiés selon les communautés et nations riches ou pauvres, ils aident à transmettre des informations, à faire respecter les droits de propriété et les contrats, et à gérer la concurrence sur les marchés. Toutes les institutions soutenant le marché font une ou plusieurs de ces choses. Et ce faisant, ils donnent aux gens l'opportunité et des incitations à s'engager dans une activité économique fructueuse.* »⁹⁰ On est là bien loin de l'idée que le quadrant III n'est pas une mauvaise chose en soit. Plus loin, le même rapport nous dit que « *Dans les sociétés divisées, comme le sont celles marquées par la fragmentation ethnique ou par une forte inégalité, la médiocrité des institutions de gestion des conflits, y compris celle des structures de l'État et l'inadéquation de la protection sociale, amplifie les chocs externes en provoquant des conflits et en retardant l'adoption de solutions par les pouvoirs publics.* »⁹¹ Du Hobbes dans le texte. Mais là où le rapport est le plus éloquent, c'est dans le lien positif qu'il fait entre le PIB par habitant — c'est-à-dire la somme des biens et services commercialisés produits à l'intérieur de la frontière nationale, en moyenne, pour tous ceux qui vivent sur ce territoire, et qu'on obtient en divisant le PIB nominal par le nombre d'habitants — et le pourcentage de PIB absorbé par les gouvernements. C'est-à-dire en langue de Molière, que plus un pays concentre de richesse dans ses institutions, plus celui-ci est amené à être

⁸⁸ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXI^e siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 39

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ BANQUE MONDIALE, *Building Institutions fort markets*, 2002, <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/850161468336075630/world-development-report-2002-building-institutions-for-markets>

⁹¹ Ibid.

un pays riche et développé. C'est cette constatation qui donna lieu en 2001 à cette scène où Milton Friedman, un des parrains intellectuel de la révolution néolibérale avouait s'inscrire dans l'air du temps : « *trois ans plus tôt, ses trois mots d'ordre pour les pays en transition issus du socialisme auraient été : « privatiser, privatiser, privatiser ». Mais « j'aurais eu tort, continue-t-il, puisqu'il s'avère que le respect de la loi est probablement plus fondamental que la privatisation ».*⁹² Ainsi, si toute la période suivant la fin de la Guerre Froide fut dominée par des acteurs incitant à la réduction du poids de l'État, beaucoup d'entre-eux, à l'aube du deuxième millénaire du calendrier chrétien comprenaient que des facteurs autres qu'économiques étaient vitaux à la viabilité et au développement d'un pays : l'institutionnel et le politique. Néanmoins, les capacités des IFI à provoquer l'apparition d'institutions fortes capables de soutenir le développement d'un État, et par-là d'un pays, sont extrêmement limitées ; ne pouvant obliger les acteurs à mettre en place ces institutions, ni à la population de les demander. C'est donc par une source d'action autre que certains acteurs de la communauté internationale, sous l'influence d'une nouvelle idéologie, vont tenter la transformation radicale d'États jugés problématiques : la force pure et simple.

« *Il y a des moments où quelques idées maîtresse des esprits, quelques décisions prises sous l'influence de ces idées, quelques mots écrits dans les actes diplomatiques à la suite de ces décisions, entraînent pour de longues années des conséquences incalculables.* » C'est en ces mots que le journaliste et historien Jacques Bainville, dans son célèbre ouvrage *Les conséquences politiques de la paix* explique pourquoi le traité de Versailles de 1919 fut ce qu'il fut, dénonçant alors son caractère plus moral que politique. Cette phrase pourrait s'appliquer à la politique qui fut menée par les États-Unis à l'égard de certains États à travers le monde.

Dans les années 1980, un fort courant de pensée, bientôt qualifié « néoconservatisme » apparaît dans le milieu intellectuel stratégique américain. Ce courant de pensée, reprenant la vieille idée wilsonienne selon laquelle « *il était possible d'établir un ordre international pacifique reposant sur des règles, mais « comme on ne saurait compter sur un gouvernement autocratique pour rester fidèle ou respecter ses engagements », la paix exigeait « que l'on montre d'abord à l'autocratie l'entière vanité de ses prétentions au pouvoir ou au leadership dans le monde moderne.* »⁹³ Les États ne devaient plus simplement être, et respecter les règles en vigueur sur la scène internationale, leur essence même se devait d'être modifiée, et seules les démocraties étaient considérées comme respectables, et avaient droit de cité, les autres régimes se devaient quant à eux de changer leur nature par-eux, ou par la force si nécessaire. L'Amérique avait, croyait-elle, vaincu l'adversaire soviétique, et demeurait la seule superpuissance de la planète, le diplomate français Hubert Védrine allant jusque'à la qualifié d'hyperpuissance. Gagné par cet *hubris*, l'Oncle Sam pensait qu'il était grand temps de réaliser sa *Destinée manifeste*, une croyance messianique datant des premiers temps de la nation américaine, faisant des États-unis une terre prédestinée par Dieu à apporter la civilisation et les principes libéraux et démocratiques au reste du monde. C'est en ce sens que le *think tank* américain *Project for the New American Century* (PNAC) vit le jour en 1997. Cette organisation, qui devient très rapidement l'un des piliers intellectuel des néoconservateurs exprime dès son énoncé de principes en 1997 « *Nous devons renforcer nos liens avec nos alliés démocratiques et défier les régimes hostiles à nos intérêts et valeurs* »⁹⁴ Aussi « *Tout au long de ses années d'activité, le PNAC a joué un rôle essentiel dans la construction et la consolidation du* »

⁹² FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 42

⁹³ KISSINGER Henry, *L'ordre du monde*, fayard 2016, pp. 247

⁹⁴ PROJECT FOR THE NEW AMERICAN CENTURY, *Statement of Principles*, 1997, <https://www.rrojasdatabank.info/pfpc/PNAC---statement%20of%20principles.pdf>

réseau néoconservateur ». Partageant ses bureaux avec ceux du phare néoconservateur *The Weekly Standard*, tous deux hébergés dans les murs de l'American Enterprise Institute-AEI, le PNAC a réussi à se placer au cœur de ce réseau influent. Même si plusieurs non-néoconservateurs ont participé activement à la vie de ce think tank, ce sont les idées néoconservatrices qui ont été portées et donc mises en avant par ce think tank, notamment à travers son utilisation de « quelques études approfondies et monographies en plus aux fameuses « lettres » qui ont contribué à la porter à la connaissance du public » (Vaïsse 2008/2010, 231). Le PNAC cherchait à gagner « la guerre des idées » qui faisait rage parmi les principaux décideurs américains. »⁹⁵ On était alors sorti de l'idée westphalienne d'équilibre des puissances, cette dernière était abandonnée en vue d'un projet global de transformation politique du monde, comme l'écrit Pierre Bourgois, « *Le PNAC est rapidement devenu une organisation privilégiée parmi les néoconservateurs de la dernière génération. Résolument convaincus des bienfaits universels d'une démocratie libérale, les néoconservateurs s'affirment autour de l'idée de promouvoir une démocratie « musclée », prônant un wilsonisme « dur »* (Boot 2004b, 24) ou « *en bottes* » (Hassner 2002, 43). »⁹⁶

Les États, dans l'arène internationale, n'étaient plus jugés sur leur rôle déstabilisateur ou non, mais sur leur essence pure ce qui constituait le dérèglement le plus profond qu'est connu le système westphalien depuis les conflits provoqués par les totalitarismes du XXe siècle. Car, rappelons-le, ce qui faisait la force du système westphalien, c'était son extrême plasticité due à son absence de caractère moral, les États étaient acceptés dans la cité internationale à condition qu'ils en respectent l'équilibre, peu importe leur nature ou leurs mœurs. Ce nouveau mode de pensée et d'action sur la scène internationale était un écho des paroles du temps « *Avec le juriste Mario Bettati, Kouchner [alors président de Médecins sans Frontières] avait publié en 1987 les actes d'un colloque tenu en présence de François Mitterand, intitulé Le devoir d'ingérence* ». L'expression avait été utilisée par le polémiste libéral Jean-François Revel dans un article de *L'Express* en 1979, qui visait alors les horreurs commises en toute impunité par l'empereur Bokassa en Centrafrique et par Idi Amin Dada en Ouganda. L'ingérence renvoyait à une attitude éthique à savoir une « *morale de l'extrême urgence* » face aux massacres perpétrés à l'abri de la souveraineté sanctifiée par le droit international. »⁹⁷ Cette nouvelle attitude, ce concept nouveau, l'ingérence, c'est-à-dire l'intervention directe d'une force ou d'une coalition de forces dans les affaires intérieures d'un pays lorsque l'on juge la situation inacceptable au regard du droit international et de ce que l'on estime moral, « *était partagée de manière différente, par les intellectuels antitotalitaires qui avaient dans les années 1980 commencé à appeler à l'utilisation de la force contre l'oppression « totalitaire* »⁹⁸. Conduite par une génération ayant grandi et été élevée à l'ombre de la Shoah, l'idée générale qui les animait pouvait se résumer par « plus jamais ça ». Plus jamais, les démocraties ne devaient permettre que des persécutions, des déportations, et des massacres puissent être commises sous les yeux de la communauté internationale sans que cette dernière ne puisse agir. Pour rendre le monde plus sûr et assurer la paix et la dignité humaine, les démocraties libérales devaient combattre les autocraties et autres régimes peu libéraux contrevenants aux droits humains. L'invasion de l'Irak en 2003 sera la première expérience de ce type.

⁹⁵ BOURGOIS Pierre, *The PNAC (1997-2006) and the Post-Cold War 'Neoconservative Moment'*, Politique américaine, n°31, novembre 2018, pp. 173-198, <https://www.e-ir.info/pdf/81246>

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ GROSSER Pierre, *1989, l'année où le monde a basculé*, Perrin/Tempus, 2019, pp. 458

⁹⁸ Ibid.

Placé au centre de ce que le président George W. Bush baptisera « *l'Axe du mal* », l'administration américaine dévient obsédée à l'idée de renverser le dictateur irakien Saddam Hussein (1937-2006). Incarnant de ce que leur idéologie est censée combattre, le régime irakien posait également un problème dans le domaine de la prolifération nucléaire, ayant expulsé en 1998 les inspecteurs des Nations unies chargés de surveiller le respect des engagements pris par le *raïs* de renoncer à ce type d'armements. Dans ses mémoires, l'ambassadeur Gérard Araud qui était à l'époque directeur des Affaires stratégiques de Sécurité et de Désarmement au Ministère des Affaires Étrangères écrit « *Ayant effectué régulièrement des missions à Washington, je ne nourrissais aucun doute sur la détermination américaine de mettre fin au défi que représentait, depuis 1991, la survie politique de Saddam Hussein.* »⁹⁹ En effet, en 1991, Saddam Hussein lança ses légions contre le Koweït qu'il envahit illégalement sans coup flétrir, cherchant par-là à rembourser sa couteuse guerre contre l'Iran de l'ayatollah Khomeini (1902-1989). Dans un monde qui était alors en pleine euphorie onusienne, et le « *Nouvel ordre mondial* » de George H. W. Bush (1924-2018) cherchant à se mettre en place, la violation illégale des frontières koweïtiennes provoqua une crise géopolitique sans précédent depuis l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, qui s'acheva par l'Opération « *Tempête du désert* » et l'écrasement des forces irakiennes. Mais le « *wilsonisme botté* » de la classe politique américaine d'alors était insatisfait, il fallait absolument porter à nouveau le glaive dans le désert mésopotamien afin de montrer à Saddam Hussein, accusé de vouloir désormais acquérir des armes de destruction massives, « *l'entière vanité de ses prétentions au pouvoir dans le monde moderne* ».

La guerre, dès 2002, s'était montrée inévitable, l'Amérique souhaitait un changement de régime quel qu'en soit le prix. Gérard Araud, raconte à ce sujet la scène suivante : « *Le 6 janvier 2003, Villepin réunit, dans son bureau, les principaux directeurs du Quai d'Orsay pour lui demander des idées « pour arrêter la guerre » s'attirant de notre part, toutes tendances confondues, la réponse que c'était impossible, que la guerre était décidée et que la question devrait porter sur notre attitude lorsqu'elle serait déclenchée. Pour ma part, ma réponse fut : « Le train a quitté la gare, nous sommes sur les rails ; écartons-nous.* »¹⁰⁰ Le train arriva à destination, et le 12 avril 2003, Bagdad tomba aux mains des forces de la coalition américano-britannique, le pouvoir de Saddam Hussein sur l'Irak n'est plus. Se met alors en place un organe politico-militaire baptisé *Autorité provisoire de la coalition* chargé d'administrer l'Irak, et le 22 mai 2003, devant le fait accompli, le Conseil de Sécurité de l'ONU, par la résolution 1483, donne un cadre légal à l'occupation américaine de l'Irak « *Prenant note de la lettre que les Représentants permanents des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont adressée à son Président le 8 mai 2003 (S/2003/538) et reconnaissant les pouvoirs, responsabilités et obligations spécifiques de ces États en tant que puissances occupantes agissant sous un commandement unifié (l'« Autorité »), en vertu du droit international applicable* »¹⁰¹ Le cadre légal étant donné à « *l'Autorité* », la même résolution demande à celle-ci « *conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions pertinentes du droit international, de promouvoir le bien-être de la population iraquienne en assurant une administration efficace du territoire, notamment en s'employant à rétablir la sécurité et la stabilité et à créer les conditions permettant au peuple irakien de déterminer librement son avenir politique.* »¹⁰² Même les ressources du pays sont mises

⁹⁹ ARAUD Gérard, *Passeport diplomatique*, Grasset, 2019, pp. 119

¹⁰⁰ ARAUD Gérard, *Passeport diplomatique*, Grasset, 2019, pp. 121

¹⁰¹ RÉSOLUTION 1483 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU, 23 mai 2003, [https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FRES%2F1483\(2003\)&Language=F&DeviceType=Desktop](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FRES%2F1483(2003)&Language=F&DeviceType=Desktop)

¹⁰² Ibid.

à disposition de « *l'Autorité* ». La résolution prenant acte de la création d'un « Fonds de développement pour l'Iraq » utilisé pour « *répondre aux besoins humanitaires du peuple irakien, pour la reconstruction économique et la remise en état de l'infrastructure de l'Iraq, la poursuite du désarmement de l'Iraq, les dépenses de l'administration civile iraquienne et à d'autres fins servant les intérêts du peuple irakien* »¹⁰³, elle « *Note également que les ressources du Fonds de développement pour l'Iraq seront décaissées selon les instructions données par l'Autorité, en consultation avec l'administration provisoire iraquienne, aux fins prévues au paragraphe 14* [cité ci-dessous] »¹⁰⁴ L'Irak est alors, entièrement, et de façon parfaitement légale sous coupe réglée de la coalition américaine.

Une invasion, une occupation, puis la légalisation par une instance internationale de cette dernière, exhortant les troupes occupantes d'amener le pays occupé vers un mieux profitable à tous. Cette pratique nous ramène à une autre époque, une époque pas si lointaine où l'ancêtre de l'ONU, la Société des Nations, donnait des mandats, attribué aux puissances du temps afin que celles-ci, administrent des territoires qui avaient « *cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne.* »¹⁰⁵ dont statut, c'est-à-dire, l'occupation était légalisée par le droit international. Si nous nous rappelons que l'alinéa 5 de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations disait la chose suivante « *Le degré de développement où se trouvent d'autres peuples, spécialement ceux de l'Afrique centrale, exige que le mandataire y assume l'administration du territoire à des conditions qui, avec la prohibition d'abus, tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui de l'alcool garantiront la liberté de conscience et de religion, sans autres limitations que celles que peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes moeurs, et l'interdiction d'établir des fortifications ou des bases militaires ou navales et de donner aux indigènes une instruction militaire, si ce n'est pour la police ou la défense du territoire et qui assureront également aux autres membres de la Société des conditions d'égalité pour les échanges et le commerce.* »¹⁰⁶ comment ne pas voir dans la résolution 1483 citée précédemment une réminiscence de ce fait mandataire ?

L'Irak, désormais sous mandat américain se voit dotée à sa tête d'un proconsul en la personne de Paul Bremer, diplomate rompu et considéré aux États-Unis comme un spécialiste du terrorisme. Il dirige alors le pays en publiant des décrets (*orders*) s'appliquant immédiatement et dans tous les champs possibles du politique et du socio-économique. Alors que l'Amérique, lancé dans un programme de *state-building*, s'imagine qu'elle pose les fondations d'une prospère démocratie libérale qui ne troublera plus l'ordre du monde, Bremer prend plusieurs décisions détruisant l'architecture politique et l'administration irakienne. Tout d'abord, il dissout totalement l'armée puis les nombreux appareils de sécurité du régime, rendant improbable un retour à la sécurité dans le pays, au moment même où des résistances se mettent en place ; puis il appliqua un programme libéral typique du « consensus de Washington »¹⁰⁷ ; mais sa suprême erreur, celle qui fit sombrer

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ PACTE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, Article 22, https://www.senat.fr/histoire/le_banquet_wilson/traité/pacte_de_la_societe_des_nations.html

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ *Paul Bremer esquisse un plan de transition en Irak*, Les Echos, 24 juin 2003, <https://www.lesechos.fr/2003/06/paul-bremer-esquisse-un-plan-de-transition-en-irak-668051>

l'Irak dans le chaos que l'on connaît aujourd'hui est la « dé-baathification » du pays.¹⁰⁸ Depuis 1968, l'Irak est dirigée par un régime de parti unique, le Parti Baas, d'obédience socialiste, et nationaliste arabe. Comme dans tout régime de ce type, il n'est guère possible de travailler dans l'administration étatique, l'armée, les services de sécurité ou la police sans être affilié au parti et de lui prêter une fidèle allégeance ; tous les fonctionnaires sont baathistes et *vice versa*, si bien que l'État et le parti ne forment qu'un. Dans son ouvrage *Démocratie et totalitarisme*, Raymond Aron indiquait que ce type de régime « se caractérise par le monopole accordé à un parti, de l'activité politique légitime. »¹⁰⁹, se faisant, « Quand un parti, et un seul, a le monopole de l'activité politique, l'État est inséparablement lié à lui. »¹¹⁰ Si bien que la disparition de l'un entraîne *de facto* la disparition de l'autre, de plus le programme économique mis en place par Bremer en l'absence d'institutions solides pour les structurer comme nous l'avons plus haut, eut des conséquences catastrophiques pour l'économie irakienne. C'est l'incompréhension de cette fine réalité qui poussa Paul Bremer à commettre cette irréparable erreur que ne commirent pourtant pas ses compatriotes dans l'Allemagne post-hitlérienne au moment de ce que l'on appela la « dénazification ».

Les révolutionnaires français de 1792, grisés par leurs victoires à Valmy et Jemmapes, se lancent dans une croisade contre le monarchisme dans toute l'Europe, proclamant alors à travers la voix de Chamfort « Guerres aux châteaux, paix aux chaumières. », slogan qui fera l'objet du *Décret sur l'administration révolutionnaire française des pays conquis du 15 décembre 1792*. Dans le même ordre, l'état d'esprit des néoconservateurs américains installés en Irak pouvait se résumer par « Guerre aux baathistes, paix aux Irakiens. ». Malheureusement pour les révolutionnaires français comme pour les néoconservateurs, on fait la guerre aux peuples et non aux régimes ; et si les premiers virent un million de cosaques dormir sur les Champ-Élysées, les seconds, se retrouvèrent aux prises avec une brutale guérilla nationaliste qui coûta la vie à des milliers de soldats américains, dont la Bataille de Fallouja en 2004 en est un exemple. Pourtant, ces soldats ainsi que l'administration néoconservatrice de l'époque se pensaient en libérateurs, mais comme l'avait très bien dit Robespierre « personne n'aime les missionnaires armés », et le *state-building* américain portait en ses gênes les raisons de son échec.

Ainsi, la thèse de la « fin de l'Histoire », c'est-à-dire le fait que la lutte pluri-millénaire pour savoir quel est le meilleur régime pour gouverner les hommes s'était achevé en 1989 par le triomphe de la démocratie libérale et du libre-marché, et que le monde entier devait communier dans cette voie, avait vécue. Ni les incitations et les exigences des institutions financières internationales acquises au dogme du néolibéralisme, ni le glaive des États ayant porté cette révolution idéologique ne parvinrent à transformer la nature des États du système international ne convenant point à leur dogme. Presque toujours, ces tentatives eurent l'effet inverse, plongeant des États fragiles dans le chaos, ou détruisant des autocraties, certes peut respectables au regard des Droits de l'Homme, mais fonctionnant correctement. Cette perversion du système westphalien eut des conséquences funestes pour de nombreux États de par le monde, et accélérât un phénomène inquiétant de plus en plus les chancelleries et stratèges de la planète en quête d'ordre et de stabilité : la prolifération d'États faillis.

¹⁰⁸ CORM Georges, *Le Proche-Orient éclaté 1956-2012*, tome II, Folio histoire, 2019, pp. 1013

¹⁰⁹ ARON Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Folio essais, 2019, pp. 80

¹¹⁰ ARON Raymond, *Démocratie et totalitarisme*, Folio essais, 2019, pp. 81

L'État défaillant dans le système international

Le 26 mai 2021 s'est tenue en Syrie une élection présidentielle alors que les infrastructures du pays sont en ruines, que la faim, la maladie, le chaos social et économiques ainsi que le terrorisme apportent chaque jour de nouvelles âmes à la grande faucheuse. De janvier à février 2022, le Cameroun organisera la Coupe d'Afrique des nations, compétition de football réunissant toutes les sélections des pays africains, alors que le pays — l'un des plus corrompus au monde —, peine à sortir du sous-développement. Ces deux exemples sont typiques d'un phénomène proliférant à la surface du globe : des États, qui en apparence existent, sont membres d'institutions internationales, dont en premier lieu l'ONU, reçoivent des événements internationaux, organisent des élections, etc... mais ne parviennent pas à remplir leurs fonctions de base. Appelés États faillis (*failed states* dans la réflexion anglo-saxonne), ou encore États défaillants, ces États, se caractérisent souvent par les phénomènes qui les touchent, ces derniers étant « *confrontés à des oppositions ethniques, à des conflits internes entre communautés qui se déchirent – ce qui se traduit par l'oppression réciproque, voire par des massacres plus ou moins organisés – et les États dont les services publics ne fonctionnent plus, qui ne peuvent plus remplir leurs fonctions régaliennes, assurer la sécurité, la justice, l'éducation pour tous, et qui connaissent des phénomènes de corruption, de criminalité, une sorte de décomposition de l'appareil d'État.* »¹¹¹ L'État, étant « *à la fois un espace défini, un groupe social donné et un pouvoir politique indépendant qui assure, et qui assure en principe seul, la cohésion de l'ensemble.* »¹¹², la défaillance touche alors un de ces aspects ou les trois à la fois ; l'État pouvant voir son territoire contesté par des groupes politico-militaires ou mafieux, son groupe social, qu'on appelle peuple, pouvant être fracturé par des tensions ethniques et/ou religieuses, et son pouvoir politique pouvant être corrompu et/ou inféodé à des puissances extérieures. Dans tous les cas, la faillite de l'État est attestée par son incapacité à remplir ses fonctions de base, dont la première et la plus importante de toute : l'affirmation de son monopole de la violence légitime, Le Liban, par exemple, est un cas d'espèce du genre. Mais la défaillance de l'État trouve dans les intellectuels l'ayant pensé plusieurs conceptions s'opposant essentiellement sur la place qu'il convient d'accorder à l'État dans le système international.

Dans conception maximaliste, « *la coexistence des États souverains conduit nécessairement à la prédation et à la guerre [...] D'où la recherche de nouvelles formes d'organisations, dont l'Union européenne est à la fois le produit et l'anticipation. Jean Monnet, par exemple en a été un ardent et efficace artisan.* »¹¹³ Cette thèse va faire école, et trouver de nouveaux partisans, surtout durant la décennie néolibérale « *ce sont les courants transnationalistes, dont les altermondialistes sont le bras politique, qui considèrent que, même dans des périodes de paix, les États sont incapables de répondre aux besoins universels de la société internationale – par exemple en termes de régulation économique, de développement, d'environnement, de droits de l'homme et de droit humanitaire. Il faut alors leur substituer une gouvernance mondiale, ou global governance, qui ne passe pas par des institutions, mais par des réseaux spontanés, des régulations concertées entre experts, groupes d'intérêts, militants, bref par la primauté des sociétés civiles sur les institutions publiques.* »¹¹⁴ Nous avons déjà montré plus haut l'impasse que représente cette thèse dans l'objet que nous

¹¹¹ SUR Serge, *Sur les États défaillants*, Commentaire n°112, hiver 2005, <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/0502-SUR-FR-2.pdf>

¹¹² Ibid.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid.

traitons. Comme l'écrivait Dominique de Villepin, « *Le rêve de 1989 a été de substituer une société démocratique partout où il y avait des États-nations. On voulait retirer le dard et le venin. En intégrant les sociétés dans des systèmes formels de règles et d'accords internationaux, certains ont, paradoxalement, cru pouvoir accomplir le rêve marxiste de la société sans État. Le songe de la raison produit des monstres. Par maladresse ou par euphorie, on a affaibli la tutelle protectrice de nations jeunes et de paix civiles fragiles. On a démantelé l'État-nation et mis à nu des sociétés à vif, en proie à des conflits identitaires violents.* »¹¹⁵

Dans la conception réaliste, on considère l'État comme « une forme historique d'organisation sociale qui jusqu'à présent n'a été remplacée par aucune autre. Certes, s'il y a un modèle unique d'État sur le plan juridique, si tous sont souverains et égaux, ils sont en réalité très divers, et d'autant plus divers qu'ils sont plus nombreux. »¹¹⁶ Dès lors, la défaillance « *repose sur les défaillances historiques des États.* »¹¹⁷ c'est-à-dire sa disparition pure et simple, comme il a pu arriver par exemple à l'URSS ou à la Yougoslavie.

Cette défaillance de l'État s'exprime également par sa faiblesse. Appelés « *weak states* » ou États faibles, ces derniers se caractérisent par le fait que « *Leur homogénéité et leur stabilité paraissaient sujettes à caution. Ils reposaient sur des frontières artificielles, sans unité nationale, religieuse ou culturelle, étaient dirigés par des pouvoirs autoritaires mais fragiles, et connaissaient un sous-développement dramatique.* »¹¹⁸

Le concept d'État en faillite, ou défaillant apparaît pour la première fois dans la doctrine politiste américaine au début des années 1990. Ce concept désignait alors un État « *absolument incapable de se maintenir comme membre de la communauté internationale* »¹¹⁹ du fait de l'effondrement ou de la destruction de ses institutions. Mais malgré cette réflexion, les juristes en droit international ne se saisissent que bien après du concept pour tenter d'en donner une conception juridique. Mais là encore, plusieurs conceptions vont s'opposer dans la qualification de l'objet.

La conception juridique extensive, « *voit en l'État en faillite un État qui se retrouve dans l'incapacité de remplir ses fonctions régaliennes de base, à savoir le maintien de l'ordre, la sécurité, la justice, la défense, le respect de ses engagements extérieurs, etc.* »¹²⁰ L'accent est ici mis sur l'incapacité, l'inefficacité de l'État.

En face de celle-ci, la conception restrictive, qui va bien au-delà, considérant l'État en faillite comme un État où « *les institutions gouvernementales se sont complètement effondrées, laissant place au chaos et à l'anarchie.* »¹²¹ Ici, les juristes mettent l'accent sur l'inexistence pure et simple de l'État en tant que tel ; l'État n'est pas inefficace, il a tout bonnement disparu.

Une fois défini juridiquement, il est temps de se demander quelle peut être la conséquence de la défaillance d'un État au regard du droit. Qu'advient-il d'un État dont la défaillance est reconnue, non par le droit international, car ce dernier ne comporte pas, dans ses textes, mais par la

¹¹⁵ DE VILLEPIN Dominique, *Mémoire de Paix Pour Temps de Guerre*, Grasset, 2016, pp. 65

¹¹⁶ SUR Serge, *Sur les États défaillants*, Commentaire n°112, hiver 2005, <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/0502-SUR-FR-2.pdf>

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ OUSSENI Illy, « *L'État en faillite* » en droit international, *Revue Québécoise de droit international*, volume 28-2, 2015, pp. 53-80, https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2015_num_28_2_2184

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Ibid.

communauté internationale, en s'appuyant sur les conceptions produites par les juristes ? Dans la doctrine et la jurisprudence établies, un État « *ne peut exister, c'est-à-dire entrer dans la communauté des nations, sans une autorité centrale qui a la maîtrise du territoire et de la population qu'il revendique.* »¹²² Cette entrée dans la communauté des nations place l'État admis sous l'autorité de la Charte des Nations Unies, qui dans l'alinéa 1 de son article 2 dispose que « *L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.* »¹²³ Mais peut-on considérer comme souverain un État jugé défaillant ? Et sur quels critères ? Là encore, il nous faut reprendre nos deux conceptions juridiques.

Comme nous l'avons vu, la conception extensive porte sur l'incapacité de l'État — institutions et administration — à répondre aux besoins primaires de sa population. Car pour les tenants de cette conception, « *L'État n'est pas une structure qui doit seulement revendiquer le monopole de la contrainte physique légitime. Il a des missions vis-à-vis de ses populations qu'il doit remplir. Parmi ces missions, il y a celles dites régaliennes, à savoir la sécurité, le maintien de l'ordre, la justice, la défense et la diplomatie, mais il y a également les missions dites de base que sont l'éducation, la santé, la nourriture, l'eau potable, les infrastructures, les transports, l'électricité, etc.* »¹²⁴ ; la défaillance se réalise donc lorsque l'État ne peut plus de façon avérée remplir ces fonctions. Pour le chercheur Ira William Zartman, par l'exemple, la défaillance se fait lorsque « *en tant que centre d'impulsion et de décision, l'État est paralysé et inopérant ; en tant que symbole d'identité, il ne représente plus grand-chose aux yeux de sa population ; en tant que territoire, il n'est plus sécurisé ; en tant qu'organisation politique, il a perdu sa légitimité ; et en tant qu'organisation socio-économique, ses biens sont détruits et il n'a plus le soutien de sa population, qui par ailleurs n'attend plus rien de lui.* »¹²⁵ Toutefois, cette conception comporte deux grands écueils, le premier étant que cette dernière « *peut facilement se confondre avec la doctrine controversée du « gouvernement effectif » comme condition d'existence de l'État. En effet, selon une certaine conception, un État ne peut naître et entrer dans la communauté internationale que s'il dispose d'un territoire, d'une population et d'un « gouvernement effectif », c'est-à-dire qui a la maîtrise effective de ce territoire et de cette population. Cette doctrine a été combattue, comme on le sait, par les pays colonisés et les pays nouvellement indépendants qui voyaient en elle une stratégie pour retarder ou remettre en cause leur indépendance.* »¹²⁶ Le deuxième grand écueil de cette conception porte sur le degré d'incurie de l'État. Cet écueil pourrait se résumer par une question simple : à partir de quel degré d'ineffectivité peut-on parler de défaillance ? Nous avons vu dans l'histoire des pays séparés en deux où deux structures étatiques ou para-étatiques avait un contrôle effectif sur leur territoire et leur population, comme en Syrie très récemment. Peut-on parler de ce fait de défaillance de l'État syrien ? Pareil pour la Libye dont nous traiterons très bientôt, doit-on parler d'État défaillant alors que le maréchal Haftar contrôle tout l'Est du pays malgré le fait que l'État central ne fonctionne plus ? C'est à ces questionnements que ne parvient pas à répondre cette

¹²² Ibid.

¹²³ CHARTE DES NATIONS UNIES, <https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html>

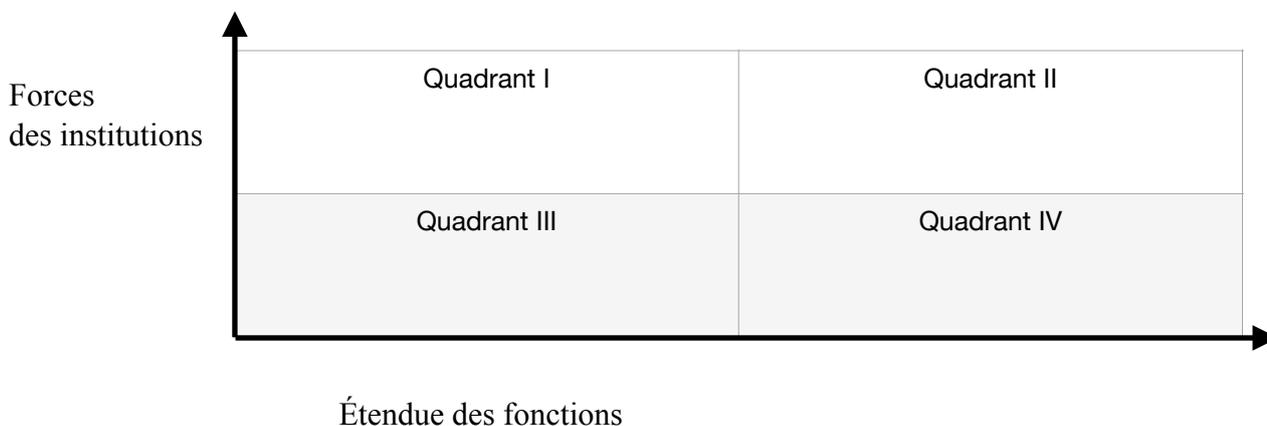
¹²⁴ OUSSENI Illy, « *L'État en faillite* » en droit international, Revue Québécoise de droit international, volume 28-2, 2015, pp. 53-80, https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2015_num_28_2_2184

¹²⁵ ZARTMAN William, *Collapsed States : The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Lynne Rienner Pub, 1995

¹²⁶ OUSSENI Illy, « *L'État en faillite* » en droit international, Revue Québécoise de droit international, volume 28-2, 2015, pp. 53-80, https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2015_num_28_2_2184

conception, c'est pourquoi nous nous tournerons plutôt vers la conception juridique restrictive de l'État défaillant.

Dans la conception restrictive, la défaillance est sanctionnée par l'inexistence pure et simple de l'État, c'est-à-dire de ses institutions et de son administration. Cette absence, quitte fait une longue temporalité, crée un désordre et le chaos dans un pays où la société se trouve aux prises avec des groupes paramilitaires ou mafieux s'opposant pour le contrôle du territoire et de ses ressources.



Si l'on reprend notre schéma utilisé précédemment, un pays défaillant est un pays se situant près de l'angle gauche du quadrant III ; combinant des institutions inexistantes et ainsi qu'une incapacité à opérer à des fonctions de base. L'État s'est effondré, n'existe plus, et la population est *de facto* livrée à elle-même ; nous sommes en plein dans l'état de nature décrit par Hobbes, celle-ci aboutissant comme on le sait à la guerre de tous contre tous.

C'est lors d'une situation de ce type que la théorie restrictive est utilisée pour la première fois par un dignitaire officiel de la communauté internationale. Au début des années 1990, l'État somalien s'effondre du fait d'une meurtrière guerre civile opposant différents groupes tribaux ; alarmés par la situation, l'ONU prend en charge le dossier, et le Secrétaire général de l'ONU d'alors, l'égyptien Boutros Boutros-Ghali (1922-2016) adresse, le 24 novembre 1992, une lettre au président du Conseil de Sécurité de l'ONU où il écrit que l'un des grands sujets d'inquiétude de son représentant spécial « *est le fait qu'en l'absence d'un gouvernement ou d'une autorité capable de maintenir l'ordre public, les "autorités" somaliennes à tous les niveaux rivalisent pour accaparer tout ce qui a quelque valeur.* »¹²⁷ Plus loin, dans la même lettre, le Secrétaire général écrit que « *les choses ne s'améliorent pas et les conditions qui règnent en Somalie depuis la chute du précédent régime font qu'il est extrêmement difficile à l'ONUSOM de réaliser les objectifs approuvés par le Conseil de sécurité.* »¹²⁸ Dans une seconde lettre daté du 29 novembre 1992, toujours adressée au Président de Conseil de Sécurité, Boutros Boutros-Ghali, mentionne de nouveau « *l'absence de gouvernement* »¹²⁹ pour expliquer l'effondrement somalien. Prêchant pour une intervention armée afin de rétablir l'ordre et protéger le personnel humanitaire, le diplomate égyptien prend compte du fait qu'il « *n'existe à l'heure actuelle en Somalie aucun gouvernement qui puisse demander et autoriser un tel recours à la force.* »¹³⁰ et qu'il « *serait donc nécessaire que le Conseil de sécurité*

¹²⁷ Document S/24859, <https://digitallibrary.un.org/record/155106?ln=fr>

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Document S/24868, <https://digitallibrary.un.org/record/155099?ln=en>

¹³⁰ Ibid.

constate, conformément à l'Article 39 de la Charte, l'existence d'une menace contre la paix, en raison des répercussions du conflit en Somalie sur l'ensemble de la région, et qu'il décide des mesures à prendre pour maintenir la paix et la sécurité internationales. »¹³¹ Ce dernier point est très intéressant. L'absence d'institutions capable de maintenir l'ordre ont produit un chaos, une anarchie que rien ne parvient à juguler ; cette anarchie a des répercussions sur son environnement régional, produisant des troubles et un risque élevé de guerre à l'échelle régionale, ce qui va à l'encontre des objectifs de l'ONU, instance suprême du système international, qui, au titre du chapitre VII de sa charte, intervient dans le règlement du conflit.

Voici pourquoi, lorsque nous parlerons de défaillance de l'État, nous nous appuyerons, à partir de maintenant, sur la conception restrictive ; car si la conception extensive, mettant essentiellement en lumière l'inefficacité de l'État a ses mérites, l'utilisation de cette dernière n'a pas, ou peu de conséquences dans le système international. Selon cette conception, des États comme la Moldavie, le Cameroun ou la Colombie sont des États défaillants, sans que cela n'entraîne une menace contre le système international. Dans la conception restrictive, les juristes, pointant du doigt l'inexistence des institutions étatiques, démontrent que cette disparition provoque une anarchie, et que cette anarchie agit comme un trou noir dans l'environnement régional de l'État défaillant, ce trou noir est source de conflictualité régionale et menace la paix et la stabilité du système international, provoquant l'intervention des membres composant celui-ci pour ramener ordre et sécurité. Cette situation est déjà arrivée auparavant dans l'histoire, en 1772, « *La Russie, l'Allemagne et l'Autriche, avant de signer le traité d'occupation de la Pologne, déclaraient que « l'esprit de faction qui maintenait l'anarchie en Pologne y faisait craindre la décomposition totale de l'État » et « pourrait troubler les intérêts des voisins de cette république, altérer la bonne harmonie qui existe entre eux et allumer une guerre générale »*.¹³² Dans le cas somalien, le Conseil de Sécurité de l'ONU, « *Résolu en outre à rétablir la paix, la stabilité et l'ordre public en vue de faciliter le règlement politique sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, visant à la réconciliation nationale en Somalie, et encourageant le Secrétaire général et son représentant spécial à poursuivre et à intensifier l'action qu'ils mènent aux niveaux national et régional en vue de servir ces objectifs »*¹³³ va en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, autoriser « *le Secrétaire général et les États membres qui coopèrent à la mise en œuvre de l'offre visée au paragraphe 8 ci-dessus [une intervention armée en Somalie sous égide onusienne en vue de rétablir l'ordre] à employer tous les moyens nécessaires pour instaurer aussitôt que possible des conditions de sécurité pour les opérations de secours humanitaire en Somalie »*.¹³⁴ Dans la même résolution, le Conseil de Sécurité va ainsi demander « *à tous les États membres qui sont en mesure de le faire de fournir des forces militaires et d'apporter des contributions supplémentaires en espèces ou en nature [...] et prie le Secrétaire général de créer un fonds qui permette d'acheminer les contributions, le cas échéant, aux États ou aux opérations concernés »*¹³⁵ Dis plus simplement, c'est une mise sous tutelle pure et simple de la Somalie jusque'à ce que l'ordre y soit revenu. C'est là, la conséquence majeure de la défaillance étatique, que ce soit dans l'exemple irakien après que le régime ait été abattu, dans l'exemple polonais cité plus haut, ou dans l'exemple somalien, la faillite d'un État dans le système international, c'est-à-dire la disparition de ses institutions, entraîne la suspension de sa souveraineté et sa mise sous tutelle par les acteurs du système international.

¹³¹ Ibid.

¹³² OUSSENI Illy, « *L'État en faillite* » en droit international, Revue Québécoise de droit international, volume 28-2, 2015, pp. 53-80, https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2015_num_28_2_2184

¹³³ Résolution 794 du Conseil de Sécurité de l'ONU, <https://digitallibrary.un.org/record/154648?ln=en>

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ Ibid.

L'État défaillant est problématique ; l'effondrement de ses institutions provoquant la perte de son monopole de la violence légitime, et par-là la perte de contrôle sur le territoire qu'il revendique. Se forme alors sur le territoire des zones grises, c'est-à-dire « *un espace — avec ou sans clôture — de dérégulation sociale, de nature politique (autodétermination, séparatisme ou sanctuarisation) ou socio-économique (espaces de criminalité, espaces déshumanisés, espaces désacralisés), de taille variable — de la poche à la province —, essentiellement terrestre, parfois maritime, dépendant d'un Etat souverain dont les institutions centrales ne parviennent pas — par impuissance ou par abandon — à y pénétrer pour affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives.* »¹³⁶ L'apparition de ces zones, s'accompagnant de l'anarchie, marquent la défaillance de l'État, avec les conséquences que l'on sait, ces États, donc, « *minent le principe de souveraineté sur lequel l'ordre international post-westphalien a été construit. Il le fait parce que les problèmes engendrés par les États faibles, pour eux-mêmes comme pour d'autres, accroissent considérablement le danger que quelqu'un d'autre, dans le système international, cherche à intervenir dans leurs affaires contre leur volonté, afin de remédier au problème par la force.* »¹³⁷

En 2015, l'État yéménite s'effondre sous les coups de boutoir de la rébellion houthiste, une minorité d'obédience chiïte du nord du pays. Le Yémen devient alors un vaste champ de bataille déstabilisant la région entière. Voisin frontalier du Yémen, le royaume d'Arabie Saoudite voit d'un mauvais œil l'anarchie régnant dans le pays, et percevant — non sans raisons — la main du rival iranien dans l'entreprise houthiste. Ne pouvant laisser un pays dont la pointe sud se trouve sur le détroit de Bab el-Mandeb par où transite 2,1 millions de barils de pétrole par jour venant des pays du Golfe¹³⁸, ni un groupe paramilitaire financé par la République islamique d'Iran prendre le pouvoir, l'Arabie Saoudite, accompagnée au sein d'une coalition regroupant les Émirats arabes unis, Bahreïn, la Jordanie, le Qatar, le Maroc, l'Égypte, le Koweït et le Soudan, lancent dans la nuit du 25 mars 2015 l'opération *Tempête décisive*, afin de « *défendre le gouvernement légitime du Yémen et à empêcher le mouvement radical houthi de prendre elle contrôle du pays* »¹³⁹ selon l'ambassadeur d'Arabie Saoudite aux États-Unis.

Octobre 2001, alors les cendres du World Trade Center sont encore chaudes, les États-Unis, accompagnés de l'OTAN se lancent dans une « guerre contre le terrorisme », en Afghanistan. Depuis plusieurs années, l'État afghan s'est effondré, et tout le sud du pays est contrôlé par les talibans, un mouvement fondamentaliste faisant régner la *charia* (loi islamique) dans les territoires contrôlés. Très rapidement, des accointances naissent entre les talibans et l'organisation terroriste *Al-Qaïda*, et l'Afghanistan devient la base arrière de l'organisation terroriste. Responsable des attentats du 11 septembre 2001, le chef de l'organisation, le saoudien Oussama ben Laden (1957-2011), est désigné comme le planificateur de ces attentats. Sa capture et la destruction des talibans en Afghanistan devient alors un objectif pour l'Oncle Sam et l'OTAN à travers la *Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan* (FIAS) dont l'objectif était « *d'aider le gouvernement afghan à assurer efficacement la sécurité dans tout le pays et à mettre en place de*

¹³⁶ MINASSIAN Gaïdz, *Zones grises, Quand les Etats perdent le contrôle*, CNRS/Biblis, 2018

¹³⁷ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 149

¹³⁸ BACCARINI Luca, BIANCIOTTO Sébastien, *Crise au Yémen : les enjeux du détroit de Bab-el-Mandeb*, Tribune, IRIS, 31 mars 2015, <https://www.iris-france.org/57023-crise-au-yemen-les-enjeux-du-detroit-de-bab-el-mandeb/>

¹³⁹ *Les « Yéménites ne vont pas rester sans agir », met en garde al-Houthi*, L'Orient le Jour, 26 mars 2015, <https://www.lorientlejour.com/article/917582/le-yemen-au-bord-de-la-guerre-civile.html>

nouvelles forces de sécurité pour faire en sorte que l'Afghanistan ne devienne plus jamais un sanctuaire pour les terroristes. »¹⁴⁰

Si la mise sous tutelle s'opère toujours après la défaillance d'un l'État, c'est-à-dire — on le rappelle —, la disparition de ses institutions, cette mise sous tutelle est systématiquement précédée d'une invasion donc du franchissement, légal ou illégal, des frontières nationales d'un État par une armée, puis de l'occupation du territoire de cet État, ce qui s'oppose au principe de souveraineté des États assuré par la Charte des Nations Unies. Toutefois, à la question « Un État considéré comme défaillant conserve-t-il sa souveraineté ? », la réponse empirique est claire et nette : c'est non. Détruisant le principe de souveraineté des États, ces interventions, commencés dans les années 1990 avec l'ingérence humanitaire a perverti le système international, car « *cet imperium international avait beau être pétri de bonnes intentions et fondé sur les droits de l'homme et les valeurs de la démocratie, il n'en était pas moins un imperium et créait à ce titre un précédent au transfert de la souveraineté et de la gouvernance d'un État souverain dans les mains d'organismes internationaux.* »¹⁴¹ Cette mise sous tutelle se faisant au motif de nécessités impérieuses de politique ou de sécurité internationale. S'exprimant sur le sujet en avril 2005 devant l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), Michelle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense, disait de ces États qu'ils « *refusent les règles, ou s'avèrent incapables de les faire respecter* » ; « *parce qu'ils ne peuvent maintenir l'autorité et l'ordre, [ils] sont à la source de troubles politiques, humanitaires, économiques [qui] peuvent rapidement s'exporter dans les pays voisins ou chez nous. Ils peuvent menacer notre sécurité et celle de nos ressortissants. Ils alimentent les trafics d'armes, de drogue, de personnes. Ils offrent des lieux de refuge aux réseaux terroristes. Ils incitent au développement d'une immigration incontrôlée [...]* ».¹⁴²

La gamme d'intervention est, cependant, variée, et l'intervention par une armée nationale, une coalition d'une alliance multinationale, ou sous l'égide de l'ONU n'est pas l'option toujours choisie par les États. Il arrive que, devant l'effondrement d'un État, ses voisins décident, pour ramener l'ordre ou pour profiter du chaos ambiant, d'avoir recours à ce que les anglo-saxons appellent des *proxys*, c'est-à-dire des groupes paramilitaires opérant dans l'État en défaillance, et représentant les intérêts de l'État les utilisant. Devant les coûts très conséquents des opérations directes de rétablissement de l'ordre, et leur prix humain élevé, le monde a assisté ces dernières années à « *l'emploi de plus en plus fréquent, par certains États, de groupes agissant par procuration (proxies), allant de diasporas instrumentalisées à des milices ou groupes armés capables de tenir en échec des forces classiques.* »¹⁴³ Dans le cas de l'utilisation de ces *proxys* dans un État défaillant, l'objectif est alors de substituer l'ordre disparu par un nouvel ordre plus conforme aux intérêts de la puissance régionale le soutenant ; le groupe agissant par procuration, une fois son autorité imposée sur tout le territoire, transposant sa structure militaro-administrative à l'échelle du pays tout entier. C'est ce type d'opération subversive que mena l'Irak dans l'Irak post-invasion américaine, en

¹⁴⁰ *La mission de la FIAS en Afghanistan (2001-2014)*, OTAN https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_69366.htm

¹⁴¹ FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde, 2004, pp. 151

¹⁴² Citée dans « *États faillis* » « *États fragiles* » : *Concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale*, GAULME François, *Politique étrangère*, Printemps 2011/1, pp. 23, <https://www.cairn.info/journal-politique-etrangere-2011-1-page-17.htm>

¹⁴³ SERVENT Pierre cité dans *La guerre par procuration 1/2*, Colonel BERTRAND Pierre, *Pensées mili-Terre*, 21 octobre 2020, https://www.penseemiliterre.fr/la-guerre-par-procuration-1-2_560_1013077.html

utilisant la myriade de milices chiites pour contrôler l'appareil politique du pays.¹⁴⁴ Cette utilisation des milices chiites dans un but de contrôle politique du pays tout entier se fait dans une stratégie globale devant permettre aux Iraniens de réaliser un corridor stratégique reliant l'Iran à la Méditerranée grâce à un axe Téhéran-Bagdad-Damas-Beyrouth appelé « Croissant chiite » et d'asseoir par-là leur influence régionale.¹⁴⁵

Mais l'objectif n'est pas toujours stratégique, il peut être idéologique. La puissance régionale usant de *proxys* se sert alors de ces derniers afin de mettre en place ses idéaux dans un État voisin dans un but d'expansion idéologique. Lorsque la Chine bascule dans le giron communiste sous la houlette de Mao Zedong (1893-1976), celle-ci soutiendra alors activement le Viet-Minh communiste dans sa lutte contre les forces coloniales françaises.¹⁴⁶ Le 20 juillet 1954, après une longue et dure guerre, le Nord Viêt Nam devient un État indépendant d'obédience marxiste. Ce dernier soutiendra à son tour le groupe paramilitaire communiste Front national de libération du Sud Viêt Nam, aussi appelé Viet-Cong, dans sa lutte contre la présence américaine.

Il arrive également qu'une puissance régionale, en guerre contre sa voisine, utilise des *proxys* contre une armée régulière afin d'abattre indirectement un adversaire dans un jeu à trois. L'adversaire attaquant un tiers et abattant ses institutions, la puissance régionale rivale use alors de *proxys* pour bouter l'adversaire hors des frontières de l'État tiers. C'est ce qui arrive entre 1962 et 1967 au Yémen, lorsque ayant envahi le Yémen du Nord avec 70 000 hommes pour soutenir l'insurrection républicaine, l'Égypte se retrouve face à une opposition composée de troupes royaliste puissamment soutenue par l'Arabie Saoudite dans sa lutte contre cet adversaire stratégique et idéologique. C'est ce qui est également arrivé au lendemain de l'invasion soviétique de l'Afghanistan, lorsque les États-Unis soutinrent massivement les *moudjahidines* afghans en lutte contre les Soviétiques.

Il se peut également que l'utilisation de *proxys* se fasse dans le but d'alimenter le chaos et d'empêcher un retour à la normale afin de neutraliser un État que l'on juge dangereux à ses intérêts. L'illustration de la chose est la politique menée par les Russes en Ukraine, qui eu pour conséquence la neutralisation stratégique d'un pays attiré par une adhésion à l'Union européenne (UE) ainsi qu'à l'OTAN, mais que les Russes considèrent comme faisant partie de leur « étranger proche ».¹⁴⁷

L'utilisation de *proxys* au sein un État défaillant dans un but stratégique ou idéologique est largement connue et documenté, et se trouve être l'opération de ce type la plus courante dans les affaires internationales. Néanmoins, il existe une autre motivation pouvant pousser une puissance régionale à interférer indirectement dans les affaires de son voisin en état de faillite : la prédation économique. Le but est, dans ce cas, de soutenir, le *proxy*, et d'utiliser le contrôle qu'il exerce sur un territoire donné, voir sur le pays tout entier, afin de s'emparer des ressources qu'offre le territoire sous contrôle. Lorsque, suite au « Printemps arabe », l'État syrien s'est trouvé au bord de la destruction sous la pression des Forces démocratiques syriennes (FDS) soutenues par les Occidentaux, les pays du Golfe et la Turquie, cette dernière utilisa le groupe paramilitaire, et les milices kurdes luttant contre *Daesh* afin de s'emparer des ressources pétrolières syriennes. Usant

¹⁴⁴ SALLON Hélène, *En Irak, l'emprise grandissante des milices chiites*, Le Monde, 3 janvier 2021, https://www.lemonde.fr/international/article/2020/12/31/en-irak-l-emprise-des-milices-chiites_6064924_3210.html

¹⁴⁵ POYET STANISLAS, *Comment l'Iran s'appuie sur les chiites pour asseoir son influence régionale*, Le Figaro, 9 Janvier 2020, <https://www.lefigaro.fr/international/comment-l-iran-s-appuie-sur-les-chiites-pour-asseoir-son-influence-regionale-20200109>

¹⁴⁶ FAY Victor, *Le conflit entre l'URSS a profondément influencé l'attitude des deux grands pays communistes*, Le Monde diplomatique, mai 1968, <https://www.monde-diplomatique.fr/1968/05/FAY/28358>

¹⁴⁷ GOYA Michel, *Comment neutraliser un pays sans le dire*, DSI Magazine n°144, novembre-décembre 2019, <https://www.areion24.news/2020/03/20/comment-neutraliser-un-pays-sans-le-dire/>

d'un réseau de contrebande de pétrole grâce à un accord entre les FDS, les Kurdes syriens, et les services de renseignements turcs, la Sublime Porte, peut, en passant par les régions kurdes d'Irak, faire transiter plus de 6000 tonnes de pétrole par jour à son profit, l'ouverture d'une troisième voie logistique permettant même de porter ce chiffre à 9000 depuis octobre dernier.¹⁴⁸ Alors que le régime de Damas sous la houlette de Bachar el-Assad existe encore dans les faits, et continue même de contrôler certaines portions de son territoire, d'autres, lui ont complètement échappé. Car la défaillance de l'État n'est pas toujours absolue ; si les institutions peuvent s'effondrer au niveau national, il arrive néanmoins que cet effondrement ne touche qu'un territoire plus ou moins grand revendiqué par l'État en défaillance. Tout en continuant à exister à certains endroits, les institutions ont disparues dans d'autres ; le territoire ayant échappé au contrôle des institutions disparues, est alors très souvent utilisé par les puissances voisines afin d'en tirer profit. Cette situation particulière, est permise le plus souvent lorsque l'État en défaillance renaît de ses cendres, et doit alors opérer à une lutte pour recouvrer l'intégralité de son autorité face à des puissances ayant pris l'habitude de la situation anarchique d'avant renaissance de l'État central.

Mais l'utilisation de ces *proxys* par les voisins de l'État en faillite en lieu et place d'une intervention militaire plus classique ne permet pas non plus de rétablir une situation d'ordre. Souvent, elle a même l'effet inverse, car la puissance régionale usant de cette pratique est rarement seule, ses adversaires régionaux pratiquant la même politique, les populations de l'État en faillite se retrouvent alors prises au milieu d'une guerre par *proxys* interposés, ainsi « *Comme une eau-forte passée à, la dissolution ou la fragilisation des États laisse transparaître la couche des solidarités traditionnelles, plus locales, données sur la parenté ou la langue. Des structures qu'on croyait disparues et archaïques, mais qui reprennent aujourd'hui une dimension politique. Hors l'État, il faut bien se rabattre sur des niveaux infra-politiques, des formes d'organisation plus anciennes où se nouent souvent des liens concrets en réponse à la solitude de l'homme dans la mondialisation. Les tribus, les groupes confessionnels, les ethnies s'approprient ainsi une charge sacrée, un rôle politique qu'ils n'avaient jamais eu pour vocation d'assumer. Mais ce serait une erreur d'analyse que de vouloir en faire des sources originelles de légitimité et d'action. En croyant pouvoir les substituer à un État fragilisé par la mondialisation, on ne ferait qu'aggraver la déliquescence de l'État.* »¹⁴⁹ L'intervention de puissance régionale en vue d'un retour à l'ordre dans un État défaillant, détruit toujours les anciens équilibres locaux ; créant de nouvelles règles du jeu, elle permet aux minorités de s'emparer du pouvoir ou d'une partie du pouvoir, créant à ce titre, ressentiments de la part des dépossédés et esprit de vengeance de la part des minorités autrefois exclues. L'Irak au lendemain de la désastreuse guerre américaine de 2003 est un cas d'école de ce type ; ayant permis aux chiites de retrouver le pouvoir, ces derniers se sont lancés dans une politique de revanche contre les sunnites qui les écartaient du pouvoir depuis des siècles.¹⁵⁰ Ces derniers écœurés d'avoir perdu le pouvoir et enragés par les humiliations subies et le sentiment de dépossession d'un pouvoir qu'ils estiment leur être dû, se jettent dans les bras de *Daesh* — les cadres de l'organisation terroriste étant le plus souvent issus des anciens services de sécurité

¹⁴⁸ AL-KHALED Ahmad, *Un réseau de contrebande de pétrole syrien unifie la Turquie, les Kurdes syriens et la famille Barzani*, Atalayar, 10 décembre 2020, <https://atalayar.com/fr/content/un-réseau-de-contrebande-de-pétrole-syrien-unifie-la-turquie-les-kurdes-syriens-et-la>

¹⁴⁹ DE VILLEPIN Dominique, *Mémoire de paix pour temps de guerre*, Grasset, 2016, pp. 71

¹⁵⁰ CORM Georges, *Le Proche-Orient éclaté 1956-2012*, tome II, Folio histoire, 2019, pp. 1024-1031

irakiens dissous par Paul Bremer —, avec les conséquences que l'on sait sur le corps social irakien et la région entière du Moyen Orient.¹⁵¹

Plus que de détruire toute possibilité d'un retour à la normale, l'intervention des puissances régionales dans les affaires d'un État défaillant augmente le risque de conflictualité directe, et par-là la stabilité du système international. Lors de la Guerre de Corée, de par la volonté du général Douglas MacArthur (1880-1964), l'Amérique était prête à utiliser la bombe nucléaire contre la Chine dont l'aide aux troupes communistes du Nord était avérée, risquant d'entraîner le monde dans une cataclysmique guerre nucléaire. Durant la guerre civile déchirant le Liban entre 1975 et 1990, Israël déclenche l'opération *Paix en Galilée* afin de neutraliser les Palestiniens de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), et se trouve alors au bord de l'affrontement direct avec la Syrie, présente au Liban depuis le début des hostilités, et cherchant à se poser en arbitre d'un territoire qu'elle considère comme son protectorat. Car, la puissance régionale opérant dans un État défaillant le fait rarement seule, et les intérêts qu'elle y défend sont très souvent en opposition avec les intérêts d'autres voisins acteurs eux-aussi dans le chaos régnant. Cherchant à s'éviter afin d'éviter une destructrice guerre conventionnelle, les risques de dérapages n'en demeurent pas moins élevés. En 2015, alors que les deux puissances défendent des intérêts opposés dans la Guerre civile syrienne, la Turquie abat un Su-24 russe volant dans le ciel syrien. L'incident débouche sur une crise politique, diplomatique et militaire de très grande importance. Si l'affaire se calme, puis se termine finalement par une rencontre entre Vladimir Poutine et Recep Tayyip Erdogan normalisant leurs relations, ce genre d'incidents risque de se reproduire de plus en plus souvent, le nombre d'États défaillants augmentant considérablement, et les interventions dans les affaires de ces derniers. De plus, la possibilité que ces puissances se retrouvent l'une face à l'autre, augmente le risque d'un affrontement général du fait des systèmes alliances liant les États entre-eux. Que serait-il advenu si la Russie avait répliqué à l'agression turc, qui, rappelons-le, est membre de l'OTAN ? Peut-on écarter cette menace d'un revers de la main en se disant alors que les acteurs feront toujours preuve de hauteur et d'intelligence dans leurs choix ? Rien n'est moins sûr...

Une crise de ce type se déroule actuellement dans le Sud de la Méditerranée. Plus précisément en Libye, devenu un État défaillant depuis la chute du dictateur Mouammar Kadhafi sous les bombes de la coalition internationale conduite par l'OTAN. L'État libyen, maintenant effondré, un devenu un enjeu politique, sécuritaire et idéologique pour la plupart des acteurs régionaux.

¹⁵¹ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du monde/ Gallimard, 2018, pp. 289-304

La stasis de la Libye

« Nous ne sommes qu'un Peuple en deux villes,
Pourquoi nous déchirer par des guerres civiles
Où la mort des vaincus affaiblit les vainqueurs
Et le plus beau triomphe est arrosé de pleurs ? »

Pierre Corneille, Horace

Dans *La Guerre du Péloponnèse* (III, 82) l'historien grec Thucydide (460 av J.C - 400/395 av J.C) s'intéressait à un phénomène baptisé *stasis*. Le sens de ce mot est faction, et désigne la sédition, la division, ce que l'on appelle aujourd'hui la guerre civile. Étymologiquement, son sens est l'acte de se lever, de se tenir debout fermement sur ses pieds. Ainsi, « *Le stasimon est le moment où le chœur tragique s'immobilise avant de prendre la parole. Le stas est celui qui se tient debout pour prononcer le serment.* »¹⁵² De ce mot qui signifie donc « la position stable », on obtient le concept de guerre civile, voyant dans celle-ci l'acte d'un groupe quittant l'harmonie collective pour se dresser contre un autre élément de cette collectivité. Comme l'écrit lui-même Thucydide, « *On se sentit désormais moins solidaire de ses parents que de ses camarades de parti, car ces derniers se montraient plus disposés à tout oser sans tergiverser. Le but de ces associations n'était pas de défendre les intérêts de leurs membres par des moyens légaux, mais de satisfaire, au mépris de la loi, des ambitions particulières. La confiance régnant entre les associés était fondée non sur les engagements pris devant les dieux, mais sur la complicité dans le crime.* »¹⁵³ Dès lors, chez l'historien grec, la *stasis* n'est pas une rébellion contre un pouvoir jugé illégitime ou criminel, mais un conflit interne, une destruction mutuelle de forces politiques issus d'une même cité, un « combat entre des frères ». Cette dernière est alors pour lui « *une maladie qui atteint la dynamis, la puissance de la cité-État comme la maladie atteint la dynamis du corps et des humeurs, sa force, sa santé.* »¹⁵⁴

Lorsque, le « printemps libyen » est réprimé dans le sang par le régime du dictateur Mouammar Kadhafi, la communauté internationale fait de lui un personnage méprisable, un monstre à combattre. C'est alors qu'une coalition internationale, sous mandat du Conseil de Sécurité de l'ONU, se charge du dossier. Elle ne se doute pas qu'elle va alors plonger le pays tout entier dans une *stasis* dont celui-ci n'est jamais sorti.

¹⁵² BATTISTINI Olivier, *A propos de la guerre civile. La stasis de Corcyre (Thucydide, III, 82)*, Conflits n°32, mars-avril 2021

¹⁵³ THUCYDIDE, *La guerre du Péloponnèse*, Folio, 2019, pp. 261

¹⁵⁴ BATTISTINI Olivier, *A propos de la guerre civile. La stasis de Corcyre (Thucydide, III, 82)*, Conflits n°32, mars-avril 2021

L'intervention de l'OTAN et la chute de Kadhafi

La Libye est un pays arabo-berbère de langue arabe dont la capitale est Tripoli. Elle se situe dans la région du Maghreb au nord de l'Afrique. Toute sa façade littorale borde la Méditerranée, et ses voisins frontaliers sont la Tunisie et l'Algérie à l'ouest, le Niger, le Tchad et le Soudan au sud, et l'Égypte à l'est. D'une superficie de 1 759 500 km²¹⁵⁵, c'est-à-dire trois fois la France métropolitaine, le pays est peuplé de 6,9 millions habitants¹⁵⁶, dont l'immense majorité est de confession musulmane sunnite. L'espérance de vie y est de 72 ans¹⁵⁷, et la très large majorité de la population a moins de 30 ans.¹⁵⁸ Des minorités noires semi-nomades, les Tebous, et les Touaregs vivent dans le Sud du pays, mais sont marginalisés. La Libye est historiquement divisée en trois régions : La Tripolitaine à l'ouest ; le Fezzan au Sud ; la Cyrénaïque à l'est. Colonie ottomane durant 360 années, la Libye bascule dans le giron italien en 1911 à la suite de la Guerre italo-turque à la veille de la Première Guerre Mondiale qui couta à la Sublime Porte son empire. Ce n'est que le 24 décembre 1951 que, s'inscrivant le mouvement de décolonisation, la Libye obtient son indépendance et devient un royaume dirigé par Idris Ier (1889-1983), un roi issu de la famille la plus puissante du pays, mais faible et inféodé aux intérêts occidentaux.

En 1969, le destin de la Libye bascule. Le roi Idris Ier, plus préoccupé par ses séjours dans les villes thermales de Turquie et de Grèce que par la conduite de l'État, s'apprête à abdiquer en faveur de son médiocre neveu Hassan Reda El-Senussi (1928-1992). Alors que les rentiers du régime s'apprêtent à réaliser une révolution de palais indolore afin de remplacer un héritier qu'ils jugent trop faible par un certain Omar al-Chelhi, conseiller privé d'Idris Ier, et considéré comme « le fils adoptif » du monarque¹⁵⁹, afin que ce dernier maintienne ce régime clientéliste, modérément conservateur et pro-occidental. Mais rien ne se passe comme prévu, et alors que la Libye se prépare à une révolution de palais, elle voit se produire une révolution pure et simple. Cette révolution est alors conduite par le jeune capitaine Mouammar Kadhafi, un officier de transmission issu de Tripolitaine et devant son ascension à une armée entièrement formée et équipée par la Grande-Bretagne, mais alors en pleine mutation sociologique et idéologique. Composée essentiellement de jeunes, ces derniers, à l'esprit imprégnée des idées du temps, ont le panarabisme et le nationalisme arabe chevillé au corps. Le dictateur égyptien Gamal Abdel Nasser (1918-1970) est alors au zénith de sa puissance et de sa popularité dans le monde arabe, et la nationalisation réussie du canal de Suez au nez et à la barbe de Français et des Anglais en fait un véritable mythe dans l'esprit des jeunes du monde arabe. La Libye n'échappe pas au phénomène, et Nasser, devient le modèle à suivre pour le jeune Kadhafi ; c'est ainsi que dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1969, après une planification draconienne, la révolution dépose le roi Idris Ier, et abolit la monarchie pour proclamer la République arabe libyenne. Le pays est alors sous le contrôle d'un organe baptisé

¹⁵⁵ *Présentation de la Libye*, Ministère français des Affaires Étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/libye/presentation-de-la-libye/>

¹⁵⁶ WORLD FACTBOOK, CIA, <https://www.cia.gov/the-world-factbook/static/b47b6f05e650379e34d578d4736d5b42/LY-summary.pdf>

¹⁵⁷ *Présentation de la Libye*, Ministère français des Affaires Étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/libye/presentation-de-la-libye/>

¹⁵⁸ WORLD FACTBOOK, CIA, <https://www.cia.gov/the-world-factbook/static/b47b6f05e650379e34d578d4736d5b42/LY-summary.pdf>

¹⁵⁹ HUGUEUX Vincent, *Kadhafi*, Perrin, 2017, pp. 44

Conseil de commandement de la révolution, sorte de Comité de Salut public libyen chargé de conduire la révolution nationaliste et socialiste se mettant en marche.



Libye



Carte de la Libye issue du Larousse

L'organe est entièrement conduit par Kadhafi qui en devient la figure centrale et « La concentration des pouvoirs à son profit devient au fil des mois de plus en plus patente. En 1972, sa collection compte six titres : chef de l'État, du gouvernement et des Armées, ministre de la Défense, président du Conseil national de défense et du Comité suprême du Plan. Au sein de l'équipe, le partage des tâches semble clair : à Kadhafi l'échiquier international et l'orchestration des grandes ruptures —

expulsions des étrangers, évacuation des emprises militaires étrangères, mise au pas du secteur pétrolier ; à ses compagnons les devoirs ingrats de la gestion quotidienne. »¹⁶⁰ Le 2 mars 1977, Robespierre se fait Napoléon, et transforme la Libye révolutionnaire en Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste ; le terme *Jamahiriya* étant un néologisme inventé par le désormais colonel Kadhafi, signifiant « République des masses » (en arabe, *joumourieh* signifiant République et *jamahir* signifiant les masses). C'est le début du règne sans partage du désormais « Guide de la Révolution » ; le pouvoir de Kadhafi, qui domine complètement l'État libyen, repose alors sur trois piliers essentiels.

Le premier pilier du régime de Kadhafi est son appareil sécuritaire ; « *Renforcé, le dispositif répressif s'adosse à un robuste pilier : la Sécurité générale intérieure. Tout à la fois police politique et appareil de renseignement, cet organe en partie formé par les services de sécurité égyptiens bénéficie de l'encadrement des conseillers du ministère de la Sécurité d'État de la république démocratique allemande (RDA), mieux connu sous le nom de Stasi.* »¹⁶¹ Appuyé sur ce pilier, Kadhafi réprime toute dissidence (intellectuels, Frères musulmans, chefs tribaux etc.) et impose son pouvoir par la force ; on est là dans l'expression la plus pure, la plus brutale de l'État wéberien. Si la Libye devient un pays stable, cela se fait au prix d'un régime féroce où les partis politiques, la liberté de la presse, et autres libertés individuelles des démocraties libérales classiques sont purement et simplement abolies.

Mais la force ne suffisait pas à Kadhafi pour contrôler un pays aussi vaste et divers. Le dictateur socialiste dû s'appuyer sur les nombreuses tribus composant son pays. Celle-ci, « *À la fois cadre social et structure politique, le lien tribal exprime une appartenance lâche à un réseau de parentèle élargi et à un ensemble de récits communs. Il définit en somme le maillage d'un vaste territoire arabisé demeuré dans les zones les plus traditionnelles. Parce qu'elles assurent la régulation sociale, les tribus représentent des rouages majeurs des équilibres politiques, mais guère une structure durable d'exercice du pouvoir. Les choura, ou assemblées traditionnelles des représentants de tribus, fonctionnent comme des institutions de consensus suivant une logique patriarcale et d'âge, non pas comme des instances de décision. L'objectif principal de l'organisation tribale demeure sa conservation et sa perpétuation.* »¹⁶² Kadhafi, en parfait marionnettiste excelle alors dans la gestion de l'alchimie tribale, et par exemple « *s'allia au clan Firkeche, le plus faible segment des Bra'assa, la tribu du roi, imitant en cela le comportement du Prophète ; un nouveau mariage qui allait lui ouvrir les portes d'un paysage tribal en recomposition et faciliter grandement l'établissement d'une nouvelle alliance entre les Kadhadfa et les tribus de l'Est, de Cyrénaïque : les Bra'assa, les 'Awaghir et les 'Abidet, jadis fidèles au roi. Il put de la sorte dominer et contrôler tout l'Est libyen* »¹⁶³ Cette puissance des tribus était permise par l'abolition des lois instaurées pendant la révolution culturelle libyenne, la destruction de société civile et de l'élite urbaine par le régime. La tribu « *Séduite, mais instrumentalisée, la tribu devint à partir de cette date un important acteur du paysage politique libyen en fournissant au régime un personnel dont la loyauté était incontestable pour ses structures spéciales. Les açabiyât tribales devinrent des pourvoyeurs de cadres adéquats des Services de sécurité extérieure et intérieure, pour l'armée et surtout la direction des Comités révolutionnaires.* »¹⁶⁴

¹⁶⁰ HUGUEUX Vincent, *Kadhafi*, Perrin, 2017, pp. 56

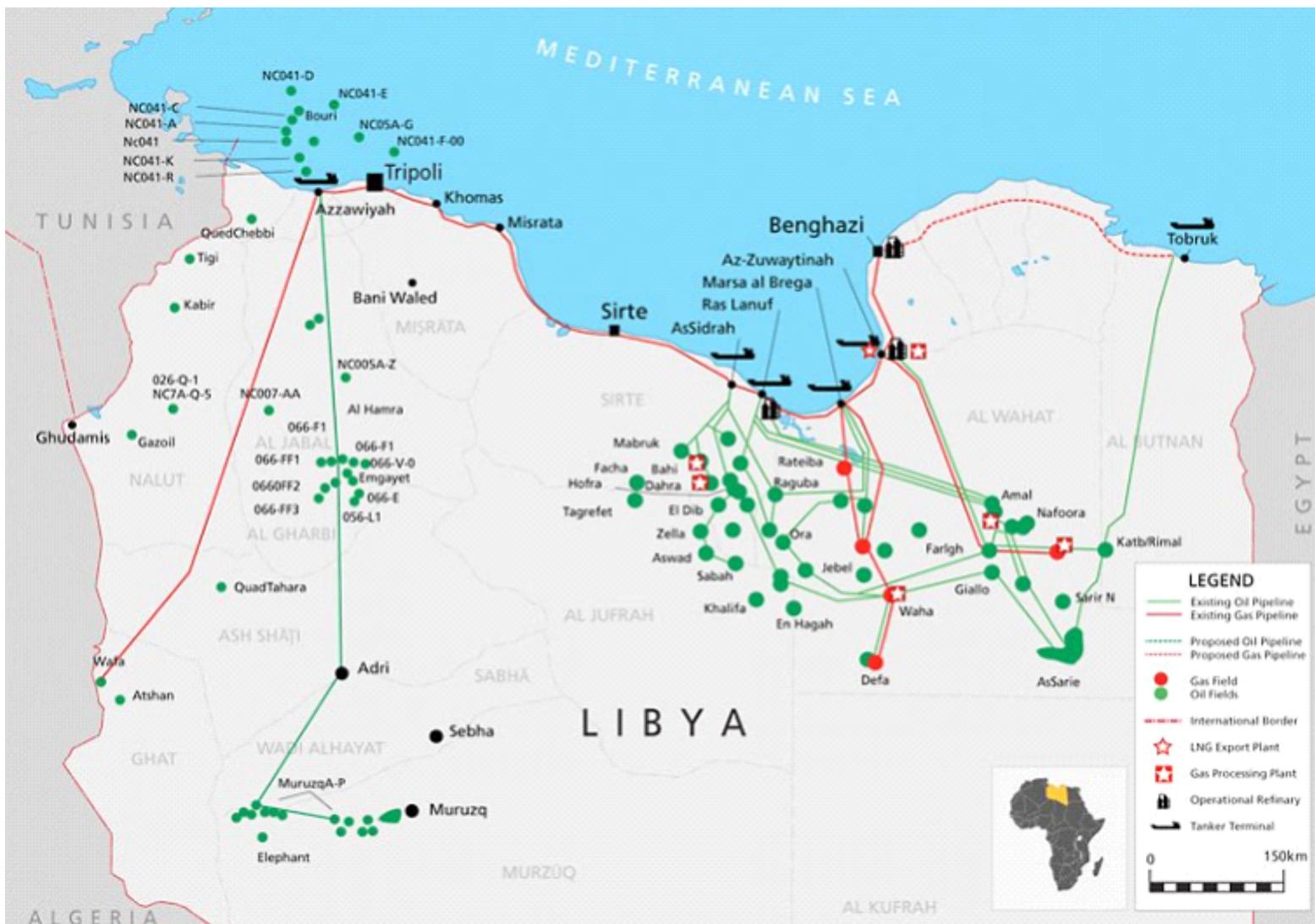
¹⁶¹ HUGUEUX Vincent, *Kadhafi*, Perrin, 2017, pp. 116

¹⁶² DE VILLEPIN Dominique, *Mémoire de paix pour temps de guerre*, Grasset, 2016, pp. 73

¹⁶³ OUANNÈS Moncef, *Composante endogène de la résurgence tribale*, Outre-Terre n° 29, 2011/3, pp. 256, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-255.htm>

¹⁶⁴ Ibid.

Mais ces piliers reposaient intégralement sur le troisième, le plus important de tous : le pétrole. En 1959, la découverte de pétrole à Zelten dans l'ouest libyen permet au pays de devenir dès 1961 le premier producteur d'or noir d'Afrique, puis en 1969 le quatrième plus gros exportateur de pétrole et le cinquième plus gros producteur au niveau mondial.¹⁶⁵ En raison de sa faible teneur en sulfure, le pétrole libyen est d'excellente qualité, et l'un des moins cher à produire au monde, si ce n'est le moins cher¹⁶⁶ ; ajouté à cela, le fait que la Libye est géographiquement proche des marchés de consommation européens, et l'on a les raisons pour lesquels le pays devient très rapidement un



Carte des hydrocarbures libyennes (Source : Sénat, <https://www.senat.fr/rap/r17-605/r17-6052.html>)

pois lourd du secteur pétrolier international, si bien qu'en 1970, alors que Kadhafi vient de prendre le pouvoir, la Libye produit 159 021 tonnes de pétrole¹⁶⁷, ce qui permet au dictateur libyen d'arroser sa clientèle, et de moderniser son armée et ses services de sécurité par l'achat de matériel occidental. Le 1er septembre 1973, date anniversaire du coup d'État l'ayant porté au pouvoir,

¹⁶⁵ PÉTRIAT Philippe, *Aux pays de l'or noir, Une histoire arabe du pétrole*, Folio histoire, 2021, pp. 92

¹⁶⁶ MAUJEAN Guillaume, *De l'importance du pétrole libyen*, Les Echos, 11 mars 2011, <https://www.lesechos.fr/2011/03/de-limportance-du-petrole-libyen-389239>

¹⁶⁷ PÉTRIAT Philippe, *Aux pays de l'or noir, Une histoire arabe du pétrole*, Folio histoire, 2021, pp. 94

Kadhafi procède à la nationalisation du pétrole libyen, faisant passer les 48,3 milliards de barils composant la réserve libyenne¹⁶⁸ de pétrole aux mains de l'État. Si la période où la Libye se retrouve sous embargo du fait du financement d'activités terroristes fait baisser ses capacités d'exportations¹⁶⁹, le retour de celle-ci dans le concert des nations au moment où le prix du baril s'envolait en a fait un partenaire économique recherché en raison de ses lourdes capacités d'investissements, ce qui sera symbolisé par la visite du « Guide » libyen à Paris durant la présidence de Nicolas Sarkozy, avant que cette idylle ne se termine par la chute du despote.

Hiver 2011, alors que les « Printemps arabes » battent leur plein, et que le dictateur égyptien Hosni Moubarak (1928-2020) vient d'être déposé et prend le chemin de l'exil, se déroule quatre jours après ce départ des émeutes dans les rues de Benghazi, la grande ville de Cyrénaïque du fait de l'arrestation de Fethi Tarbel, militant des droits de l'homme et un avocat ayant défendu les familles des islamistes massacrés dans la prison d'Abou Slim en 1996. Très rapidement, les défections en masse dans l'armée permettent à la rébellion de prendre elle-même le contrôle total de la Cyrénaïque. Cependant, contrairement à une image d'Épinal qu'on pourrait croire sortie d'un tableau d'Eugène Delacroix, « *Ce sont les tribus qui se sont soulevées en Libye, et non les jeunes intellectuels, ni les masses « ouvrières » au demeurant constituées de travailleurs étrangers, non plus que fondamentalement comme en Tunisie les cyberguerriers de la chimère électronique, de cette révolution permanente qui submerge actuellement le monde arabe.* »¹⁷⁰, au départ donc, un soulèvement des tribus de Cyrénaïque opposés à Kadhafi dans une volonté de partage plus équitable du pouvoir. Mais le mouvement fini par gagner tout le pays, et en Tripolitaine, le mouvement révolutionnaire est écrasé dans le sang notamment à Zawiyya, ville située à l'ouest de Tripoli, où à Misrata — fief des Frères musulmans, et grand port d'importation approvisionnant tout le pays — qui est assiégée par les troupes loyalistes du colonel Kadhafi. À l'ouest de la Tripolitaine, dans les régions peuplées à majorité de populations Berbères, la révolution prend un tout autre accent, car « *Cibles traditionnelles du gouvernement de Tripoli, victimes d'une répression identitaire et de persécutions en tant que « non arabes », les quelque 160 000 Berbères libyens ont joué leur ultime carte afin que l'ère post-Kadhafi reconnaisse leur identité et qu'ils obtiennent peut-être un État semi-autonome dans le cadre d'une Libye fédérale.* »¹⁷¹, se faisant, « *Sur le «front de l'ouest» (Tripolitaine), l'engagement militaire des Berbères a représenté une contribution décisive à l'effondrement final du régime et à la prise de Tripoli.* »¹⁷² Le 5 mars, à Benghazi, un Conseil national de transition se proclame seul représentant de la Libye, il est très rapidement reconnu par la communauté internationale qui peu à peu fait du départ de Mouammar Kadhafi une condition *sine qua non* au règlement de la crise libyenne. En France, l'intellectuel Bernard-Henry Lévy se fait la voix de la révolution libyenne, et prend parti pour une ingérence armée en Libye dans le but de destituer un dirigeant contrevenant à tous les droits humains, la presse s'horripile de la répression du

¹⁶⁸ Energy Information Administration, <https://www.eia.gov/opendata/qb.php?sdid=INTL.57-6-LBY-BB.A>

¹⁶⁹ BISQUAY Axel, *Si la Libye kadhafienne m'était contée*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 243, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-241.htm>

¹⁷⁰ TINAZZI Cristiano, *Tribalisme, Politique, Guerre*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 263, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-263.htm>

¹⁷¹ TINAZZI Cristiano, *Tribalisme, Politique, Guerre*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 267, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-263.htm>

¹⁷² CHAKER Salem, MASIN Ferkal, *Berbères de Libye : Un paramètre méconnu, une irruption politique inattendue*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp.105, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-105.htm>

régime, et l'opinion — travaillée par des médias prêchant unanimement le départ du dictateur.¹⁷³ Même Nicolas Sarkozy, qui avait pourtant accueilli le « Guide » libyen en grande pompe quelques années auparavant dans l'espoir de signer de gros contrats fini par abandonner son ancien protégé, et devient le porte-étendard de l'opposition occidentale au régime libyen, exigeant l'arrêt des violences et appelant à une « *solution politique afin de répondre à l'aspiration du peuple libyen à la démocratie et à la liberté* ». ¹⁷⁴ C'est-à-dire, dans les faits, le départ pur et simple de Kadhafi. Mais ce que ne percevaient pas les soutiens de la révolution en Cyrénaïque, c'est que celle-ci est imprégnée de religiosité. Quatre décennies durant, le régime libyen s'est affairé à détruire toute opposition politique, et seule a survécu la mouvance islamiste représentée par les Frères musulmans.¹⁷⁵ Dans les années 1980, beaucoup d'entre-eux s'envolèrent pour l'Afghanistan où il devinrent des cadres d'Al-Qaïda ; revenus en Libye, ils formèrent le Groupe islamique combattant libyen, se donnant alors pour objectif d'assassiner Kadhafi, qui en réponse massacra mille deux cents d'entre-eux dans la prison d'Abou Slim. Ce massacre leur conféra alors une immense légitimité morale ainsi qu'une aura de martyr, et se firent des figures d'opposition au régime de premier ordre.¹⁷⁶ C'est eux, qui en grand nombre, se trouvèrent en février 2011 sur la grand place de Benghazi pour réclamer le départ du dictateur libyen. Ils furent nombreux également dans la diaspora londonienne, et retournèrent sur leurs terres dès les débuts de la révolution avec la bénédiction de l'Albion.

Toutefois, Mouammar Kadhafi n'a aucunement l'intention de s'en aller en exil vers les pays du Golfe comme ses compères Ben Ali et Moubarak, et lance une colonne de char à l'assaut de Benghazi afin de reprendre le contrôle de la région. Son fils, Seïf al-Islam allant jusque'à assurer que sans reddition de la révolution, « *il y aura des rivières de sang dans toute la Libye* ». ¹⁷⁷ Le Conseil de Sécurité de l'ONU prend alors en charge la crise et vote la résolution 1970. À travers cette résolution, le Conseil de Sécurité, « *Considérant que les attaques systématiques et généralisées actuellement commises en Jamahiriya arabe libyenne contre la population civile pourraient constituer des crimes contre l'humanité* »¹⁷⁸ va, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies — nous le retrouvons encore —, exiger « *qu'il soit immédiatement mis fin à la violence et demande que des mesures soient prises pour satisfaire les revendications légitimes de la population* »¹⁷⁹, et pour ce faire, la Cour pénale internationale est saisie pour les hommes du régime, ces derniers se voient interdits de voyage, et leurs avoirs sont gelés ; de plus, un embargo sur les armes est décidé, et une assistance humanitaire est décidée, le Conseil de Sécurité de l'ONU

¹⁷³ LEYMARIE Philippe, *Ratages en Libye*, Le Monde diplomatique, 12 juillet 2011, <https://blog.mondediplo.net/2011-07-12-Ratages-en-Libye>

¹⁷⁴ *Lundi sanglant en Libye : Sarkozy condamne « l'usage inacceptable de la force »*, Libération, 21 février 2011, https://www.liberation.fr/planete/2011/02/21/lundi-sanglant-en-libye-sarkozy-condamne-l-usage-inacceptable-de-la-force_716424/

¹⁷⁵ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du Monde/Gallimard, 2018, pp. 232-233

¹⁷⁶ Ibid.

¹⁷⁷ *Seïf al-Islam Kadhafi brandit la menace d'une guerre civile*, France 24, <https://www.france24.com/fr/20110221-libye-tripoli-seif-al-islam-menace-guerre-civile-mouammar-kadhafi-benghazi-revolte-revolution-violence>, 21 février 2011

¹⁷⁸ Résolution 1970 du Conseil de Sécurité de l'ONU, [https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FRES%2F1970\(2011\)&Language=E&DeviceType=Desktop](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FRES%2F1970(2011)&Language=E&DeviceType=Desktop)

¹⁷⁹ Ibid.

demandant alors « à tous les États Membres, agissant de concert et en coopération avec le Secrétaire général, de faciliter et d'appuyer le retour des agences humanitaires et de rendre accessible en Jamahiriya arabe libyenne une aide humanitaire et une aide connexe »¹⁸⁰ Le représentant français au Conseil de Sécurité considérant que « la résolution rappelait à chaque État sa responsabilité de protéger sa propre population et celle de la communauté internationale d'intervenir lorsque les États faillissaient à ce devoir. »¹⁸¹, la Libye de Kadhafi est donc coupée du monde et mis au ban du concert des nations. Rebelotte. Mais l'article 26 susmentionné ne s'arrête pas là, le Conseil de Sécurité se déclarant dans celui-ci « prêt à envisager de prendre d'autres mesures pertinentes, si nécessaire, pour y parvenir ».¹⁸² L'entêtement de Kadhafi à se maintenir sur son trône va donner au Conseil de Sécurité l'occasion de démontrer sa détermination. C'est ce que vont comprendre les États membres de la Ligue des États arabes — pressée de se débarrasser d'un dirigeant dont ils n'ont jamais pu souffrir l'exubérance, les incartades diplomatiques, et, pour les pays du Golfe, le panarabisme —, demandent au Conseil de Sécurité une zone d'exclusion aérienne au-dessus du ciel libyen. A lieu donc la 6498e séance du Conseil de Sécurité de l'ONU, durant laquelle Alain Juppé, alors ministre des Affaires Étrangères français déclare « Nous n'avons plus beaucoup de temps. C'est une question de jours, c'est peut-être une question d'heures. Chaque jour, chaque heure qui passe, resserre l'étau des forces de la répression autour des populations civiles éprises de liberté, et notamment de la population de Benghazi. Chaque jour, chaque heure qui passe alourdit le poids de la responsabilité qui pèse sur nos épaules. Prenons garde d'arriver trop tard! Ce sera l'honneur du Conseil de sécurité d'avoir fait prévaloir en Libye la loi sur la force, la démocratie sur la dictature, la liberté sur l'oppression. »¹⁸³ Susan Rice, ambassadrice des États-Unis à l'ONU, s'inscrit également dans le même registre, déclarant que « L'objectif du Conseil est clair : protéger des civils innocents. ». À 10 voix contre 0 (5 abstentions), la résolution 1973 est adoptée. Dans celle-ci, le Conseil de Sécurité « Condamnant la violation flagrante et systématique des droits de l'homme, y compris les détentions arbitraires, disparitions forcées, tortures et exécutions sommaires »¹⁸⁴, avant de se déclarer « résolu à assurer la protection des populations et zones civiles, et à assurer l'acheminement sans obstacle ni contretemps de l'aide humanitaire et la sécurité du personnel humanitaire »¹⁸⁵ va alors, « tout en excluant le déploiement d'une force d'occupation étrangère sous quelque forme que ce soit et sur n'importe quelle partie du territoire libyen »¹⁸⁶ autoriser « les États Membres qui ont adressé au Secrétaire général une notification à cet effet et agissent à titre national ou dans le cadre d'organismes ou d'accords régionaux et en coopération avec le Secrétaire général, à prendre toutes mesures nécessaires, nonobstant le paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011), pour protéger les populations et zones civiles menacées d'attaque en Jamahiriya arabe libyenne »¹⁸⁷ L'expression « toutes les mesures nécessaires » étant

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Répertoire de la pratique du Conseil de Sécurité, 2010-2011, Part I. Point 16 « La Situation en Libye » https://www.un.org/fr/sc/repertoire/2010-2011/part1/Africa/10-11_Libya.pdf

¹⁸² Ibid.

¹⁸³ Procès verbal de la 6498e séance du Conseil de Sécurité de l'ONU, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FPV.6498&Language=E&DeviceType=Desktop>

¹⁸⁴ Résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/268/40/PDF/N1126840.pdf?OpenElement>

¹⁸⁵ Ibid.

¹⁸⁶ Ibid.

¹⁸⁷ Ibid.

suffisamment floue pour être interprétée à la guise des États en charge du dossier libyen, la résolution 1973 est un véritable blanc-seing donné à la coalition États-Unis, France, Grande-Bretagne, Ligue des États arabe qui souhaitait une opération armée en Libye dans le but d'effectuer un changement de régime. Celle-ci est alors aérienne, la même résolution décrétant une interdiction de survol aérien de la Libye. C'est appuyé sur cette mesure que l'OTAN unifie et coordonne les opérations *Harmattan* (France) *Ellamy* (Royaume-Uni) *Odyssey Down* (États-Unis) *Mobile* (Canada) au sein d l'opération *Unified Protector* auxquels vont se joindre la Turquie, les Émirats arabes unis, la Jordanie et la Qatar. Effectuant pas moins de 26 000 sorties aériennes en l'espace de 222 jours, l'OTAN parvient à détruire plus de 6000 cibles militaires, anéantissant les troupes d'un Kadhafi désormais en fuite.¹⁸⁸ La disparition de Kadhafi permet alors aux milices s'étant formées en Tripolitaine, et largement soutenues par les monarchies du Golfe de prendre le contrôle de la région entière. Repéré par l'aviation française alors qu'il tente de s'échapper de Misrata, le convoi du dictateur libyen est atteint par deux bombes GBU-12 à guidage laser larguées par un Mirage 2000-D français.¹⁸⁹ Blessé, il parvient à s'extirper de son pick-up, mais tombe rapidement aux mains de ses opposants le lynchant immédiatement, c'est la fin du règne de quarante-deux ans de Mouammar Kadhafi. Toutefois, ce changement de régime contrevenait à la résolution 1973 légitimant l'intervention. Celle-ci, où le Conseil de Sécurité réaffirmait « *son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Jamahiriya arabe libyenne* »¹⁹⁰ est alors, au mieux, une production juridique incohérente donnant un blanc-seing à une intervention armée dans une main, tout en la disqualifiant de l'autre ; ou est au pire la preuve que l'action de l'OTAN en Libye eut lieu dans la plus parfaite illégalité.

L'effondrement de l'État libyen

La liesse populaire s'empare d'une Libye ayant vu disparaître son despote, mais « *la violence déchaînée pour précipiter la fin du régime qu'à déclenchée l'intervention aérienne de l'OTAN, s'est traduite par la fragmentation du territoire en fiefs de milices armées, inhibant l'émergence d'une société civile. Après quarante-deux ans de dictature dont le despote constituait le seul référent, sa chute révéla que le sentiment national était cimenté d'abord par la révolte qu'il suscitait. Mais il n'existait aucune institution inscrite dans l'Histoire longue qui pût lui donner une dimension positive et le projeter dans le futur.* »¹⁹¹ Pourtant, s'ouvre en juillet 2012 une élection sous le regard et le contrôle de la communauté internationale. Les élections législatives de 2012 aboutissant à la formation du Congrès général national — premier parlement libre du pays depuis le coup d'État de 1969 — portent alors les Frères musulmans au pouvoir avec 21,3% et 17 sièges sur 200¹⁹². En août 2014, ce parlement laisse la place à une autre assemblée appelée Chambre des représentants après les élections du 25 juin 2014. Mais en vérité, ces derniers n'ont aucune prise sur le pays ; la réalité du pouvoir est entre les mains des milices tribales formées au moment de la révolution. En Libye,

¹⁸⁸ L'OTAN et la Libye, OTAN, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_71652.htm

¹⁸⁹ HUGUEUX Vincent, *Kadhafi*, Perrin, 2017, pp. 352

¹⁹⁰ Résolution 1973 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/268/40/PDF/N1126840.pdf?OpenElement>

¹⁹¹ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du Monde/ Gallimard, 2018, pp. 235

¹⁹² HADDAD Saïd, *Canaliser la révolution : les monarchies du Golfe et la Libye depuis 2011*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

« Les seuls groupes armés ayant une certaine homogénéité tribale sont ceux constitués à l'intérieur, dans les petites localités sans brassage de population. Le degré de militarisation, rapporté à la population, y est plus fort, comme dans le cas de Zenten, car la tribu s'y investit dans une stratégie visant à peser sur les futurs rapports de force. »¹⁹³ On est là bien loin du monopole de la violence légitime chère à Max Weber. Ne le possédant pas, le nouvel « État » libyen, en réalité un État fantoche situé quelque part dans l'angle gauche du quadrant III de notre schéma utilisé précédemment, incapable de maintenir l'ordre, n'y a pu procéder à l'exécution évoquée précédemment, c'est-à-dire la capacité d'imposer les lois et politiques décidées par les institutions à la population par des moyens coercitifs. Cette incapacité est due au fait que « Grâce à la résilience de l'asabiyya [« l'esprit de corps » tribal], la tribu peut mobiliser un important potentiel militaire, cette opérationnalité disproportionnée étant d'autant plus forte que le mouvement insurrectionnel est le fait de mobilisations locales et décentralisées, dont le déclouonnement et l'unicatation sont entravés par l'extrême violence et l'internationalisation rapide du conflit. La tribu se trouve ainsi proportionnellement plus opératoire que son poids social et démographique le laissait présager. »¹⁹⁴ En vérité, on assiste au retour du refoulé « d'une société fonctionnant dans « l'évitement » de l'État. »¹⁹⁵ car en Libye « Chacune des composantes de la société est assignée à une identité et négocie en tant que segment avec le pouvoir. »¹⁹⁶ Le dictateur déchu, durant ses quarante-deux années de règne, s'est attaché à détruire toute forme de corps intermédiaire dirigeant dans un rapport direct entre lui et la société libyenne. L'ordre socio-politique d'une Libye, divisée en 150 tribus elles-mêmes divisées en centaines de sous-tribus et de clans, était maintenu par trois grands çoff (alliances ou confédération tribales), la confédération Sa'adi en Cyrénaïque ; la Saff al-Bachar dans le nord de la Tripolitaine ; et la Awlad Sulayman en Tripolitaine orientale et au Fezzan.¹⁹⁷ C'est en maintenant un équilibre entre ces trois grandes confédérations que feu le « Guide » asseyait son pouvoir, ainsi « Le pouvoir kadhafien a fonctionné dans la pratique sur un mode rétif à toute institutionnalisation et selon une fragmentation et une dissémination organisée des instruments de pouvoir. Cette conception a-étatique se doublait d'une exaltation ambiguë de la tribu faite à la fois de dénigrement des réalités tribales dénoncées comme archaïques et de la célébration d'une tribu idéale conçue comme la pierre angulaire de la nation. »¹⁹⁸ et dès lors « Les tribus se voient à la fois tenues pour responsables du contrôle social de leurs membres et associées à la répression des oppositions, auxquelles est toujours accolé un marqueur tribal. Ces processus entraînent les tribus dans une logique fragmentaire violente. »¹⁹⁹

Cette guerre contre toute forme d'appareil étatique prend ses racines au début des années 1970, alors que la jeune révolution n'en est qu'à ses débuts. Le Conseil de Commandement de la Révolution, l'organe gérant la Libye depuis le coup d'État en 1969 voit en son sein se dérouler une lutte de pouvoir. Le camp, mené par les technocrates, est alors hostile au pouvoir absolu du cerveau de la révolution libyenne et souhaite normaliser le régime afin de construire un État bureaucratique

¹⁹³ BENSÂAD Ali, *Changement social et contestation en Libye*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 16

¹⁹⁴ Ibid.

¹⁹⁵ BENSÂAD Ali, *Changement social et contestation en Libye*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 6

¹⁹⁶ BENSÂAD Ali, *Changement social et contestation en Libye*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 8

¹⁹⁷ LUGAN Bernard, *Libye. La Guerre de tous contre tous*, Conflits n°9, avril-mai-juin 2016

¹⁹⁸ BENSÂAD Ali, *Changement social et contestation en Libye*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 9

¹⁹⁹ Ibid.

moderne.²⁰⁰ Ce camp, soutenu par les élites urbaines du pays (officiers, bourgeoisie nationaliste et classes moyennes urbaines) composant la quasi totalité de l'administration devient alors un adversaire que Kadhafi souhaite abattre. Le démantèlement de l'État et l'appel au peuple contre la bureaucratie est donc un moyen pour le dictateur de venir à bout de cette résistance intérieure et d'asseoir son pouvoir sur la Libye ; c'est dans ce contexte que celui-ci va donc faire des tribus la pierre angulaire de l'ordre socio-politique du pays. Lancé dans cette politique, « *Ce «démantèlement» de l'État consiste à remplacer ou dédoubler des rouages institutionnels par des organes de pouvoir qui s'avèrent, au final, plus nombreux, plus enchevêtrés, plus lourds et plus fragmentés. Jamais depuis son avènement l'État libyen n'a atteint une telle puissance d'ubiquité et de contrôle social, où se croisent « comités populaires », « congrès généraux du peuple », « comités révolutionnaires » puis « comités d'épuration », « commandements populaires et sociaux» et «clubs tribaux», quadrillant le pays par secteurs d'activité. »²⁰¹, même la gestion de la rente n'échappe pas au phénomène, celle-ci « *dépend directement et uniquement du centre politique, est conditionnée par la loyauté politique et transite par le seul relais des chefs tribaux. »*²⁰² Loin de faciliter l'émergence de pouvoirs locaux et d'une réalité décentralisatrice, la Libye devient au contraire un État extrêmement centralisé où tout dépend du chef. Les seuls secteurs de l'appareil étatique échappant à ce démantèlement sont alors ceux nécessaires au régime : la *National Oil Company* gérant le pétrole nationalisé et les services de sécurité qui sont largement patrimonialisés, Kadhafi y plaçant uniquement les membres de sa tribu et quelques fidèles parmi les fidèles. La Libye n'était donc pas à proprement parlé un État wéberien ; Kadhafi ayant mené une politique de fragmentation « *à l'égard de tous les rouages institutionnels et de toute entité susceptible de s'autonomiser, empêchant ainsi l'émergence d'une structure bureaucratique étatique et de relais institutionnels opérationnels. L'«État fragmenté» ainsi érigé a construit une relation désinstitutionnalisée et fragmentaire avec la société. »*²⁰³ la finalité politico-étatique fut que « *La contraction du pouvoir et des bénéfices des rentes sur des cercles loyaux de plus en plus restreints, l'accentuation de la centralisation du pouvoir et de son contrôle sur le territoire via un maillage resserré, et la fragmentation des organes d'exercice de ce contrôle constituent autant de facteurs qui mettent le pouvoir dans l'incapacité de conserver son monopole de l'usage de la violence. »*²⁰⁴*

La Libye n'était pas le moins du monde dotée d'un État tel que nous l'entendons habituellement, et tel que nous l'avons traité jusqu'ici. Kadhafi avait érigé un système de pouvoir bien plus extrême que les monarchies absolutistes ou les totalitarismes du XXe siècle. Les premières comme les secondes étaient en réalité de puissantes bureaucraties, qu'incarnaient des hommes comme Colbert (1619-1683) ou, dans un cas plus tragique, Eichmann comme l'avait si bien démontré Hannah Arendt. En Libye, rien de tout cela ; presque rien ne fait sans le « Guide », qui voit tout, entend tout, gère tout, contrôle tout, et toute action de l'État, aussi infime soit-elle, procède de lui. Du fait d'une politique soigneusement orchestrée par ses soins, Mouammar Kadhafi n'était pas à la tête de l'État libyen, il était, purement et simplement, l'État libyen. En abattant le Colonel, la coalition menée par l'OTAN, avait abattu l'État libyen, et la seule chose qui pouvait y succéder, c'était l'anarchie. C'est le sens de l'intervention de Vitaly Churkin (1952-2017), ambassadeur de la Russie aux Nations

²⁰⁰ BENSÂAD Ali, *Changement social et contestation en Libye*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 17

²⁰¹ BENSÂAD Ali, *Changement social et contestation en Libye*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 18

²⁰² Ibid.

²⁰³ BENSÂAD Ali, *Changement social et contestation en Libye*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 8

²⁰⁴ BENSÂAD Ali, *Changement social et contestation en Libye*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 20-21

Unies, qui déclarait, lors de la séance du Conseil de Sécurité de l'ONU ayant abouti à la résolution 1973, « *La responsabilité des conséquences humanitaires inévitables de l'emploi excessif d'une force extérieure en Libye incombera clairement et entièrement à ceux qui entreprendraient une telle action. Si cela se produit, ce n'est pas seulement la population civile de la Libye qui en souffrirait, mais aussi la cause de la paix et de la sécurité dans toute la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Il faut éviter de déstabiliser la situation de la sorte.* »²⁰⁵ Force est de constater que les événements lui ont donné raison. Aujourd'hui, 40% de la population totale a sombré dans la pauvreté, 1,3 millions de Libyens (sur une population de 6,9 millions d'habitants) ont besoin d'une assistance humanitaire début 2021, le secteur de la santé a disparu et dépend très largement de l'aide internationale, l'électricité est rationnée et le pays manque d'eau.²⁰⁶

Target by Sector

SECTOR/MULTI-SECTOR	FINANCIAL REQUIREMENTS (US\$)	OPERATIONAL PARTNERS	NUMBER OF PROJECTS	PEOPLE IN NEED	PEOPLE TARGETED	IN NEED TARGETED
Education	\$8.0M 	8	8	326k	132k	
ETS	\$0.8M 	1	2	1,251k	451k	
Food Security	\$25.0M 	3	8	699k	160k	
Health	\$41.0M 	17	28	1,193k	451k	
Protection	\$33.5M 	10	11	460k	117k	
Child Protection	\$8.0M 	4	4	271k	65k	
GBV	\$8.4M 	5	6	153k	54k	
Mine Action	\$10.6M 	7	7	503k	451k	
Shelter/NFI	\$13.2M 	6	7	374k	111k	
WASH	\$13.0M 	9	9	438k	263k	
MPCA	\$13.2M 	6	7	311k	34k	
CCS	\$14.4M 	11	15	-	-	

Abbreviations: HRP: Humanitarian Response Plan; FS: Food Security; WASH: Water, Sanitation and Hygiene; NFI: Non-food Items; MPCA: Multi-Purpose Cash Assistance; CSS: Common Services Sector (Logistics, and Coordination)

Infographie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de nations Unies, <https://reliefweb.int/report/libya/libya-humanitarian-response-monitoring-humanitarian-dashboard-jan-mar-2021-issued-may>

Aujourd'hui, le pays est sous assistance internationale, l'État a cessé d'exister. La pandémie mondiale du COVID-19, par exemple, a mis à rude épreuve un système de santé en plein effondrement et démontre par là l'ineffectivité de l'État libyen.²⁰⁷ La situation économique du pays

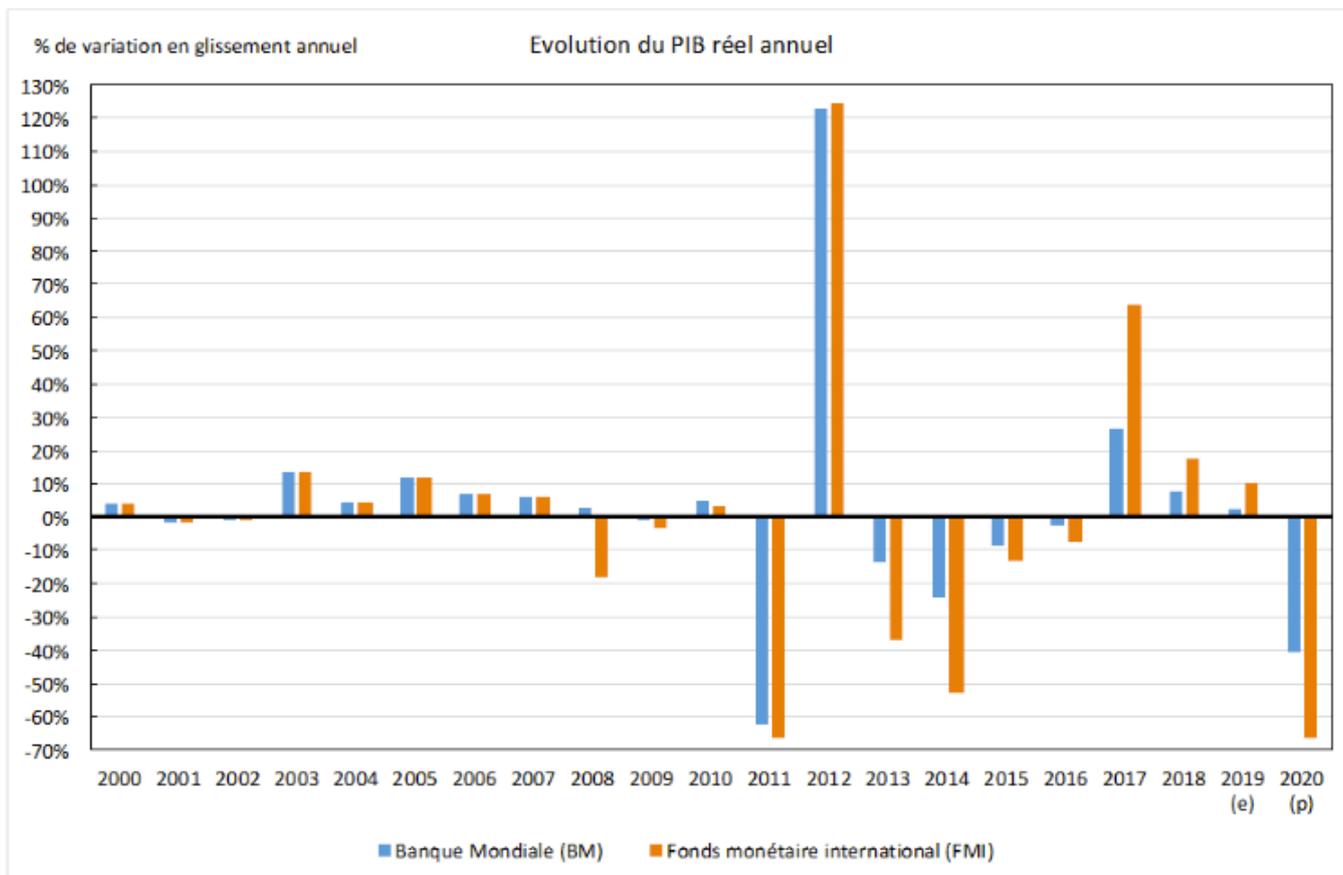
²⁰⁵ Procès verbal de la 6498e séance du Conseil de Sécurité de l'ONU, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FPV.6498&Language=E&DeviceType=Desktop>

²⁰⁶ DJAZIRI Moncef, *Libye : l'intempestive et interminable transition politique*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

²⁰⁷ *Libye : le Covid-19 vient pénaliser un système de santé déjà saturé*, Comité International de la Croix-Rouge, <https://www.icrc.org/fr/document/libye-le-coronavirus-sinvente-au-milieu-des-bombes-et-des-obus>

est catastrophique, le PIB réel a chuté à -40% en 2020, les exportations pétrolières, et leur essence volatile, représentent toujours la majeure partie du budget du pays, le coût du panier de dépenses minimales en octobre 2020 est de 14,3% plus élevé qu'en mars 2020, les ménages libyens étant confrontés « aux conséquences inflationnistes des contraintes monétaires et d'accès aux devises imposées par la banque centrale et des pénuries issues des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement causées par le covid et les conflits. »²⁰⁸

Graphique 1 : Evolution du PIB réel annuel de la Libye



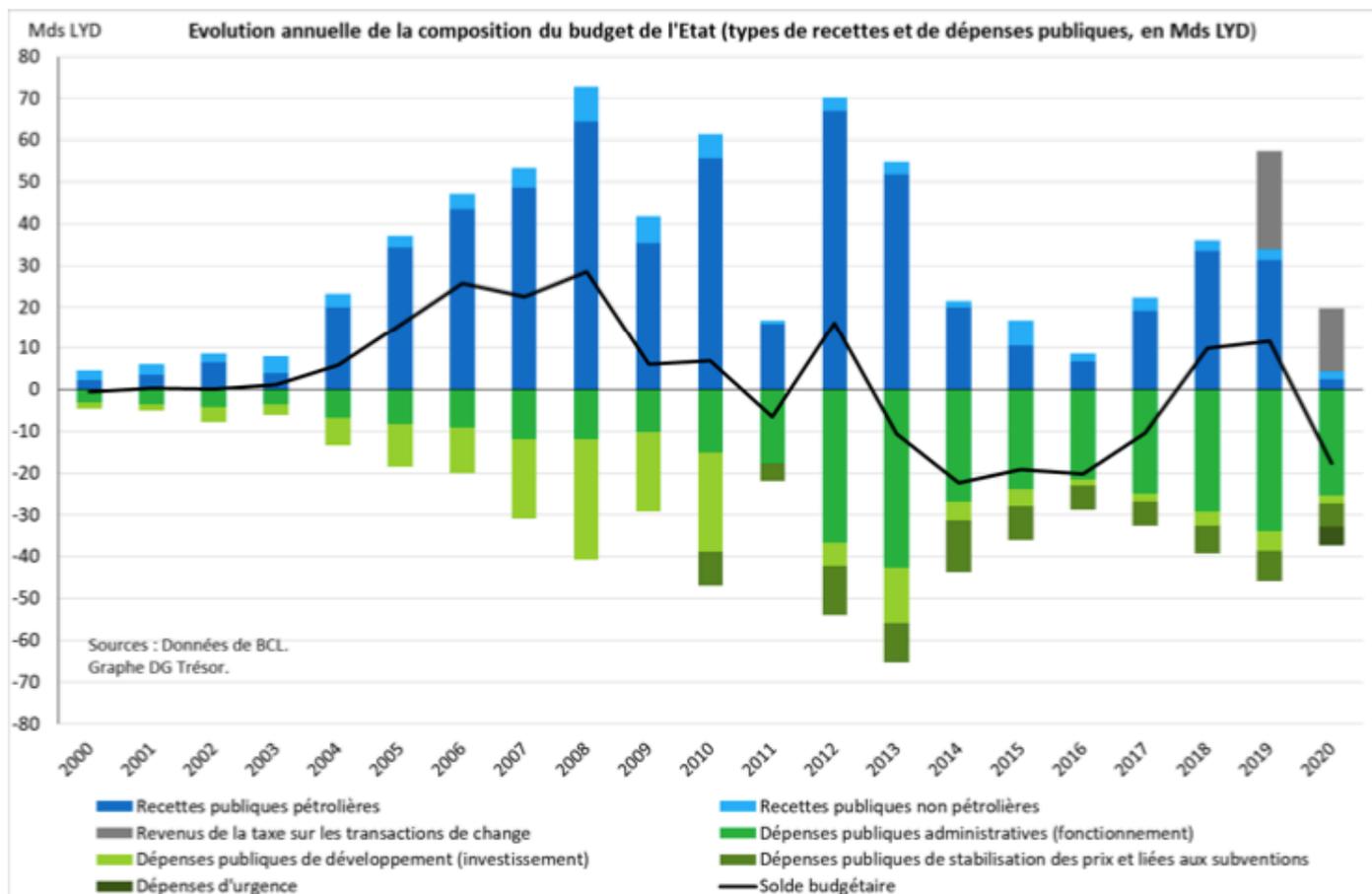
Source : Direction générale du Trésor, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/LY/indicateurs-et-conjoncture>

Les finances sont tout aussi catastrophiques, la majorité du budget du semblant d'État étant « absorbée par les salaires et les subventions, évinçant les dépenses d'investissement public particulièrement faibles ces dernières années (5,5% des dépenses totales en 2020) »²⁰⁹ signe que les revenus de l'État sont mis au service d'un clientélisme prononcé de la part des nouveaux dirigeants libyens. Dans un pays dominé par les tribus et les milices de toutes sorte, où l'État a perdu le monopole de la violence légitime, la paix s'achète à très cher prix.

²⁰⁸ DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, *Libye : Situation économique et financière*, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/LY/indicateurs-et-conjoncture>

²⁰⁹ Ibid.

Graphique 6 : Evolution de la composition du budget de l'Etat



Note : Les revenus de la taxe sur les ventes de devises font l'objet d'une comptabilisation séparée et ne sont pas intégrés par la BCL dans les recettes totales.

Source : Direction générale du Trésor, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/LY/indicateurs-et-conjoncture>

N'ayant pas les moyens de sa politique dans un pays où un homme était l'alpha et l'oméga de l'étatisme, la transition politique a très largement échoué. Malgré la formation d'un organe de gouvernement baptisé Gouvernement d'Union Nationale (GNA) dirigé par Fayez el-Sarraj, « *La structure mise en place par l'accord de Skhirat (Maroc) de décembre 2015 n'a jamais fonctionné. Le GNA reconnu par la communauté internationale, n'a pas été en mesure de gouverner de manière légitime et efficace. Ses décisions ont toujours été contestées par l'est du pays, et parfois aussi par les milices islamistes de Tripoli et de Misratah. Outre les problèmes de corruption et d'utilisation abusive et discriminatoire des ressources financières du pétrole, ce gouvernement n'a pas été capable de désarmer les milices et de s'en affranchir.* »²¹⁰ La Libye est donc en réalité décapitée, et la nature ayant horreur du vide, les acteurs secondaires que sont les tribus et les centaines de milices formées au moment de la révolution sont devenues artificiellement les véritables maîtresses du jeu. De plus, les groupes terroristes que sont Al-Qaïda, Daesh, et Ansar al-Sharia (partisans de la charia) ont trouvé dans la Libye privée d'État un excellent camp d'entraînement pour l'organisation de leurs opérations. La crise libyenne débouche alors sur « *une crise du sentiment d'appartenance laissant place au désenchantement national et à la résurgence du régionalisme, du loyalisme, et du*

²¹⁰ DJAZIRI Moncef, *Libye : l'intempestive et interminable transition politique*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

tribalisme. »²¹¹ Le pays, très rapidement, sombre dans l'anarchie et le chaos, comme le témoigne l'assassinat de l'ambassadeur des États-Unis en Libye dans un assaut lancé contre le consulat de Benghazi par une foule — dirigée par *Ansar al-Charia* — manifestant contre la diffusion d'une vidéo anti-islamique d'un copte américain.²¹² D'un effondrement de l'État, on passe à une guerre civile pure et simple, chacun cherchant à dominer le jeu politique et à s'emparer des ressources de la Libye post-Kadhafi.

La fragmentation de la nation libyenne

Ayant disparu sous les bombes d'un Mirage 2000, la Libye est désormais privé d'un État capable de réguler les conflits socio-politiques le tout dans une société sur-armée où règnent les seigneurs de guerre. Tous ont des revendications, tous ont des objectifs politiques pour la Libye de demain, tous usent de la force et de la prédation économique pour asseoir leur pouvoir. Pire, si les élections de 2012 conduisent à la formation du Congrès général national, celui-ci est dans l'incapacité de former un gouvernement. Laissant sa place à la Chambre des représentants après des élections en juin 2014 dans un climat enflammé et un taux de participation très faible,²¹³ l'élection est très rapidement invalidée par la Cour Suprême libyenne, décision que refuse la nouvelle cour estimant que la décision fut obtenue sous la pression des armes. Celle-ci, dominée par les anti-islamistes s'envole alors pour Tobrouk, Benghazi étant devenu peu sûr du fait de sa domination par les milices islamistes.²¹⁴ Cette situation aboutit à la formation de deux parlements concurrents, la Congrès général national dominé par une coalition de milices islamistes baptisée *Fajr Libya* (Aurore de la Libye) à Tripoli, et la Chambre des représentants à Tobrouk dominé par les anti-islamistes.

La Cyrénaïque, à l'est libyen, et plus particulièrement la zone montagneuse du djebel Akdar est historiquement une région où prolifèrent les djihadistes. Grâce aux défections en masse de l'armée et à l'intervention de l'OTAN, ces derniers purent facilement se rendre maîtres de Benghazi puis de sa région.²¹⁵ Réunis autour de l'organisation *Ansar al-Sharia*, et de trois grandes milices : la *Brigade des martyrs du 17 février* forte de 3000 hommes et affiliée aux Frères musulmans, la *Brigade Raf Allah el-Chahati* ayant dans ses rangs des djihadistes, et les *Martyrs d'Abou Slim*, elle aussi composée en grande partie de djihadistes, les islamistes se lancent dans le projet de fonder un califat islamique en Libye, et procèdent pour cela à l'élimination physique de tous leurs opposants politiques. Les élites militaires, et civiles sont massacrées à l'instar de la militante féministe Salwa Boughaighis et d'autres nombreux journalistes. Lapidants buveurs d'alcool, homosexuels, et adultérins, puis prêtant ensuite allégeance au « califat » islamique fondé par *Daesh* en Irak, Abou Bakr al-Baghdadi, chef de ces derniers acceptant cette allégeance et divisant la Libye en trois

²¹¹ Ibid.

²¹² KEPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du Monde/ Gallimard, pp. 238

²¹³ *Élections législatives sous haute tension en Libye*, France 24, 25 juin 2014, <https://www.france24.com/fr/20140625-libye-elections-legislatives-kadhafi-cgn-haftar-islamistes-tribus>

²¹⁴ *La justice invalide les élections en Libye, le Parlement refuse*, Le Monde, 6 novembre 2014, https://www.lemonde.fr/libye/article/2014/11/06/libye-la-cour-supreme-invalide-le-parlement-issu-des-elections-du-25-juin_4519118_1496980.html

²¹⁵ LUGAN Bernard, *Le maréchal Haftar : vers un retour à l'ordre en Libye ?*, Conflits n°21, avril-mai-juin 2019

wilayat (« provinces ») de l'État islamique.²¹⁶ Preuve de l'influence, sinon de la prépondérance des islamistes sur la scène politique libyenne, le Congrès général national décide « *de voter pour l'application d'une variante de la charia et d'étendre son mandat, sans tenir compte des protestations et de la perte de Benghazi, conquise deux ans auparavant par les milices Ansar al-Shar'ia* »²¹⁷ C'est pourquoi en 2014, alors de retour au pays, le maréchal Khalifa Belqasim Haftar est accueilli en héros par tous ceux ayant eu à subir les avanies des islamistes en Cyrénaïque.

Ce dernier est né le 7 novembre 1943 à Ajdabiya à l'est du gilde de Syrte. Issu de la tribu des Ferjani dont le fief est à Syrte, il appartient *de facto* à deux des trois alliances tribales qui dominent le pays, la confédération *Sa'adi* située, on l'a vu, en Cyrénaïque, et les *Awlad Sulayman* de Tripolitaine orientale et du Fezzan. De plus, dès l'année 1963, où il rejoint l'académie militaire de Benghazi, il rencontre Mouammar Kadhafi et se lie d'amitié avec lui, rejoignant la révolution des officiers acquis au nassérisme et à la cause panarabe. Après une formation reçue à Moscou, il commande les armées du régime, notamment au Tchad, il fini par se brouiller avec le colonel Kadhafi et devient un agent de la CIA.²¹⁸ Placé au cœur du jeu tribal libyen, et fort de son passé d'ancien kadhafiste, le maréchal Haftar devient vit une personnalité centrale du paysage politique libyen au moment de la révolution. C'est lui qui commanda la partie de l'armée ayant rejoint la révolution, et participa entre-autres à la prise de contrôle des terminaux pétroliers de Brega.²¹⁹ Devenu un des plus haut gradés du Conseil national de transition, il est nommé chef d'état-major de l'armée libyenne révolutionnaire, mais s'enfuit aux États-Unis face à la prise de contrôle de la Cyrénaïque par les milices islamistes. Revenu au pays au début de 2014, il crée l'Armée nationale libyenne (ANL) avec un noyau militaire de l'ancienne armée auquel il agrège plusieurs milices tribales et confessionnelles. N'ayant point rompu ses liens tribaux malgré sa brouille avec le dictateur déchu, il put agréger à lui les tribus kadhafistes de Tripolitaine, et se mit en tête de rétablir l'ordre en Cyrénaïque. À Tobrouk, le gouvernement issu de la nouvelle Chambre des représentants reconnaît Haftar comme chef de l'ANL dans l'espoir de le voir éliminer leurs rivaux islamistes. De mai 2014 à juillet 2017, l'ANL lancé dans une opération baptisée *Dignité* pulvérisa méthodiquement les milices islamistes et reprirent la ville de Dernah et de Benghazi. Une fois prises, Haftar décida que ces villes seraient ratissées de fond en comble, et que tout homme âgé entre 15 et 65 ans serait arrêté puis interrogé par ses troupes.²²⁰ Dans la foulée, à partir de septembre 2016, l'ANL s'empare du « croissant pétrolier » libyen et des principaux terminaux d'or noir du pays dont celui de Syrte, le plus important de Libye. Le pays est alors, de fait, coupé en deux. Haftar se présente alors figure salulaire, construisant un discours binaire opposant son « armée » aux « terroristes » auquel vont adhérer beaucoup d'acteurs locaux, et surtout étrangers (nous y reviendrons). Discours binaire car au sein de l'ANL, les salafistes madkhalistes (proches de l'Arabie Saoudite) s'opposent aux courants islamistes libyens, et exercent une influence idéologique considérable dans les rangs de l'ANL, car « *Le discours d'hostilité idéologique à l'endroit de*

²¹⁶ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du Monde/ Gallimard, pp. 240

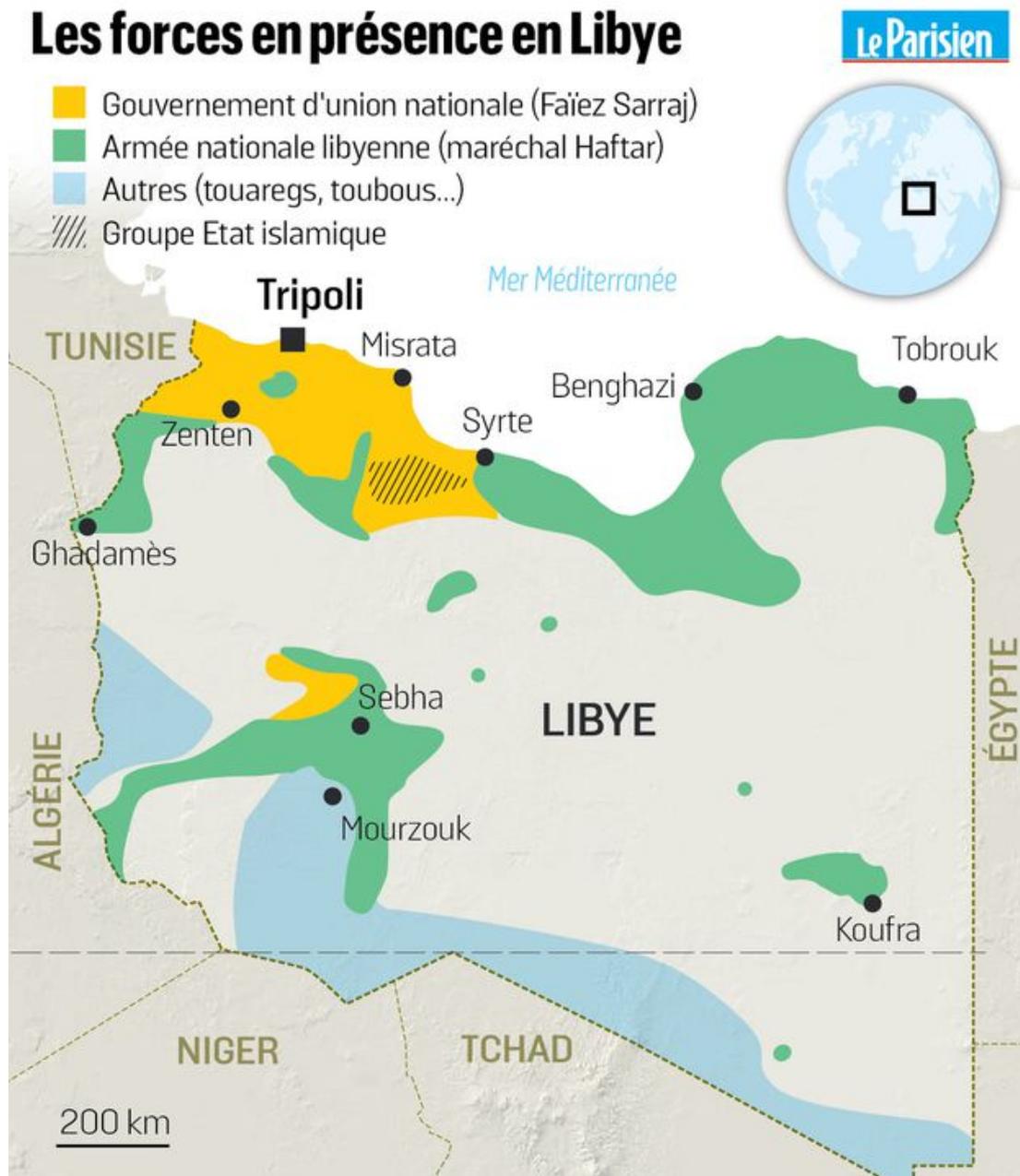
²¹⁷ PALMA Leonardo, *Pourquoi la Libye est-elle prête à exploser ?*, Le Grand Continent, 13 janvier 2020, <https://legrandcontinent.eu/fr/2020/01/13/de-bello-libico-le-contexte-detaille-dune-sequence-prete-a-exploser/>

²¹⁸ LUGAN Bernard, *Le maréchal Haftar : vers un retour à l'ordre en Libye ?*, Conflits n°21, avril-mai-juin 2019

²¹⁹ Ibid.

²²⁰ Ibid.

Les forces en présence en Libye



Source : le Parisien, <https://www.leparisien.fr/international/libye-32-morts-depuis-le-debut-de-l-offensive-du-marechal-haftar-08-04-2019-8048622.php>

l'islam politique a trouvé un écho chez une partie de la population libyenne qui attribue aux Frères musulmans l'échec de la période transitoire et le désordre ambiant. »²²¹

Cette efficacité et cette force politico-militaire du maréchal Haftar lui permet alors de jouer un rôle national. Tout ceci était dû au fait que « *Contrairement à la moitié occidentale du pays traversée dans son histoire par des guerres intestines qui se sont exacerbées durant et après le conflit de 2011, la Cyrénaïque avait longtemps été épargnée par de telles fractures profondes. Depuis son établissement vers le milieu du XIXe siècle, la confrérie de la Sanussiyya [confrérie religieuse dont était issu le roi Idris Ier] avait joué un rôle de rassembleur en soumettant les tribus locales, longtemps rivales, sous son autorité temporelle et sociopolitique. Le processus d'intégration a*

²²¹ LAZIB Mohamed-Essaïb, *L'Armée nationale libyenne de Khalifa Haftar : militarisation du politique, et politisation du militaire*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

contribué à pacifier les relations entre les tribus de l'est, renforçant progressivement la solidarité entre elles qui, dans une certaine mesure, se cristallise aujourd'hui au sein de l'ANL, dont l'ossature est constituée par des éléments de l'est. »²²² Ces milices tribales de l'est sont néanmoins en compétition, pour les ressources économiques du pays et l'influence politique dans ce dernier. Jouant la carte des communautés « mineures » pour contrebalancer l'influence des puissantes tribus de Tripolitaine orientale, le maréchal Haftar va permettre à beaucoup d'entre-elles, en quête d'ascension sociale, de s'émanciper.²²³ Ces communautés « mineures » s'inscrivent alors dans la représentation de « l'armée » afin de monter en puissance et de faire jeu égal avec les élites dominant historiquement leurs localités. Car l'armée du maréchal Haftar entame un processus de professionnalisation. Les milices, combattant le plus souvent pour des objectifs locales furent démobilisées une fois les hostilités terminées ; ceux toujours dans l'action furent absorbés par l'ANL ou intégrés dans des formations plus grandes, avant d'être dissoutes à leur tour ; et enfin un renouvellement et une centralisation plus accrue de l'ANL se fit jour. À partir de 2016, l'homme fort de Cyrénaïque patronne la création d'une nouvelle génération de troupes dirigées par ses proches ou des officiers loyalistes, et sont renforcées en hommes issus de tribus mineures et en matériel, comme le 166^e bataillon d'Ajdabiya commandé par son gendre Ayoub al-Farjani, et composée d'individus issus de tribus mineures locales.²²⁴ Ainsi, « *La centralisation et la réappropriation du processus de recrutement par le commandement de l'ANL ont permis d'introduire une certaine mixité sociale dans ces unités qui vise à réduire l'influence des chefs d'unités et des loyautés tribales tant le recrutement se faisait précédemment au niveau local par des groupes armés réorganisés et en dehors du contrôle étroit du commandement général.* » Mais ne nous trompons pas, ce processus de centralisation et de professionnalisation de l'ANL, répondent à des impératifs sécuritaires ; l'objectif du maréchal est d'assurer la pérennité de son régime sur les territoires contrôlés et de lui donner, grâce à cette centralisation accrue, toutes les cartes en main pour réaliser son dessein politique : la conquête de toute la Libye, malgré le fait que beaucoup en Cyrénaïque sont fédéralistes, en raison du fait qu'ils considèrent que le pétrole libyen — en grande partie situé sur les territoires — doit être redistribué à leur avantage, la Tripolitaine ayant usé et abusé de la rente durant la période précédant la révolution.

En Libye durant les élections, Gilles Kepel écrit « *Déambulant durant la campagne électorale at au jour du scrutin depuis les monts de Cyrénaïque et de Benghazi, en passant par Syrte, Misrata, Zintan et Zoura jusque'à Tripoli, je suis frappé par la prolifération stupéfiante des candidats dont les milliers de photographies polychromes — parmi lesquelles nombre de visages abondamment barbus signalant les salafistes — ont envahi le paysage.* »²²⁵ Après quarante années de chape de plomb, la seule force politique conséquente du pays était les islamistes d'obédience frériste, comme le démontra l'influence qu'exerça Abd al-Hakim Belhaj, ancien émir du Groupe islamique combattant, et compagnon de Ben Laden en Afghanistan, qui dirige désormais la Nation, le parti des Frères musulmans en Libye. C'est lui qui durant la révolution défonce le palais-caserne kadhafien de Tripoli devant les caméras d'Al-Jazeera avant de devenir gouverneur militaire de la capitale libyenne.²²⁶ Contrôlée par les milices islamistes à la faveur de l'intervention de l'OTAN et de la

²²² Ibid.

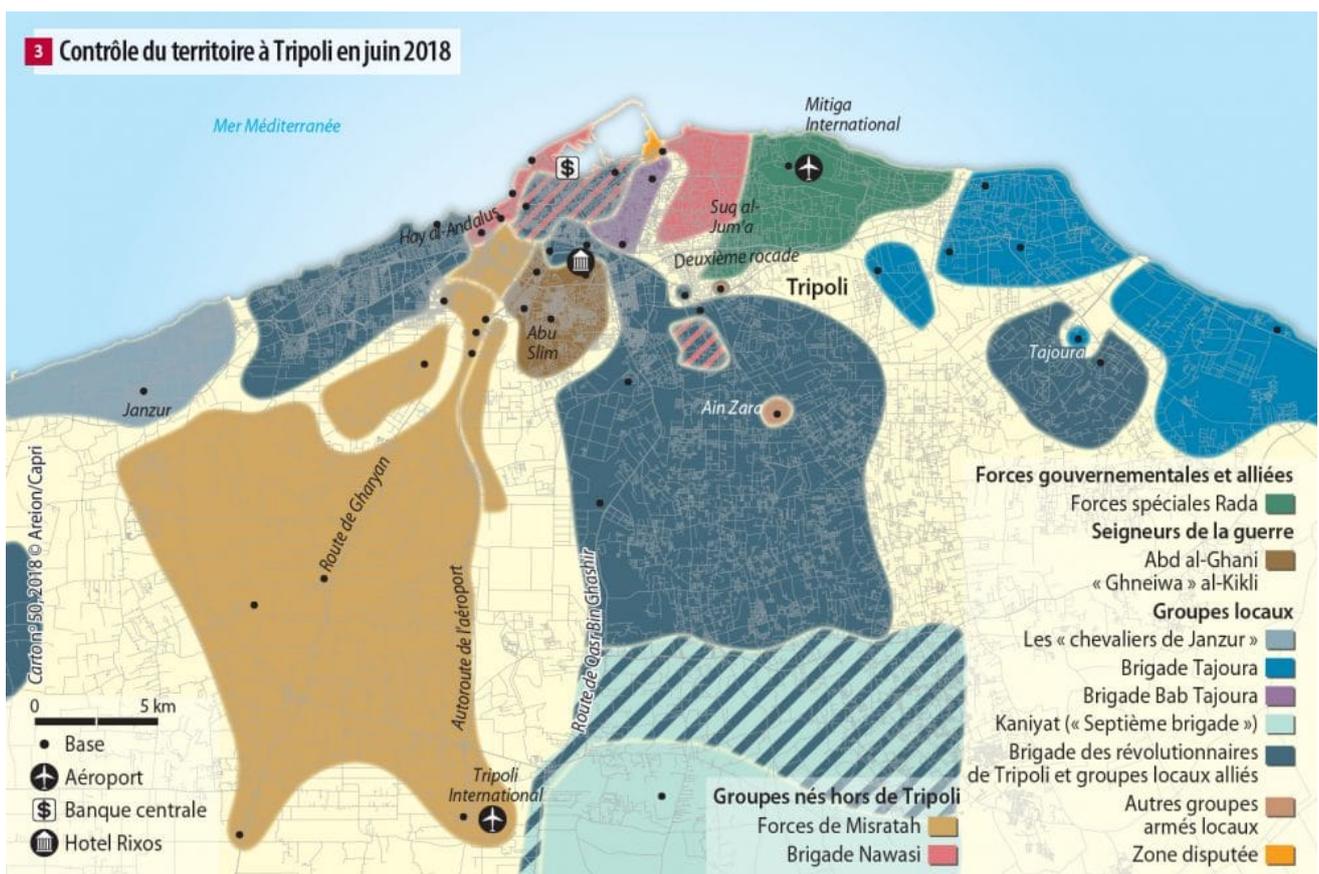
²²³ Ibid.

²²⁴ Ibid.

²²⁵ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du Monde/ Gallimard, pp. 235-236

²²⁶ KEPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du Monde/ Gallimard, pp. 237

disparition de l'ancien colonel révolutionnaire, la Tripolitaine voit pourtant sa capitale, Tripoli, tomber aux mains des très puissantes et opérationnelles milices de Zintan, une cité de l'extrême-ouest libyen anti-islamiste. Ces dernières s'emparent alors de l'aéroport de la ville par où transitent les armes livrées à la rébellion par les occidentaux, ce qui leur donnent très vite un poids considérable dans la révolution et les années qui suivent. Il en va de même pour les milices de Misrata ; cette ville portuaire, située à l'ouest de la Libye, près du golfe de Syrte, est, du fait de sa position géographique centrale et de sa richesse commerciale, est une ville de première importance en Libye. Cité-État considérée comme un véritable État dans l'État, elle est en outre le fief des Frères musulmans, et la tête de pont de la Turquie en Libye (nous y reviendrons).²²⁷ Ses milices sont parmi opérationnelles de Libye, et avec les milices de Zintan, elles furent de véritables faiseuses de rois durant le processus révolutionnaire. En juillet-août 2014, la situation change pour les milices de Zintan ; la coalition de milices islamistes *Fajr Libya* composée essentiellement des milices de Misrata accompagnés d'autres milices islamistes, éjecte les miliciens de Zintan de Tripoli du fait de leur anti-islamisme, et assoient leur autorité dans la capitale libyenne, puis dans toute la Tripolitaine. Cet ordre, est un ordre de fer, pour exemple, lorsque la population de la très cosmopolite et ouverte Tripoli s'exaspèrent du règne de ces islamistes dans leur ville, et manifestent en demandant leur départ, les miliciens de Misrata ouvrent le feu sur la foule, faisant alors des dizaines de morts et des centaines de blessés.²²⁸ C'est pourquoi lorsque, du fait de la signature des



Source : INGIUSTO Dario, *Tripoli, ville-enjeu de la guerre libyenne*, Carto n°50, novembre-décembre 2018

²²⁷ LUGAN Bernard, *Libye. La Guerre de tous contre tous*, Conflits n°9, avril-mai-juin 2016

²²⁸ LUGAN Bernard, *Misrata et l'anarchie libyenne*, L'Afrique Réelle n°90, juin 2017, <http://bernardlujan.blogspot.com/2017/05/lafrique-reelle-n90-juin-2017.html>

accords de Skhirat au Maroc, qui aboutissent à la formation d'un gouvernement d'union nationale reconnu par la communauté internationale, et avec à sa tête Fayez el-Sarraj, la Chambre des représentants à Tobrouk refuse de le reconnaître, contestant un article de l'Accord reconnaissant au gouvernement le pouvoir politique de nommer et démettre de leur commandement les chefs militaires.²²⁹ Cette opposition de la part de la Chambre des représentants est alors un signal clair de soutien au maréchal Haftar, opposé aux milices de Misrata du fait de leur islamisme.

À l'extrême-ouest, les Berbères luttent également pour leur survie face aux milices de Misrata et autres formations islamistes. Considérées comme « *ennemis de la Nation arabe et instruments du colonialisme et l'impérialisme* »²³⁰, sous l'ancien régime, elles subirent une politique d'assimilation forcée, le berbère est alors exclu dans tout le système éducatif, les médias, l'édition et toutes les activités politiques officielles ; son usage est interdit dans tous les lieux publics ; les prénoms berbères sont interdits aux nouveaux nés ; les pratiques religieuses des populations berbères sont réprimées ; et les toponymes berbères sont arabisés.²³¹ C'est pourquoi, lorsque la révolution explose, ces populations, qui représentent 10% de la population libyenne, se joignent au mouvement auquel ils apportent une contribution décisive ! Leur espoir étant alors d'inscrire leur culture dans la politique de la Libye à venir, notamment linguistiquement. Ainsi, après la prise de contrôle du territoire sur lequel elles se trouvent contre les troupes loyalistes du régime déchu, « *Les Conseils locaux de transition ont fait du tamazight [langue berbère] l'une de leurs langues de travail. Leurs logos et chartes graphiques portaient systématiquement des mentions en alphabet tifinagh [alphabet berbère]. L'ensemble des documents officiels sont rédigés en tamazight et en arabe. Sur le centre de commandement militaire d'Ifrane, dès juillet 2011, un drapeau amazigh flottait aux côtés du nouveau drapeau libyen.* »²³² Toute la culture berbère profite alors de la révolution pour s'exprimer, et des journaux, des livres, ou des médias en langue berbère apparaissent très vite. Pourtant, les Berbères déchantent très vite, le Conseil national de transition, l'organe révolutionnaire faisant progresser le processus, est fortement islamiste, à l'image de l'avocat Fethi Tarbel évoqué plus haut qui, devenu ministre de la Jeunesse et des sports du gouvernement provisoire par la suite, accusait les Berbères « *d'être une menace pour l'arabité de la Libye, travaillant au profit de puissances extérieures occultes contre les intérêts de la nation arabe libyenne.* »²³³ Aujourd'hui, ces derniers s'inscrivent dans une pure lutte pour leur survie identitaire ; changeant d'alliance au gré des circonstances, ils n'en demeurent pas moins des adversaires résolus des Frères musulmans du fait de leur culture particulière considérée comme non-Arabe par ces derniers.

Au Sud, deux populations s'affrontent. Tout d'abord les Touaregs, une petite population appartenant à la tradition nomade saharienne s'appuyant dans une logique socio-économique sur d'antiques cités comme Ghat, Djanet ou Agadès, qui sont des villes étapes du commerce caravanier reliant

²²⁹ PALMA Leonardo, *Pourquoi la Libye est-elle prête à exploser ?*, Le Grand Continent, 13 janvier 2020, <https://legrandcontinent.eu/fr/2020/01/13/de-bello-libico-le-contexte-detaille-dune-sequence-prete-a-exploser/>

²³⁰ CHAKER Salem, MASIN Ferkal, *Berbères de Libye : Un paramètre méconnu, une irruption politique inattendue*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp.105, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-105.htm>

²³¹ Ibid.

²³² Ibid.

²³³ Ibid.

l'Afrique noire à la Méditerranée. Ayant d'importants liens avec le reste de la population touareg d'autres pays (Algérie, Niger, Mali), elle atterri en Libye au milieu des années 1970 du fait de sécheresses répétées au Sahel, et de la répression des armées nationales les obligeant à fuir dans une Libye alors révolutionnaire et tiers-mondiste.²³⁴ Considéré comme les « *filles libres de la Nation arabe* »²³⁵ Par le défunt « Guide » en son temps, ils furent utilisés à partir de la fin des années 1970 dans ses entreprises militaro-politiques au Sahara, se servant des Touaregs miséreux comme mercenaires grâce aux juteux pétrodollars du rivage des Syrtes. Plus à l'est de ce grand sud libyen, l'autre grande population noire, les Toubous, s'opposent aux Touaregs. Se rangeant au départ du côté des révolutionnaires, ils finissent par se diviser au lendemain de la chute du régime, les uns supportant Haftar, les autres le GNA. Mais, Touaregs comme Toubous sont essentiellement intéressés par le contrôle des trafics transsahariens en tout genre²³⁶, et contrôlent une zone ayant complètement échappé au contrôle des deux forces politiques du nord libyen.

La nation libyenne est donc une nation fragmentée où chacun rivalise de violence pour asseoir son autorité et défendre ses intérêts. L'autorité centrale n'existe plus, ce que les civils payent très cher. Dans son rapport d'enquête, la Commission internationale d'enquête sur la Libye faisait état du fait que « *les thuwar [forces anti-Kadhafi] s'étaient rendus coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et que des violations du droit international des droits de l'homme se poursuivent dans un climat d'impunité. Elle a trouvé des preuves attestant d'actes d'exécutions extrajudiciaires, de torture, de disparitions forcées, d'attaques indiscriminées et de pillage. Les violations commises par les thuwar n'ont donné lieu à aucune enquête.* »²³⁷ Parmi Ces crimes, homicides illégaux, détention arbitraires, tortures, viols, utilisation d'enfants soldats, ou attaque contre des biens civils.²³⁸ Cette situation d'état de nature, a provoqué le déplacement interne de 430 000 personnes, avec le cortège d'affres qu'une telle situation entraîne.²³⁹ Le même rapport conclut que « *les autorités ne traduisent pas en justice les thuwar responsables de graves violations, notamment d'homicides illégaux et d'arrestations arbitraires. Cette situation est symptomatique de l'application inégale de la loi et elle entrave gravement la réalisation de l'objectif consistant à ce que les responsabilités soient pleinement établies pour les crimes graves.* »²⁴⁰ Prouvant officiellement la faillite de l'État libyen, le transformant ainsi en un enjeu pour les puissances régionales.

²³⁴ Ibid.

²³⁵ Ibid.

²³⁶ LUGAN Bernard, *Libye. La Guerre de tous contre tous*, Conflits n°9, avril-mai-juin 2016

²³⁷ Document, A/HRC/19/68, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2F19%2F68&Language=E&DeviceType=Desktop>

²³⁸ Ibid.

²³⁹ OCHA, *Libya Situation Report, July 2020*, <https://reliefweb.int/report/libya/libya-situation-report-8-july-2020>

²⁴⁰ Document, A/HRC/19/68, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2F19%2F68&Language=E&DeviceType=Desktop>

Rivalités et enjeux de puissance en Méditerranée

« Il y a des gens qui vous estiment davantage pour vos malheurs
que pour vos qualités. »

Félicien Marceau, L'Homme du roi

La Méditerranée, *mare nostrum*, est le berceau de la civilisation occidentale, ayant vu naître les Grecs, avant de devenir un lac romain sous l'empire des Césars, elle a été le centre du monde politico-culturel européen avant l'invasion des soldats de l'Islam dans sa frange sud comme l'a brillamment démontré l'historien Belge Henri Pirenne (1862-1935). Redevenue une zone d'enjeux et d'influence européenne à la faveur de la colonisation au XIXe siècle, puis du partage du feu empire ottoman au lendemain de la Première Guerre Mondiale ; elle est désormais une zone de crise du fait des convulsions de l'Islam, mais également de choix politiques occidentaux malheureux dont l'intervention de l'OTAN en Libye est un exemple éloquent. L'effondrement de l'État libyen a déstabilisé ses voisins africains, leur apportant guerre et, surtout, terrorisme. Car la Libye est une plateforme de trafics en tout genre, une base arrière pour des groupes terroristes divers, et le pays regorge de pétrole et de gaz aiguissant les appétits les plus solides. La guerre y est un véritable business, et les parrains des différents groupes opérants sur le territoire, utilisent ces derniers dans leur stratégie de puissance, de sécurité, ou de développement économique, si bien qu'ils sont devenus les véritables maîtres d'un pays où tout un chacun dépend d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, d'un parrain étranger.

La Libye, un enjeu stratégique et sécuritaire en Méditerranée

« *Quand les types qui font 130 kilos disent certaines choses, ceux de 60 kilos les écoutent.* » Cette célèbre réplique de Michel Audiard s'applique aujourd'hui à la situation libyenne. N'ayant plus d'État fonctionnel, et donc par-là plus de souveraineté, la Libye est livrée à l'intervention des puissances régionales cherchant toutes à tirer profit du chaos ambiant ou à stabiliser une situation qu'elles estiment problématique. Les premières d'entre-elles sont les monarchies du Golfe ; si ces dernières avaient soutenu avec ferveur la chute d'un colonel honni pour son panarabisme et son tiers-mondisme, elles déchantèrent très rapidement en découvrant la réalité qui avait supplanté celle d'avant : l'apparition des Frères musulmans sur la scène politique libyenne. Cette confrérie, fondée en 1928, par un instituteur égyptien nommé Hassan Al-Banna, est alors un mouvement de réaction aux politiques de modernisation et d'occidentalisation autoritaires entreprises par des hommes comme Mustafa Kemal (1881-1938) ou Gamal Abdel Nasser.²⁴¹ Contrairement à ces derniers qui pensent que pour bâtir un État moderne et puissant, il faut en finir avec les traditions archaïques inspirées de l'islam et copier les Européens, les Frères musulmans, dans la continuité des réformateurs religieux des XIXe et XXe siècles, estiment que la meilleure façon de renouer avec la grandeur des nations arabes, est de revenir aux principes fondamentaux de la religion islamique. Leur objectif est donc de fonder un « État islamique » dont le fonctionnement et les règles seraient directement puisées dans les textes du Coran, c'est ce que l'on appelle la charia.²⁴² Si certains d'entre-eux choisirent la violence dans les années à partir des années 1970 du fait de la répression des régimes militaires au pouvoir, les Frères musulmans sont plutôt dans une logique d'institutionnalisation. S'appuyant sur le peuple, grâce notamment à de puissantes associations et actions caritatives, ils s'inscrivent dans le jeu démocratique, et tiennent un discours anti-élites qui séduit des populations souvent déshérités du fait de régimes corrompus, si bien qu'on pourrait parler, en grossissant le train, d'un « populisme vert ». Leur discours dialectique peuple-élites en défaveur des derniers, inquiète les monarchies du Golfe qui entendent rester ce qu'elles sont, et vont donc tout faire pour les combattre.

En tête de celles-ci, un prince héritier et ministre de la Défense gérant les affaires diplomatico-stratégiques de son royaume : Mohammed ben Salmane. Celui-ci, à la tête de l'Arabie Saoudite, entend également mater les révolutions ayant marqué le « Printemps arabe ». Ces révolutions, bien qu'elles n'aient pas secoué les pays du Golfe, les ont été affectés, comme à Bahreïn, où le régime a dû sa survie qu'à l'écrasement des forces rebelles par les forces saoudiennes. En quête de survie, et effrayé par le fait que les anciens alliés occidentaux des dictatures renversées ont purement et simplement lâché leurs poulains, « *Riyad veut tout faire pour prévenir les transformations menant à une situation géopolitique dans l'ensemble du monde arabe qui s'annonce de plus en plus défavorable aux intérêts traditionnellement défendus par le Royaume.* »²⁴³ De plus, la prise de la Grande Mosquée de la Mecque en 1979 constitue un choc pour la monarchie qui découvre l'éveil de l'islam politique, choc accentué à la fin des années 1990 lorsque, la monarchie saoudienne, faisant appel aux Occidentaux, puis servant de base à leurs troupes durant l'opération *Tempête du désert* afin de contrer Saddam Hussein au Koweït, voit la mouvance islamiste basculer dans l'opposition à la monarchie. Si une période de calme et d'accalmie suit l'évènement, les succès des Frères

²⁴¹ LEPOUTRE NICOLAS, *Qui sont les Frères musulmans ?*, Orient XXI, 10 mai 2021, <https://orientxxi.info/va-comprendre/qui-sont-les-freres-musulmans,4749>

²⁴² Ibid.

²⁴³ DAZI-Héni, Fatiha, *L'Arabie Saoudite en 100 questions*, Texto/Tallandier, 2018, pp. 229

musulmans dans les pays arabes entraîne une réaction brutale ; « *Le roi Abdallah qui s'était pourtant montré le plus conciliant, pris de panique face à leur succès, procède entre 2013 et 2014 aux premières arrestations, en particulier parmi les activités impliqués dans la défense des droits de l'homme et la promotion d'une monarchie constitutionnelle.* »²⁴⁴ En 2014, le royaume saoudien place même la confrérie parmi les organisations terroristes, se lançant alors dans une croisade contre le mouvement.²⁴⁵ ben Salmane considère que « *cette idéologie est la racine du mal et à l'origine de la radicalisation et de l'extrémisme religieux qu'il a décidé de combattre institutionnellement, notamment en créant le Centre de lutte contre l'idéologie extrémiste (Ettidal) inauguré par le roi et le président Trump lors de sa visite à Riyad (mai 2017).* »²⁴⁶ Aux côtés de celui-ci, un autre prince, Mohammed ben Zayed, prince héritier d'Abou Dabi et ministre de la Défense des Émirats Arabes Unis dont il pilote la politique étrangère et la stratégie. Celui-ci « *fait peu de distinction entre les groupes islamistes, insistant sur le fait qu'ils partagent tous le même objectif : une certaine version d'un califat avec le Coran à la place d'une constitution. Il semble croire que les seuls choix du Moyen-Orient soient un ordre plus répressif ou une catastrophe totale.* »²⁴⁷ Véritable Metternich du Moyen-Orient son objectif est d'endiguer toute poussée révolutionnaire et d'étouffer à tout prix les soulèvements populaires et les partis se réclamant du peuple comme le sont les Frères musulmans. Pour ce faire, il investit massivement grâce aux 1000 milliards de dollars détenus par le fond souverain du pays afin de mener sa politique contrerévolutionnaire.²⁴⁸

Accompagnant les monarchies du Golfe, l'Égypte a rejoint la coalition opposée à l'ascension des Frères musulmans. Depuis l'accession au pouvoir de Nasser en 1956, l'Égypte est gouvernée par des militaires n'ayant — c'est un euphémisme — que peu de sympathie pour la mouvance islamiste né chez elle ; arrestations, violences, tortures, ou assassinats étant leur lot quotidien. Lorsque Mohamed Morsi, chef du parti des Frères musulmans en Égypte prend le pouvoir après la révolution ayant destitué Moubarak, la réaction des militaires ne se fait pas attendre, et en juillet 2013 l'homme est victime d'un coup d'État, le parti est interdit, et ses membres sont arrêtés, s'en suit une répression d'une immense violence à l'encontre de tous ceux témoignant une quelconque sympathie pour la confrérie.²⁴⁹ C'est pourquoi, lorsque se voit grignoté par la structure locale de la confrérie islamiste, l'Égypte lance une intervention dans le but de soutenir le camp adverse. L'axe Riyad-Doha-Le Caire soutient alors le maréchal Haftar, lui fournissant subventions, armes et équipement militaires (l'ANL a par exemple bénéficié de véhicules blindés offerts par Abou Dabi et la Jordanie²⁵⁰). Le soutien se fait aussi par un appui ISR (intelligence, surveillance, reconnaissance), et par une approche informationnelle du conflit. Aussi, « *Dès 2013, donc bien avant l'offensive de*

²⁴⁴ DAZI-Héni, Fatiha, *L'Arabie Saoudite en 100 questions*, Texto/Tallandier, 2018, pp. 107

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ DAZI-Héni, Fatiha, *L'Arabie Saoudite en 100 questions*, Texto/Tallandier, 2018, pp. 108

²⁴⁷ WORTH Robert F., *Mohammed bin Zayed's Dark Vision of Middle East's Future*, New York Times, 9 janvier 2020, <https://www.nytimes.com/2020/01/09/magazine/united-arab-emirates-mohammed-bin-zayed.html>

²⁴⁸ Ibid.

²⁴⁹ VANNETZEL Marie, *Égypte. Que sont les Frères musulmans devenus ?*, Orient XXI, 14 septembre 2017, <https://orientxxi.info/magazine/egypte-que-sont-les-freres-musulmans-devenus.1994>

²⁵⁰ HADDAD Saïd, *Canaliser la révolution : les monarchies du Golfe et la Libye depuis 2011*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

2019, les Émirats arabes unis et l'Arabie Saoudite ainsi que l'Égypte ont notamment orchestré sur les réseaux sociaux des campagnes en faveur de Khalifa Haftar »²⁵¹

Face à cet axe, un autre axe Doha-Ankara. Pour le Qatar, la séquence qui s'est ouverte en 2011 dans le monde arabe est un précédent dont on ne peut faire fi. Le petit État du Golfe considère que les Frères musulmans sont une force politique amenée à jouer un rôle majeur dans le monde arabe post-2011, et il convient donc de surfer sur la vague pour ne pas être emporté par cette dernière. C'est pourquoi, « *le soutien du Qatar aux mouvements d'émancipation arabes aurait pour objectif d'islamiser des révolutions qui ne l'étaient pas initialement.* »²⁵² C'est pourquoi dès le début de la révolution, les Qatari s'engagent dans une politique de soutien massif aux rebelles, leur fournissant armes et équipement matériel, mettant à disposition leur aviation, et déployant des mercenaires aux sols. Cette politique attire à l'émirat l'ire des monarchies du Golfe, et déclenche une crise diplomatique sans précédent, les ambassadeurs saoudien, émirats et bahreïni étant rappelés pour huit mois, et un embargo étant décidé contre le Qatar en 2017.²⁵³ La Turquie quand à elle, utilise les Frères musulmans et les différentes milices islamistes pour reprendre pied dans un pays lui ayant échappé en 2011. Présents en Libye depuis le XVI^e siècle, les Turcs ont développé de nombreux liens politico-économiques avec celle-ci, et considèrent le pays comme faisant partie de leur étranger proche. Promouvant un islam politique à l'étranger, la Turquie soutient ouvertement les partis et mouvements islamistes à travers le monde, comme en Libye avec les Frères musulmans. Mais le soutien d'Erdogan à la confrérie est surtout motivé « *par son souhait de renforcer la stature régionale de la Turquie grâce au soutien reconnaissant de la puissante toile militante transnationale qu'incarnent les Frères musulmans.* »²⁵⁴ Mais l'intervention turque se fait également pour des raisons géostratégiques plus larges. Théorisé par le contre-amiral Cem Gürdeniz en 2006, le concept de patrie bleue, (*Mavi Vatan* en turc) est la volonté pour la Sublime Porte, possédant le plus long littoral méditerranéen, de dominer son espace maritime. Elle entend souligner sa capacité à renforcer sa puissance navale afin de pouvoir intervenir sur des territoires très éloignés ; à ce titre, le contre-amiral Cihat Yayci, qui fut chef d'état-major de la marine turc entre 2017 et 2019 disait : « *La Méditerranée orientale est devenue une zone de passage stratégique. Pourquoi la Turquie devrait-elle rester en retrait de ses propres mers alors que des puissances extérieures cherchent à s'y implanter ?* »²⁵⁵ Stratégique, le contre-amiral Yayci l'explique par le fait que « *La Méditerranée est une région clé pour contrôler les lignes Europe-Asie-Afrique.* »²⁵⁶ Mais cet activisme turc auprès des islamistes en Libye va se heurter non seulement aux monarchies sunnites du Golfe, mais également à la France.

En « guerre contre le terrorisme, la France voyait d'un mauvais œil l'évolution chaotique de la Libye, et lorsque *Daesh* s'infiltré dans le pays, la réaction de Paris est immédiate, soutenant alors massivement le maréchal Haftar. L'organisation terroriste avait trouvé dans la Libye anarchique post intervention otanienne un camp de base idéal pour opérer dans la région, et les attentats du

²⁵¹ Ibid.

²⁵² Ibid.

²⁵³ *L'embargo de pays arabes équivaut à une « guerre économique » dénonce le Qatar*, L'Orient le Jour, 10 janvier 2018

²⁵⁴ BOUVIER Émile, *La Turquie et la Libye. Les portes de l'Afrique*, Conflits n°30, novembre-décembre 2020

²⁵⁵ DENIZEAU Aurélien, *Entretien avec le contre-amiral Cihat Yayci « La patrie bleue » : quand la Turquie regarde la mer*, Conflit n°31, janvier-février 2021

²⁵⁶ Ibid.

Bardo, de Sousse, l'attaque de Ben Guerdane où, le 7 mars 2016, dans la ville tunisienne qui se trouve être la plaque tournante de la contrebande avec la Libye, soixante-dix personnes sont froidement abattues par une bande de djihadistes provenus du territoire libyen²⁵⁷, puis l'invasion du Mali par des troupes djihadistes venues de Libye vont donner le signal d'alerte à une France encore traumatisée par les attentats du Bataclan et de l'hyper casher. Paris va donc s'inscrire dans une logique sécuritaire dans son rapport avec la Libye.²⁵⁸ D'autant plus qu'avec l'effondrement de l'État libyen, le risque, pour les Européens, de voir 800 000, voir un million d'individus venus de Libye et de pays voisins, profiter de l'absence de contrôle aux frontières comme au temps du dictateur déchu pour quitter les côtes libyennes en direction de l'Europe dans la quête d'une vie meilleure effraie.²⁵⁹ Percevant dans ces masses humaines une possible cinquième colonne djihadiste, en plus des problématiques socio-politiques autour de l'immigration, les opinions publiques européennes rejettent en bloc l'idée que ces individus rejoignent l'Europe. À titre d'exemple, rien que durant la première moitié de 2020, c'est seulement 25 000 personnes qui quittèrent les côtes libyennes en direction de l'Europe.²⁶⁰ La Libye comptait entre 1,5 et 2,5 millions de travailleurs étrangers avant la guerre²⁶¹ ; si auparavant, c'était le régime, pourtant honni en 2011, qui assurait le pérennité de la frontière sud européenne, chose que Kadhafi su utiliser pour revenir dans le jeu. C'est l'Italie, qui dès 2002 pousse au niveau européen pour faire de Kadhafi est un partenaire stratégique majeur de la lutte contre l'immigration illégale, et c'est elle encore qui pousse aujourd'hui à une résolution du conflit de peur de voir des masses humaines débarquer sur ses côtes.

Il en est tout autant dans la région du Sahel, car « *La guerre en Libye a déstabilisé le Sahel. Des milliers d'armes – dont des missiles sol-air – circulent dans cette région aux frontières poreuses et les combattants touaregs qui travaillaient pour Mouammar Kadhafi se sont éparpillés dans la zone. L'effondrement du Nord du Mali, désormais contrôlé partiellement par plusieurs groupes islamistes, peut ainsi être vu comme une conséquence directe du conflit libyen.* »²⁶² Ceci à cause du fait que « *La disparition de Kadhafi est aussi celle d'un médiateur dans les conflits armés de la région, au Tchad (où il a facilité la signature des accords de paix avec le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad [MDJT]), au Mali (où il a fait appliquer les accords d'Alger) et au Niger où la rébellion de 2007 avait été éteinte contre monnaie sonnante et trébuchante en s'appuyant sur l'ex-chef du Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ), Aghali Alambo.* »²⁶³ D'autant que, n'étant plus surveillés, les entrepôts d'armes du régime déchu tombèrent aux mains des milices aux méthodes mafieuses, et la prolifération d'armes aux mains de groupes extrémistes devint très rapidement un problème de sécurité majeur dans la région. Cette situation va pousser la

²⁵⁷ NAFTI Hatem, *De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ?*, Riveneuve éditions, 2019, pp. 108

²⁵⁸ HAINE Jean-Yves, *L'endiguement renforcé, Les politiques de sécurité de la France et des États-Unis en Afrique*, Février 2016, <https://www.ifri.org/fr/publications/notes-de-lifri/lendiguement-renforce-politiques-de-securite-de-france-etats-unis>

²⁵⁹ JACQUES Geneviève, *Migrations en Libye : réalités et défis*, Confluence Méditerranée n°87, 2013/4, pp. 55 à 66

²⁶⁰ PERRIN Delphine, *Pouvoirs et vulnérabilités : la fabrique d'un espace migratoire libyen fantasmé*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2012

²⁶¹ JACQUES Geneviève, *Migrations en Libye : réalités et défis*, Confluence Méditerranée n°87, 2013/4, pp. 55 à 66

²⁶² PELLERIN Matthieu, *Le Sahel et la contagion libyenne*, Politique étrangère, 2012/4, pp. 835, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2012-4-page-835.htm>

²⁶³ PELLERIN Matthieu, *Le Sahel et la contagion libyenne*, Politique étrangère, 2012/4, pp. 841, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2012-4-page-835.htm>

France à se placer dans le camp du maréchal Haftar et à intervenir au Mali afin de ramener l'ordre dans un pays devenu chaotique.

C'est cette lecture sécuritaire que la Russie va adopter. La raison à cela, est le fait que « *Les bouillonnements émanants de la région moyen-orientale pourraient, en effet, mettre en péril l'équilibre trouvé dans une Russie multiconfessionnelle et multiethnique.* »²⁶⁴ Plus intéressée par le maintien du *statu quo* et des régimes en place, elle s'opposa frontalement à l'intervention ontarienne en Libye, le président Dimitri Medvedev allant jusqu'à accuser la coalition d'avoir « outrepasser les limites » de la résolution 1973.²⁶⁵ De plus, la Russie n'est pas une puissance universaliste et estime que chaque nation possède un fonctionnement qui lui est propre et qu'il ne convient donc pas d'effectuer des changements de régime ; positionnement qui s'explique évidemment par la nature du régime russe. Mais l'intérêt russe en Libye s'explique également sur la longue durée ; depuis l'impératrice Catherine II (1729-1796), la Russie est devenue une puissance moyen-orientale, et s'est donné pour objectif d'accéder aux « mers chaudes », c'est-à-dire la Méditerranée, et « *En 1999, Vladimir Poutine, alors Premier Ministre du président Boris Eltsine (1991-1999), achevait de confirmer cette voie en affichant les ambitions russes de maintenir « une présence navale permanente » en Méditerranée.* »²⁶⁶ C'est pourquoi, lorsque le maréchal Haftar se présentera en « sauveur » de la Cyrénaïque en construisant le récit d'une lutte contre le terrorisme islamique, les Russes soutiendront massivement celui-ci, à travers l'envoi de matériel militaire, et de l'envoi de cinq mille mercenaires de la société militaire privée russe Wagner.²⁶⁷ L'objectif est alors, tout en étouffant la montée en puissance des acteurs islamistes, de placer allié au pouvoir, car, ainsi, « *avec un gouvernement ami au pouvoir, Moscou accroîtra ses capacités militaires vers l'ouest de la Méditerranée, avec par exemple des installations navales autour d'un axe Syrie-Égypte-Libye* ».²⁶⁸ Pays carrefour entre l'Afrique noire, le monde arabe, et l'Europe, notamment pour les migrations, « *La Russie cherche ici à jouer un rôle fondamental pour faire pression sur les processus migratoires tentant de les utiliser pour déstabiliser l'Union européenne.* »²⁶⁹

Toutefois, les objectifs stratégiques classiques (sécurité, idéologie, influence) ne sont pas les seuls animant les acteurs régionaux intervenus dans le chaos libyen ; derrière ces choix se cachent également des objectifs purement économiques qu'on ne saurait oublier.

L'or et le sang, les enjeux économiques libyens

La Libye, malgré le chaos ambiant reste un pays richissime doté. Détenant la plus grande réserve de pétrole d'Afrique évaluée avec 48,3 milliards de barils²⁷⁰, et d'une réserve de gaz naturel estimée à

²⁶⁴ HEDJAZI Nour, *Les ambitions méditerranéennes de la Russie en Libye*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

²⁶⁵ Ibid.

²⁶⁶ Ibid.

²⁶⁷ Ibid.

²⁶⁸ MARTIN Javier, *Libye : terre de mercenaires, zone d'influence russe*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

²⁶⁹ Ibid.

²⁷⁰ Energy Information Administration, <https://www.eia.gov/opendata/qb.php?sdid=INTL.57-6-LBY-BB.A>

5300 milliards de mètres de cube²⁷¹, le contrôle des ressources du pays à la suite de son effondrement, et donc de la perte de sa souveraineté — et de tous les droits qu'elle peut revendiquer sur sa zone économique exclusive (ZEE) dans la haute mer —, est hautement capital pour tous les acteurs régionaux présents dans le conflit. Car à l'est de la Méditerranée, d'importants gisements gaziers ont été découverts ; « Ces découvertes en Méditerranée orientale auraient des réserves potentiels de l'ordre de 3500 milliards de mètres cubes de gaz, dont environ la moitié sont des réserves prouvées équivalentes à celles dont dispose encore la Norvège après tenter années d'approvisionnement de l'Union européenne. »²⁷² C'est pourquoi, « inquiétés par les discours de la primaire turque annonçant en 2018 de prochaines missions de forage exploratoire en Méditerranée orientale, les gouvernements chypriote, égyptien, israélien, italien, grec, jordanien et palestinien décident le 16 janvier 2019 de mettre sur pied un « Forum du gaz en Méditerranée orientale » (EMFG) afin de superviser, dans le dialogue et la coopération l'émergence d'un marché du gaz particulièrement prometteur » cet accord, bien qu'il n'en est pas l'air, et qu'il ait été ouvert à la Sublime Porte à condition qu'elle en respecte la charte, « excluait distinctement la Turquie tout en opposant un front uni à ses prétentions économiques dans la zone. »²⁷³ Pour Ankara, qui dispose du plus long littoral méditerranéen, la question de l'approvisionnement en hydrocarbures est centrale ; dépendant très lourdement des importations russes et iraniennes, qui sont des rivaux dans la région, et ayant vu sa consommation de gaz naturel multiplié par deux²⁷⁴, les Turcs cherchent à assurer leur indépendance énergétique et devenir un hub gazier dans la région tout en évitant une situation d'enclavement comme face à la Grèce et ses îles.²⁷⁵ C'est pourquoi, la marine turque multiplie les coups de force dans la Méditerranée orientale pour affirmer et revendiquer ses droits aux ressources situées dans cette mer ; le 10 août 2020, la frégate française *Courbet* est illuminée avec le radar de conduite de tir du cargo turc *Cerkin*, chose grave car « Illuminer avec un radar de conduite de tir » est une posture extrêmement agressive : c'est l'étape qui précède le tir »²⁷⁶ ; le 12 août 2020, le navire de mesure sismique *Oruç Reis* pénètre illégalement dans les eaux grecques accompagné de quatre vaisseaux militaires, ce qui provoque une crise diplomatique majeure entre les deux pays. Ces crises surviennent en raison du fait que la Turquie a fait de la Libye son levier d'Archimède dans sa politique méditerranéenne. Appuyant le GNA et les milices islamistes face au maréchal Haftar, elle leur sauvera la mise en leur fournissant du matériel militaire — dont des véhicules blindés — et en appuyant la défense de Tripoli en pilonnant les troupes du maître de la Cyrénaïque grâce à ses drones *Bayraktar* empêchant alors une victoire totale de ce dernier en Libye. Ensuite, de nombreux mercenaires Arabes et Turkmènes, vétérans de la guerre civile syrienne sont envoyés sur le théâtre libyen afin de soutenir le régime de Tripoli. Ce dernier, en remerciement des services turcs à leur égard signent en décembre 2019 un accord délimitant la ZEE entre la Turquie et la Libye, cet accord donnant à la Turquie un accès aux ressources gazières libyennes ainsi qu'une ZEE

²⁷¹ Energy Information Administration <https://www.eia.gov/opendata/qb.php?sdid=INTL.3-6-LBY-TCFA>

²⁷² YÉGAVIEN Tigrane, *Entretien avec Jacques Deyirmendjian, Gaz : l'eldorado méditerranéen*, Conflits n°31, Janvier-février 2021

²⁷³ BOUVIER Émile, *La Turquie et la Libye. Les portes de l'Afrique*, Conflits n°30, novembre-décembre 2020

²⁷⁴ BABAKHOUYA Omar, *La dimension énergétique de l'engagement turc en Libye et en Méditerranée orientale*, Moyen-Orient N°49, Janvier-Mars 2021

²⁷⁵ MARCOU Jean, *La politique libyenne de la Turquie, miroir d'une diplomatie pragmatique mais téméraire*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

²⁷⁶ MERCHET Jean-Dominique, *Libye : que s'est-il passé entre la frégate Courbet et la marine turc*, L'Opinion, 23 juin 2020, <https://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/libye-que-s-est-il-passe-entre-fregate-courbet-marine-turque-219036>

empiétant sur des zones revendiquées par la Grèce et Chypre, car la Turquie n'est pas seule dans cette quête d'acquisition d'hydrocarbures.²⁷⁷

Dans les années 1950, un ensemble de sociétés indépendantes entrent sur le marché des hydrocarbures et viennent concurrencer les *majors* — c'est-à-dire les vieilles et puissantes entreprises du secteur — dans les pays arabes. La Libye va alors être le premier des États arabes à mettre sa législation en conformité avec ce nouveau cadre de la concurrence internationale.²⁷⁸ Anis al-Qasim, brillant juriste palestinien passé par Jérusalem et Londres construit la loi de 1955, inscrivant le principe de souveraineté nationale sur le pétrole libyen. Cette loi, permet aux dirigeants libyens « *d'imposer un nouveau modèle de concessions : plus petites, reprises par l'État si elles ne sont pas exploitées par les entreprises concessionnaires, et surtout révisables, contrairement aux concessions héritées de l'entre-deux-guerres.* »²⁷⁹ Acceptant ces règles, les sociétés indépendantes vont alors prendre un rôle prépondérant dans la production pétrolière libyenne ; et parmi ces sociétés, l'italienne ENI. Fondée en 1953, cette société très liée à l'État italien, avait alors pour objectif de fournir la Botte en hydrocarbures pour soutenir la croissance économique d'un pays lancé à corps perdu dans les *Trente Glorieuses*, c'est le début des intérêts économiques italiens en Libye. Aujourd'hui, « *Les échanges commerciaux sont significatifs aussi bien en termes absolus – plus de 12 milliards d'euros à l'année – que par comparaison avec d'autres partenaires de la Libye laquelle se place au cinquième rang des fournisseurs de l'Italie avec 4,5 % de ses importations, alors que la péninsule est le 1er exportateur de Tripoli avec quelque 17,5% des importations libyennes.* »²⁸⁰ Rajoutons à cela le fait que la Libye qui « *apparaît comme « le premier fournisseur de brut et le troisième fournisseur de gaz de l'Italie* »²⁸¹ les participations de fonds souverains dans les sociétés italiennes s'élèvent à plus de 3,5 milliards d'euros, la plus impliquée étant la première banque italienne *Unicredit* détenue à 7,5% par un fond d'investissement libyen, ou encore *Finmeccanica*, société leader dans le secteur de la défense et de l'aérospatial et détenue à 2% par le fond d'investissement souverain libyen.²⁸² La Libye est donc un pays capital pour l'Italie qui y possède de nombreux intérêts économiques non négligeables. Jouant sur les deux tableaux, le pays de Dante, qui était autrefois un soutien affirmé du GNA, a ouvert la porte au maréchal Haftar tout en déclarant « *ne soutenir ni al-Sarraj ni Haftar, mais le peuple libyen* ». ²⁸³ La raison à cela, la peur de voir un brutal changement de régime rendant caduques les accords passés, chose que l'Italie ne peut se permettre, surtout dans un dossier où la rivalité avec Paris, bien qu'apaisée demeure vivace.

²⁷⁷ JÉGO Marie, *Un accord turco-libyen de délimitation maritime provoque la colère de la Grèce*, Le Monde, 10 décembre 2019,

²⁷⁸ PÉTRIAT Philippe, *Aux pays de l'or noir, Une histoire arabe du pétrole*, Folio histoire, 2021, pp. 153

²⁷⁹ Ibid.

²⁸⁰ LO PRETE Marco Valerio, *Libyens et Italiens : Parts de marché*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 298, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-297.htm>

²⁸¹ Ibid.

²⁸² LO PRETE Marco Valerio, *Libyens et Italiens : Parts de marché*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 297, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-297.htm>

²⁸³ POLETTY Arianna, *Libye : entre Tripoli et le maréchal Haftar, l'Italie refuse de choisir*, Jeune Afrique, 8 août 2020, <https://www.jeuneafrique.com/1022967/politique/libye-entre-tripoli-et-le-marechal-haftar-litalie-refuse-de-choisir/>

Alors que la révolution n'est qu'à son début, le jeune capitaine putschiste fait part à l'ambassadeur français Guy Georgy son intention de nouer avec Paris des liens dans les domaines civils et militaires. Réclamant 110 chasseurs *Mirage*, la France obtient le marché dès la fin 1969, avant de recevoir une nouvelle commande de matériels militaires dont des Mirage V des hélicoptères Alouette et Super Frelon, ou encore des batteries de missile Crotale et des systèmes de radar ; le Président Georges Pompidou (1911-1974) expliquant que « *Ce qui a joué, c'est que nous avons constaté un vide. Et il n'y a rien de plus dangereux qu'un vide. C'était beaucoup mieux pour tout le monde que ce soit la France qui le comble.* »²⁸⁴ Après le retour de la Libye dans le concert des nations au début des années 2000, la France retrouve son cher partenaire commercial, et en novembre 2004, le Président Jacques Chirac (1932-2019), en route pour le Sommet de la francophonie au Burkina Faso, atterri à Tripoli accompagné des ministres des Affaires Étrangères, du Tourisme, et du Commerce Extérieur, ce cortège résumant ainsi bien les intentions françaises. Le potentiel économique du pays était alors colossal, et la France comptait bien « combler le vide » une nouvelle fois.²⁸⁵ Cette histoire économique va atteindre son apothéose sous la présidence de Nicolas Sarkozy ; le défunt « Guide », en voyage d'affaires à Paris pose sa tente dans les jardins de l'hôtel Marigny, et promet des contrats à hauteur de 10 milliards d'euros entre la Libye et la France dont seul un tiers seront honorés.²⁸⁶ Se rendant en Libye à la suite de la chute de l'enfant terrible du monde arabe, Sarkozy posait aux côtés des rebelles et construisait le récit d'une France ayant défendu le droit et la démocratie. Ce construit narratif se justifiait alors par la nécessité, encore une fois, de « combler le vide », le président du Conseil national de transition, Moustapha Abdel Jalil ayant déclaré en août 2011 que les contrats pour la reconstruction du pays se feraient en fonction du soutien accordé aux rebelles. Chose que comprendra très bien l'entreprise Total qui achète alors à l'américain Marathon Oil une participation dans les concessions libyennes du champ pétrolier de Waha. Pétrole intéressant le géant français des hydrocarbures en raison de son faible coût d'extraction (3 dollars le baril), qui offre donc une rentabilité très importante,²⁸⁷ d'autant plus qu'une lettre du Conseil national de transition libyen évoquait la possibilité d'octroyer au groupe français 35% des futures concessions pétrolières du pays en raison de l'aide française apportée dans la chute du régime.²⁸⁸ Mais les juteux contrats d'armement signés avec l'Égypte, opposée aux Frères musulmans en Libye, en plus du virage sécuritaire qui anima Paris dans le dossier libyen, plaça la France aux côtés du maréchal Haftar, revirement d'un Hexagone qui fut longtemps un allié de poids des rebelles, puis des instances issues de la révolution, contrairement à une Russie ayant toujours vu d'un mauvais œil cette révolution et ses tenants.

L'histoire économique entre la Russie et la Libye date, comme beaucoup d'autres acteurs, des premiers temps de la révolution. Socialiste, le nouveau régime s'était naturellement rapproché de Moscou, et lui avait alors commandé 6000 tanks, un milliers de chasseurs MiG, 200 bateaux de guerre, des missiles sol-air, des pièces de DCA etc... pour plus de 20 milliards de dollars.²⁸⁹ Cette

²⁸⁴ HUGUEUX Vincent, *Kadhafi*, Perrin, 2017, pp. 105-108

²⁸⁵ MIKAÏL Barah, *La France, la Libye et les raisons d'un échec « révolutionnaire »*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

²⁸⁶ Ibid.

²⁸⁷ COLLEN Vincent, *Total se renforce en Libye, un pays risqué pour les pétroliers*, Les Echos, 5 mars 2018, <https://www.lesechos.fr/2018/03/total-se-renforce-en-libye-un-pays-risque-pour-les-petroliers-985825>

²⁸⁸ Ibid.

²⁸⁹ HUGUEUX Vincent, *Kadhafi*, Perrin, 2017, pp. 108

coopération dans le domaine de l'armement ne va cesser de croître au fil des années. Avant la chute du régime de Kadhafi, la Libye avait signé pour 10 milliards de dollars de nombreux contrats (non aboutis) dans le domaine militaires et civils. Débouché historique pour son blé et ses armes, la Libye reste un partenaire économique de première importance. En octobre 2018, le ministre de l'Économie libyen exprimait, à ce titre, son souhait d'acheter un million de tonnes de blé et évoqué la relance du projet de construction de chemins de fer pour un coût total de 2,5 milliards d'euros.²⁹⁰ Mais plus récemment, la Russie cherche à jouer un rôle d'arbitre dans le conflit, ses intérêts n'étant pas personnifié par le maréchal Haftar. Souhaitant maintenir la dépendance européenne au gaz russe, le Kremlin fait en sorte de barrer la route aux Européens dans leur quête d'accès aux hydrocarbures libyennes.²⁹¹

²⁹⁰ HOUEIX Romain, *En Libye, la Russie en quête d'influence*, France 24, 14 janvier 2020, <https://www.france24.com/fr/20200114-en-libye-la-russie-en-quête-d-influence>

²⁹¹ MARTIN Javier, *Libye : terre de mercenaires, zone d'influence russe*, Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

Conclusion

Marcel Proust écrivait en son temps qu'un auteur « écrit toujours le même livre ». Alors que le chaos règne dans de nombreux points du globe, et que le système international est fortement déstabilisé, nous nous sommes attaché à nous questionner sur le rôle de l'État dans ces crises de dimension régionale pouvant conduire à une explosion de niveau mondiale. Si dans le premier mémoire nous nous étions penché sur les conséquences intérieures de l'effondrement d'un l'État, ce travail porte lui sur les conséquences régionales que provoque la faillite d'un État.

Né dans sa forme actuelle au lendemain des temps féodaux l'État bureaucratique moderne, a acquis à la suite des traités de Westphalie un rôle central dans la conduite des affaires internationales. Appuyant sa légitimité sur l'histoire, et, pour certains, sur le vote démocratique, il remplit toute une série de fonction vitales capitales au bon fonctionnement de toute société, et ce, même dans les sociétés pourvu d'un État aux fonctions limitées. Si certains États prennent en charge des fonctions très larges en planifiant l'économie ou l'industrie, par exemple, la fonction essentiel de l'État reste la régulation, tout d'abord économique, pour éviter désordres monétaires, financiers ou macroéconomiques ; mais plus encore, sa fonction vitale reste le maintien de l'ordre. Revendiquant le monopole de la violence légitime, il permet aux sociétés d'éviter l'autodestruction et la brutalisation qui caractérise les sociétés dans les États faillis. Ce monopole de la violence légitime permet également d'éviter l'apparition de zones grises, dans lesquelles, milices en tout genre, organisations terroristes, ou groupes mafieux opèrent à l'abri des regards et peuvent porter de sévères coups dans les régions où ils prospèrent.

Bien qu'elle partait d'une réalité objective, qui était l'insuffisance de beaucoup d'États devenus omnipotents à la fin des années 1970, la révolution néolibérale conduite par le monde anglo-saxon, ne prit pas, dans ses premiers temps, en compte le facteur institutionnel de l'État et la nécessité de celui-ci pour la régulation des sociétés. Marquée par les grands totalitarismes du XXe siècle, cette génération qui voyait l'État bureaucratique aux fonctions élargies frappé du sceau du nazisme hideux ou du communisme vaincu, et cherchait à réduire le trop grand poids d'un État qu'elle assimilait à ces tragiques expériences historiques et humaines, c'est la naissance du « consensus de Washington » où les tenants de ce nouveau dogme ayant investi en masse les institutions financières internationales n'opéreront à des prêts que contre des réformes d'inspiration néolibérales. Mais ne comprenant pas la nécessité d'avoir de puissantes institutions à même de gérer des sociétés de plus en plus complexes, plus que de réduire le poids de l'État, les réformes aboutirent dans plusieurs États à des situations pires que celles d'avant, créant des États corrompus et en voie de faillite à travers le globe. Les tentatives de construction institutionnelle par la force ne fonctionneront pas plus, pour de multiples raisons, la première étant que « *personne n'aime les missionnaires armés* », ces armés de la démocratie étant vues pour ce qu'elles sont : des forces d'occupation. Mais plus que cela, les tentatives brutales de démocratisation et de construction institutionnelle se heurteront dans les anciens régime de parti monopolistique au fait que ces partis qui exerçait le monopole de l'action politique était totalement imbriqués à l'État, si bien que la destruction de ces derniers signifiait la destruction de l'État, montrant qu'il est difficile, sinon impossible de passer d'un régime de parti monopolistique à un régime pluraliste sans passer par une phase de tutelle ou tout simplement de chaos.

Car lorsque un État devient défaillant, c'est-à-dire, lorsque ses institutions disparaissent, il génère tout une série de troubles non seulement à l'intérieur de ses frontières, mais également au-dehors, ce qui pousse les États voisins à intervenir dans les affaires intérieures dudit État failli qui perd alors une souveraineté mise entre parenthèse. Les différents acteurs internes de l'anarchie post-faillite sont alors parrainés par des puissances régionales, et l'État ainsi que le contrôle de ses ressources deviennent un enjeu pour les acteurs régionaux. Cette situation mettant des puissances face à face est extrêmement dangereuse pour le bien-être du système international.

La Libye nous fournit ainsi un exemple empirique de ce type de crises. Autrefois régime hyper centralisé et brutal où tout procédait de Mouammar Kadhafi, ce dernier personnifiait un État libyen, qu'il avait savamment désarticulé afin d'affiner son autorité, si bien qu'il était devenu en quelque sorte l'État libyen. Lorsque gronde la révolte en Libye dans la nuée des « Printemps arabes », le dictateur entreprend la répression brutale de la rébellion, mais se voit opposé à une coalition internationale pilotée par l'OTAN cherchant à effectuer un changement de régime en vue d'une démocratisation de la Libye. Le dictateur abattu, l'État libyen est emporté avec lui dans sa chute, et la Libye, devenue un État défaillant, plonge dans une destructrice guerre civile, les révolutionnaires n'ayant aucun projet commun sur lequel s'appuyer, aucun sentiment de solidarité nationale, et beaucoup étant dans une logique prédatrice pour ce qui est des ressources colossales du sous-sol libyen. Parrainés par des puissances régionales aux intérêts multiples et n'hésitant pas à intervenir plus ou moins directement sur le sol libyen, les multiples affrontements gagnent en intensité, et mettent ces puissances en face l'une de l'autre comme la Turquie et la France en mer Méditerranée. Le risque d'une escalade est possible, et les systèmes d'alliances pourraient bien plonger des régions entières dans des guerres destructrices. Les États sont ainsi *too big to fail*, c'est-à-dire trop importants pour disparaître, et toutes les tentatives qui furent essayées pour l'abattre ou le dépasser se sont avérées être des échecs ou connaissent de profondes crises, chose que nous a rappelé en majesté la crise pandémique du COVID-19. Ainsi, la grande œuvre des diplomates du XXI^e siècle sera de régler la question de ces États défaillants menaçant le système westphalien qui est le notre aujourd'hui, et la solution pourrait bien être le retour au système des mandats, mettant sous tutelle internationale par mandat légal des États jugés inaptes à se supporter seuls et menaçant la pérennité du système international, chose — juridiquement — possible, l'Organisation des Nations Unies ayant institué des précédents au cours de son histoire.

Bibliographie

DOCUMENTS ET SOURCES OFFICIELLES

- BANQUE MONDIALE, *Building Institutions for markets*, 2002, <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/850161468336075630/world-development-report-2002-building-institutions-for-markets>
- BANQUE MONDIALE, *The State in a changing world*, *World Development Report de 1997*, <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/518341468315316376/world-development-report-1997-the-state-in-a-changing-world>
- DOCUMENT S/24859, <https://digitallibrary.un.org/record/155106?ln=fr>
- DOCUMENT S/24868, <https://digitallibrary.un.org/record/155099?ln=en>
- DOCUMENT, A/HRC/19/68, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2F19%2F68&Language=E&DeviceType=Desktop>
- RÉOLUTION 794 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, <https://digitallibrary.un.org/record/154648?ln=en>
- RÉOLUTION 1483 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, 23 mai 2003, [https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FRES%2F1483\(2003\)&Language=F&DeviceType=Desktop](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FRES%2F1483(2003)&Language=F&DeviceType=Desktop)
- RÉOLUTION 1970 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, [https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FRES%2F1970\(2011\)&Language=E&DeviceType=Desktop](https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FRES%2F1970(2011)&Language=E&DeviceType=Desktop)
- RÉOLUTION 1973 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES 17 mars 2011, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/268/40/PDF/N1126840.pdf?OpenElement>
- PREMIER RAPPORT DU PROCUREUR DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 1970 (2011), <https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/475CEF98-A4CB-4C15-8D1B-F81DF80CF47C/0/ReportOTPFra.pdf>
- PROCÈS VERBAL DE LA 6498^e SÉANCE DE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=S%2FPV.6498&Language=E&DeviceType=Desktop>
- RÉPERTOIRE DE LA PRATIQUE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ, 2010-2011, Part I. Point 16 « *La Situation en Libye* » https://www.un.org/fr/sc/repertoire/2010-2011/part1/Africa/10-11_Libya.pdf
- COMMUNIQUÉ FINAL DE LA CONFÉRENCE AFRO-ASIATIQUE DE BANDOENG (24 avril 1955), https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1955_num_1_1_3260
- OCHA, *Libya Situation Report, July 2020*, <https://reliefweb.int/report/libya/libya-situation-report-8-july-2020>
- DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, *Libye : Situation économique et financière*, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/LY/indicateurs-et-conjoncture>
- PROJECT FOR THE NEW AMERICAN CENTURY, *Statement of Principles*, 1997, <https://www.rrojasdatabank.info/pfpc/PNAC---statement%20of%20principles.pdf>

- *La mission de la FIAS en Afghanistan (2001-2014)*, OTAN https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_69366.htm
- *Inaugural Adress*, The American Presidency Project : <https://www.presidency.ucsb.edu/documents/inaugural-address-11>
- PACTE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS, Article 22, https://www.senat.fr/histoire/le_banquet_wilson/traite/pacte_de_la_societe_des_nations.html
- CHARTE DES NATIONS UNIES, <https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-i/index.html>
- *Présentation de la Libye*, Ministère français des Affaires Étrangères, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/libye/presentation-de-la-libye/>
- WORLD FACTBOOK, CIA, <https://www.cia.gov/the-world-factbook/static/b47b6f05e650379e34d578d4736d5b42/LY-summary.pdf>
- *L'OTAN et la Libye*, OTAN, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_71652.htm
- Energy Information Administration, <https://www.eia.gov/opendata/qb.php?sdid=INTL.57-6-LBY-BB.A>
- Energy Information Administration <https://www.eia.gov/opendata/qb.php?sdid=INTL.3-6-LBY-TCF.A>
- *Libye : le Covid-19 vient pénaliser un système de santé déjà saturé*, Comité International de la Croix-Rouge, <https://www.icrc.org/fr/document/libye-le-coronavirus-sinvente-au-milieu-des-bombes-et-des-obus>

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- ARON Raymond, *Démocratie et Totalitarisme*, Folio essais, 2019
- ARAUD Gérard, *Passeport diplomatique*, Grasset, 2019
- BÉLY Lucien dans *Histoire de la diplomatie française, tome I. Du Moyen Age à l'Empire*, Tempus, 2015
- CORM Georges, *Le Proche-Orient éclaté 1956-2012*, tome II, Folio histoire, 2019
- COSTE Françoise, *Reagan*, Perrin, 2015
- DAZI-HÉNI Fatiha, *L'Arabie Saoudite en 100 questions*, Texto/Tallandier 2018
- DE VILLEPIN Dominique, *Mémoire de paix pour temps de guerre*, Grasset, 2016
- FUKUYAMA Francis, *State building, Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, La Table Ronde, 2005
- GROSSER Pierre, *1989, L'année où le monde a basculé*, Tempus, 2019
- HOBBS Thomas, *Léviathan*, Folio essais, 2016
- KEPPEL Gilles, *Sortir du chaos, Les crises en Méditerranée et au Moyen-Orient*, Esprit du monde/Gallimard, 2018
- KISSINGER Henry, *L'ordre du monde*, Fayard, 2018
- MACHIAVEL Nicolas, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Folio, 2018
- MINASSIAN Gaïdz, *Zones grises, Quand les États perdent le contrôle*, CNRS/Biblis, 2018
- PÉTRIAT Philippe, *Aux pays de l'or noir, Une histoire arabe du pétrole*, Folio histoire, 2021
- THATCHER Margaret, *10 Downing Street*, Albin Michel, 2013
- THÉRIOT Jean-Louis, *De Gaulle, le dernier réformateur*, Tallandier, 2018
- WEBER Max, *Le savant et le politique*, Édition 10/18, 2019

OUVRAGES SPÉCIALISÉS

- BRAVIN Hélène, ALMARACHE Kamel, *Libye. Des révolutionnaires aux rebelles*, Erick Bonnier, 2018

- HUGUEUX Vincent, *Kadhafi*, Perrin, 2017
- HAIMAZADEH Patrick, *Au cœur de la Libye de Kadhafi*, JC Lattès, 2011
- MARTEL André, *La Libye, des Ottomans à Da'ech : 1835,-2016*, L'Harmattan, 2016
- RIMBERT Emmanuel, *Jours intranquilles en Libye*, Éditions des Équateurs, 2015

ARTICLES ET PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

SUR L'ÉTAT, LES ÉTATS FRAGILES, ET LES ÉTATS FAILLIS

- AL-KHALED Ahmad, *Un réseau de contrebande de pétrole syrien unifie la Turquie, les Kurdes syriens et la famille Barzani*, Atalayar, 10 décembre 2020, <https://atalayar.com/fr/content/un-reseau-de-contrebande-de-petrole-syrien-unifie-la-turquie-les-kurdes-syriens-et-la>
- BACCARINI Luca, BIANCIOTTO Sébastien, *Crise au Yémen : les enjeux du détroit de Bab-el-Mandeb*, Tribune, IRIS, 31 mars 2015, <https://www.iris-france.org/57023-crise-au-yemen-les-enjeux-du-detroit-de-bab-el-mandeb/>
- BATTISTINI Olivier, *A propos de la guerre civile. La stasis de Corcyre (Thucydide, III, 82)*, Conflits n°32, mars-avril 2021
- BEN HAMOUDA Houda, RAMONDY Karine, *Mémoires et constructions nationales en Afrique*, Matériaux pour l'histoire de notre temps n°117-188, 2015/3, pp. 4-9, <https://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2015-3-page-4.htm>
- CATTARUZZA Amaël, « Zones grises », *interstices durables de la carte politique ? Relecture critique d'un concept géopolitique*, Bulletin de l'association de géographes français, 89e année, 2012-1. Risques et conflits. pp. 104-120, https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2012_num_89_1_8247
- DAYAN-HERZBRUN Sonia (dir), MURARD Numa (dir) TASSIN Étienne (dir), *L'État : concept et politiques*, Tumultes n°44, 2015/1, <https://www.cairn.info/revue-tumultes-2015-1.htm>
- DELAVALLADE CLARA, *Pauvreté et corruption : un cercle vicieux*, Regards croisés sur l'économie n°14, 2014, pp. 72-82, <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2014-1-page-72.htm>
- DENICOURT-FAUVEL Camille, *Autodetermination et sécession : le cas Kurde*, Lex Electronica, 18 (2), <https://www.erudit.org/fr/revues/lex/2013-v18-n2-lex01053/1021108ar.pdf>
- FAY Victor, *Le conflit entre l'URSS a profondément influencé l'attitude des deux grands pays communistes*, Le Monde diplomatique, mai 1968, <https://www.monde-diplomatique.fr/1968/05/FAY/28358>
- FUKUYAMA Francis, *The Imperative of State-building*, Journal of Democracy, avril 2004, 15, 2, Social Science Module, pp. 17, <http://constitutionnet.org/sites/default/files/Fukuyama%20Imperative%20of%20State-Building.pdf>
- GAULME François, « Etats Faillis », « Etats Fragiles » : *Concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale*, Politique étrangère, 2011/1(Printemps), pp. 17-29. <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-1-page-17.htm>
- GOYA Michel, *Comment neutraliser un pays sans le dire*, DSI Magazine n°144, novembre-décembre 2019, <https://www.arenion24.news/2020/03/20/comment-neutraliser-un-pays-sans-le-dire/2/>
- GRESS Thibaut, *La peur comme origine des États et de l'ordre social*, Conflits n°32, Mars-Avril 2021

- ILLY Ousseni, « *L'Etat en faillite* » en droit international. *Revue Québécoise de droit international*, volume 28-2, 2015, pp. 53-80. https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2015_num_28_2_2184
- *Les « Yéménites ne vont pas rester sans agir », met en garde al-Houthi*, *L'Orient le Jour*, 26 mars 2015, <https://www.lorientlejour.com/article/917582/le-yemen-au-bord-de-la-guerre-civile.html>
- MICHAÏLOF Serge, *Comment sortir de l'ornière les pays « faillis » ?*, *Politiques étrangère*, 2011/1 (Printemps), pp. 31-43
- MOUTON Jean-Denis, « *Etats fragile* », *une notion du droit international ?*, *Civitas Europa*, 2012/1 n°28, pp. 5 à 18. <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2012-1-page-5.htm>
- DUBUY Mélanie, *Etats fragiles et Droits de l'Homme*, *Civitas Europa*, 2012/1 n°28, pp. 35-54. <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2012-1-page-35.htm>
- MOINE André, *La fragilité institutionnelle de l'autorité politique. La validité du remède démocratique internationalement proposé*, *Civitas Europa*, 2012/1 n°28, pp. 19-33. <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2012-1-page-19.htm>
- NDJIMBA Kevin-Ferdinand, *La prise en charge par le droit international de la fragilité régaliennne des Etats*, *Civitas Europa*, 2012/1 n°28, pp. 55-78. <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2012-1-page-55.htm>
- NORENG Oystein, *Daesh, l'argent et le pétrole*, *Revue des Deux Mondes*, 17 juin, 2016, <https://www.revuedesdeuxmondes.fr/daesh-largent-et-le-petrole/>
- PARIS Gilles, *La chute vertigineuse de Donald Trump en 80 jours*, *Le Monde*, 15 janvier 2021, https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2021/01/15/la-descente-aux-enfers-de-donald-trump_6066323_4500055.html
- POYET STANISLAS, *Comment l'Iran s'appuie sur les chiïtes pour asseoir son influence régionale*, *Le Figaro*, 9 Janvier 2020, <https://www.lefigaro.fr/international/comment-l-iran-s-appuie-sur-les-chiites-pour-asseoir-son-influence-regionale-20200109>
- PHAN Bernard, *Colonisation et décolonisation (XVIIe - XXe siècle)*, PUF, 2017, pp. 213-217, <https://www.cairn.info/colonisation-et-decolonisation--9782130795582.htm>
- SALLON Hélène, *En Irak, l'emprise grandissante des milices chiïtes*, *Le Monde*, 3 janvier 2021, https://www.lemonde.fr/international/article/2020/12/31/en-irak-l-emprise-des-milices-chiites_6064924_3210.html
- SERVENT Pierre cité dans *La guerre par procuration 1/2*, Colonel BERTRAND Pierre, *Pensées mili-Terre*, 21 octobre 2020, https://www.penseemiliterre.fr/la-guerre-par-procuration-1-2_560_1013077.html
- SIERPINSKI Batyah, *Les Etats fragiles et le droit international : la fragilité économique*, *Civitas Europa*, 2012/1 n°28 pp. 99-110. <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2012-1-page-99.htm>
- SHELLEY Louise, *Le crime transnational, une menace pour les Etats ?*, *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines* n°2, 2006/3, pp. 40-40, <https://www.cairn.info/magazine-les-grands-dossiers-des-sciences-humaines-2006-3-page-40.htm>
- SUR Serge, *Sur les « Etats défaillants »* <https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/0502-SUR-FR-2.pdf>
- Vitalis Joseph, *La réforme du secteur de sécurité en Afrique. Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent*, *Afrique contemporaine* N°209, 2004/1, pp. 65-79,
- VOULKOVSKI Helena, *Métamorphose de la puissance ?*, *Conflits hors-série* n°2, Hiver 2015
- ZARTMAN William, *Collapsed States : The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Lynne Rienner Pub, 1995

SUR LA PÉRIODE NÉOLIBÉRALE

- BOURGOIS Pierre, *The PNAC (1997-2006) and the Post-Cold War 'Neoconservative Moment'*, Politique américaine, n°31, novembre 2018, pp. 173-198, <https://www.e-ir.info/pdf/81246>
- *Paul Bremer esquisse un plan de transition en Irak*, Les Echos, 24 juin 2003, <https://www.lesechos.fr/2003/06/paul-bremer-esquisse-un-plan-de-transition-en-irak-668051>

SUR LA LIBYE

- BENSAÂD Ali, *Changement social et contestations en Libye*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 5-22, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-5.htm>
- BENSAÂD Ali, *L'immigration en Libye : une ressource et la diversité de ses usages*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 83-103, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-83.htm>
- BISQUAY Axel, *Si la Libye kadhaïenne m'était contée*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 241-253, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-241.htm>
- CHAKER Salem, MASIN Ferkal, *Berbères de Libye : un paramètre méconnu, une irruption politique inattendue*, Politique africaine N°125, 2012/1, pp. 105-126, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-105.htm>
- CHAUVIERRE Julien, *Trois sujets passés sous silence*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 269-271, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-269.htm>
- CHAUVIERRE Julien, *Libye : Un conseil national de transition encore très kadhaïen*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 283-286, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-283.htm>
- DINUCCI Manlio, *L'art de la guerre, Le dépeçage de la Libye*, NAQD n°31, 2014/1, pp. 143-151, <https://www.cairn.info/revue-naqd-2014-1-page-143.html>
- DJARIZI Moncef, *Clivages partisans et partis politiques en Libye*, Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée 111-112, 2006, <https://journals.openedition.org/remmm/2866>
- DOT-POUILLARD Nicolas, *Soulèvements arabes : la « révolution » dans ses crises*, Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée 138, 2015, <https://journals.openedition.org/remmm/9306>
- *Élections législatives sous haute tension en Libye*, France 24, 25 juin 2014, <https://www.france24.com/fr/20140625-libye-elections-legislatives-kadhafi-cgn-haftar-islamistes-tribus>
- GAUB Florence, *Libye : Le rêve de Kadhaï devient-il réalité ?*, Politique étrangère, 2012/3, Automne, pp. 645-657, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2012-3-page-645.htm>
- HADDAD Saïd, *Les forces armées libyennes de la proclamation de la Jamahiriya au lendemain de la chute de Tripoli : une marginalisation paradoxale*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 65-82, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-65.htm>
- KOMETER Michael W., WRIGHT Stephen E., *Winning in Libya : By Design or Default ?*, IFRI, janvier 2013, <https://www.ifri.org/fr/publications/etudes-de-lifri/focus-strategique/winning-libya-design-or-default>
- *La justice invalide les élections en Libye, le Parlement refuse*, Le Monde, 6 novembre 2014, https://www.lemonde.fr/libye/article/2014/11/06/libye-la-cour-supreme-invalide-le-parlement-issu-des-elections-du-25-juin_4519118_1496980.html
- LEYMARIE Philippe, *Ratages en Libye*, Le Monde diplomatique, 12 juillet 2011, <https://blog.mondediplo.net/2011-07-12-Ratages-en-Libye>

- LUGAN Bernard, *Libye. La guerre de tous contre tous*, Conflits n°9, Avril-Mai-Juin 2016
- LUGAN Bernard, *Le maréchal Haftar : vers un retour à l'ordre en Libye ?*, Conflits n°21, Avril-Mai-Juin 2019
- *Lundi sanglant en Libye : Sarkozy condamne « l'usage inacceptable de la force »*, Libération, 21 février 2011, https://www.liberation.fr/planete/2011/02/21/lundi-sanglant-en-libye-sarkozy-condamne-l-usage-inacceptable-de-la-force_716424/
- PALMA Leonardo, *Pourquoi la Libye est-elle prête à exploser ?*, Le Grand Continent, 13 janvier 2020, <https://legrandcontinent.eu/fr/2020/01/13/de-bello-libico-le-contexte-detaille-dune-sequence-prete-a-exploser/>
- OUANNÈS Moncef, *Composante endogène de la résurgence tribale*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 255-262, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-255.htm>
- *Seif al-Islam Kadhafi brandit la menace d'une guerre civile*, France 24, <https://www.france24.com/fr/20110221-libye-tripoli-seif-al-islam-menace-guerre-civile-mouammar-kadhafi-benghazi-revolte-revolution-violence>, 21 février 2011
- TINAZZI Cristiano, *Tribalisme, Politique, Guerre*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 263-268, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-263.htm>
- VALLÉE Olivier, *Kadhafi : le dernier roi d'Afrique*, Politique africaine n°125, 2012/1, pp. 147-167, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-1-page-147.htm>

GÉOPOLITIQUE LIBYENNE

- AÏDA AMMOUR Laurence, *Libye 2011-2013 : Les reconfigurations de l'islamisme radical*, Politique étrangère, 2013/4, Hiver, 145-157, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2013-4-page-145.htm>
- AMEUR Naim, *La Libye entre les intérêts de l'Occident et la résistance de Kadhafi*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 299-308, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-299.htm>
- BOUVIER Émile, *La Turquie et la Libye. Les portes de l'Afrique*, Conflits n°30, novembre-décembre 2020
- COLLEN Vincent, *Total se renforce en Libye, un pays risqué pour les pétroliers*, Les Echos, 5 mars 2018, <https://www.lesechos.fr/2018/03/total-se-renforce-en-libye-un-pays-risque-pour-les-petroliers-985825>
- CHOUET Alain, *Révoltes arabes, l'envers du décor*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 23-33, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-23.htm>
- CHOUMILINE Alexandre, *La diplomatie russe au Moyen-Orient : retour à la géopolitique*, IFRI, Mai 2016, <https://www.ifri.org/fr/publications/notes-de-lifri/russienevisions/diplomatierusse-moyen-orient-retour-geopolitique>
- DAMOME Étienne L., *Pourquoi beaucoup d'Africains soutiennent Kadhafi*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 123-133, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-123.htm>
- DAVID Dominique, *Libye : intervenir, encore ?*, IFRI, 12 avril 2016, https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/editoifri_david_avril_2016_protege.pdf
- DECLICH Lorenzo, *La nouvelle stratégie d'Al-Qaïda et Al-Qaïda en Libye*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 287-296, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-287.htm>
- DENIZEAU Aurélien, *Entretien avec le contre-amiral Cihat Yayci « La patrie bleue » : quand la Turquie regarde la mer*, Conflit n°31, janvier-février 2021
- GALLET Archibald, *Les enjeux du chaos libyen*, Politique étrangère, 2015/2, Été, pp. 99-111, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-2-page-99.htm>

- DURAND DE SANCTIS Julien, *Bras de fer géopolitique entre la France et l'Italie en Libye*, Middle East Eye, 4 mars 2019, <https://www.middleeasteye.net/fr/decryptages/bras-de-fer-geopolitique-entre-la-france-et-litalie-en-libye>
- GENEVIÈVE Jacques, *Migrations en Libye : Réalités et défis*, Confluences Méditerranée n°87, 2013/4, pp. 55-66, <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-4-page-55.htm>
- GIORDANO Alfonso, *Mutations géopolitiques dans le monde arabe et relations euro-méditerranéennes*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 51 à 69, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-51.htm>
- HADDAD Saïd, *La Libye et l'Occident depuis 1999 : Entre tropisme américain et ancrage euroméditerranéen*, Afrique contemporaine n°209, 2004/1, pp. 179-196, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2004-1-page-179.htm>
- HAINE Jean-Yves, *L'endiguement renforcé, Les politiques de sécurité de la France et des États-Unis en Afrique*, Février 2016, <https://www.ifri.org/fr/publications/notes-de-lifri/lendiguement-renforce-politiques-de-securite-de-france-etats-unis>
- HERNANDEZ Henan, *Comment le Qatar et les Frères musulmans ont contribué au programme de la Turquie en Libye*, Atalayar, 18 février 2020, <https://atalayar.com/fr/content/comment-le-qatar-et-les-freres-musulmans-ont-contribue-au-programme-de-la-turquie-en-libye>
- HOUEIX Romain, *En Libye, la Russie en quête d'influence*, France 24, 14 janvier 2020, <https://www.france24.com/fr/20200114-en-libye-la-russie-en-quete-d-influence>
- JÉGO Marie, *Un accord turco-libyen de délimitation maritime provoque la colère de la Grèce*, Le Monde, 10 décembre 2019, https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/10/un-accord-turco-libyen-de-delimitation-maritime-provoque-la-colere-de-la-grece_6022314_3210.html
- MAUJEAN Guillaume, *De l'importance du pétrole libyen*, Les Echos, 11 mars 2011, <https://www.lesechos.fr/2011/03/de-limportance-du-petrole-libyen-389239>
- MELETTI Giorgio, *Révolution en Libye : Le prix de la démocratie*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 309-314, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-309.htm>
- MÉMIER Marc, *AQMI et Al-Mourabitoun, Le djihad sahélien réunié ?*, IFRI, Janvier 2017, https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/memier_aqmi_et_al-mourabitoun_fr_2017.compressed.pdf
- MERCHET Jean-Dominique, *Libye : que s'est-il passé entre la frégate Courbet et la marine turc*, L'Opinion, 23 juin 2020, <https://www.lopinion.fr/blog/secret-defense/libye-que-s-est-il-passe-entre-fregate-courbet-marine-turque-219036>
- MOISSERON Jean-Yves, TABIB Rafaa, *Daesh dans la Libye fragmentée*, Hérodote n°160-161, 2016/1, pp. 389-410, <https://www.cairn.info/revue-herodote-2016-1-page-389.htm>
- MOKHEFI Mansouria, *Le Maghreb dans la politique arabe de la Turquie, Aperçus sur une stratégie en développement*, IFRI, Décembre 2013, <https://www.ifri.org/fr/publications/notes-de-lifri/maghreb-politique-arabe-de-turquie-aperçus-une-strategie-developpement>
- MOKHEFI Mansouria, *Le Qatar, acteur des recompositions géopolitiques au Maghreb ?*, IFRI, Mai 2014
- MOR Shany, *War and Democratic Decision Making, How do democracies argue and decide whether or not to intervene in distant wars ?*, IFRI, 6 juillet 2016, <https://www.ifri.org/fr/publications/editoriaux-de-lifri/war-and-democratic-decision-making-how-do-democracies-argue-and>
- LANZMANN Claude, *Libye, la pensée arrêtée*, Les Temps Modernes n°664, 2011/3, pp. 85-86, <https://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2011-3-page-85.htm>

- LEBOEUF Aline, QUÉNOT-SUAREZ Hélène, *La politique africaine de la France sous François Hollande, Renouveau et impense stratégique*, IFRI, 2014, <https://www.ifri.org/fr/publications/ouvrages-de-lifri/politique-africaine-de-france-francois-hollande-renouveau>
- *L'embargo de pays arabes équivaut à une « guerre économique » dénonce le Qatar*, L'Orient le Jour, 10 janvier 2018
- LEPOUTRE NICOLAS, *Qui sont les Frères musulmans ?*, Orient XXI, 10 mai 2021, <https://orientxxi.info/va-comprendre/qui-sont-les-freres-musulmans,4749>
- LO PRETE Marco Valerio, *Libyens et Italiens : Parts de marché*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp.297-298, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-297.htm>
- LOUNNAS Djallil, *Islam et pouvoir dans la Libye post-Kadhafi*, Confluences Méditerranée n°86, 2013/3, pp. 211-231, <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-3-page-211.htm>
- PAOLETTI Emanuela, *Migrations and Revolutions : Reflections on the Recent Events in North Africa from an International Relations Perspective*, IFRI, Octobre 2011, <https://www.ifri.org/en/publications/notes-de-lifri/migrations-and-revolutions-reflections-recent-events-north-africa>
- PELLERIN Mathieu, *Le Sahel et la contagion libyenne*, Politique étrangère, 2012/4, Hiver, pp. 835-847, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2012-4-page-835.htm>
- POLETTY Arianna, *Libye : entre Tripoli et le maréchal Haftar, l'Italie refuse de choisir*, Jeune Afrique, 8 août 2020, <https://www.jeuneafrique.com/1022967/politique/libye-entre-tripoli-et-le-marechal-haftar-litalie-refuse-de-choisir/>
- RIVET François, *L'espace aérien comme enjeu stratégique et outil diplomatique. La zone d'exclusion aérienne (no-fly zone)*, Outre-Terre n°29, 2011/3, pp. 273-282, <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-273.htm>
- VANNETZEL Marie, *Égypte. Que sont les Frères musulmans devenus ?*, Orient XXI, 14 septembre 2017, <https://orientxxi.info/magazine/egypte-que-sont-les-freres-musulmans-devenus,1994>
- YÉGAVIEN Tigrane, *Entretien avec Jacques Deyirmendjian, Gaz : l'eldorado méditerranéen*, Conflits n°31, Janvier-février 2021
- WORTH Robert F., *Mohammed bin Zayed's Dark Vision of Middle East's Future*, New York Times, 9 janvier 2020, <https://www.nytimes.com/2020/01/09/magazine/united-arab-emirates-mohammed-bin-zayed.html>

REVUES

- Moyen-Orient n°49, Janvier-Mars 2021

VIDÉOS

- CONDON Cédric, *Ronald Reagan, un sacré président*, Les coulisses de l'histoire, Arte, 2021
- *Libye : 10 ans après la révolution, un pays fracturé*, Arte, 4 avril 2021